



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement

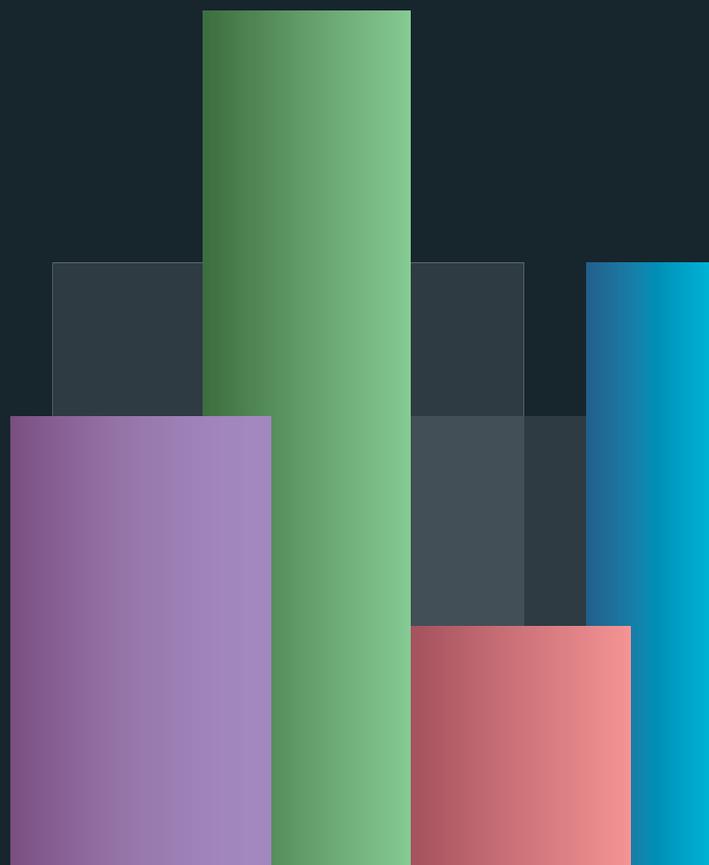


Table des matières

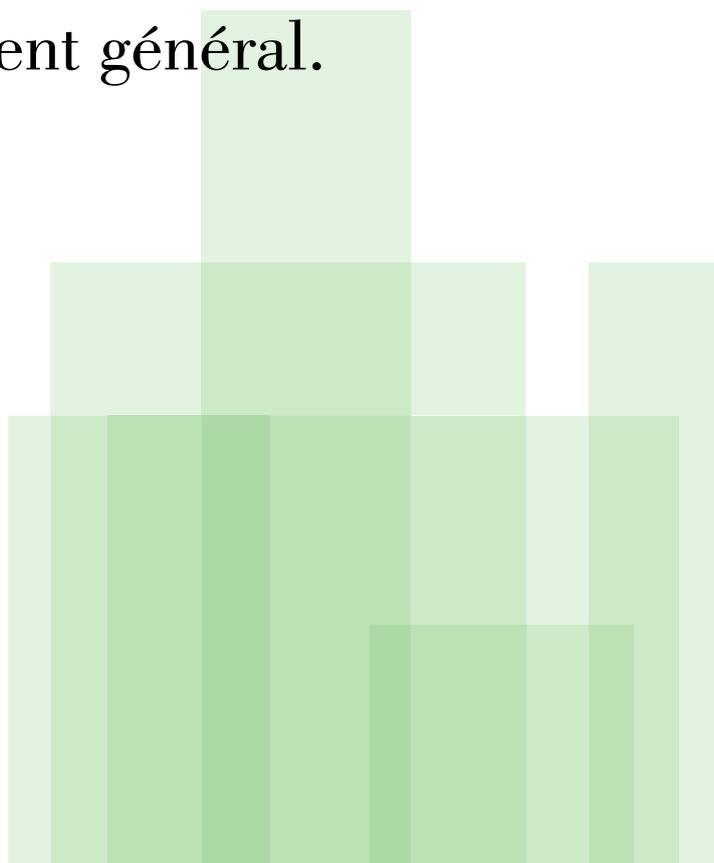
02	Chiffres clés
04	Résultats financiers
07	Rapports et informations complémentaires
12	États financiers
12	Compte de résultat
13	État du résultat global
14	État de situation financière
15	Variation des capitaux propres
16	État des flux de trésorerie
17	Principes comptables
28	Gestion des risques
61	Notes annexes aux états financiers
83	Synthèse relative aux fonds spéciaux
86	Responsabilité en matière d'information financière externe
86	Responsabilité de la Direction
87	Rapport des auditeurs indépendants
88	Rapport des auditeurs indépendants aux gouverneurs

La BERD est une institution financière internationale qui soutient, de l'Europe centrale à l'Asie centrale, la réalisation de projets. Investissant principalement dans des entreprises du secteur privé dont les besoins ne peuvent pas être pleinement satisfaits par les mécanismes traditionnels, elle soutient la transition vers l'économie de marché et la démocratie. Dans toutes ses opérations, elle applique les critères les plus rigoureux en matière de gouvernance et de développement durable.

Le Rapport financier peut être consulté en ligne à l'adresse :
www.ebrd.com/financialreport



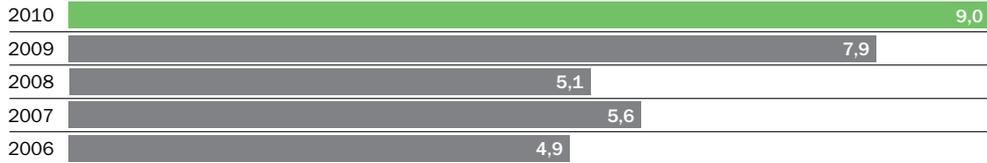
Le Rapport financier 2010
comprend les comptes annuels
approuvés et vérifiés qui doivent
être soumis en vertu de l'Article 27
de l'Accord portant création de
la Banque européenne pour la
reconstruction et le développement
et de la Section 13 de son
Règlement général.



Chiffres clés

Engagements de la BERD 2006-2010*

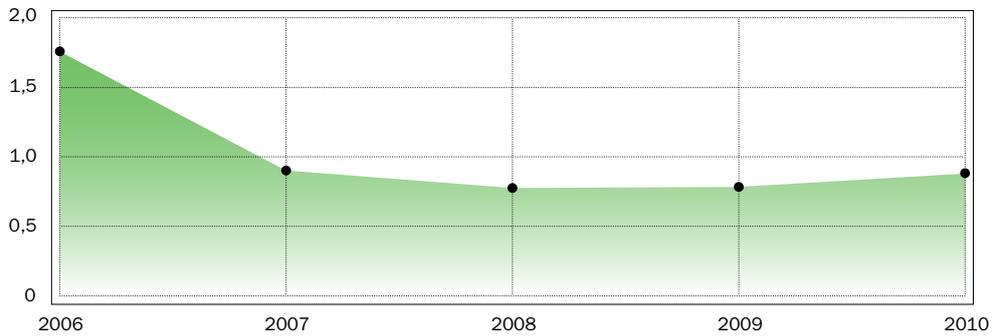
En milliards d'euros



*Les engagements sont les financements de la BERD faisant l'objet d'accords signés.

Bénéfice réalisé avant dépréciation 2006-2010

En milliards d'euros



Résultats financiers 2006-2010

En millions d'euros	2010 ¹	2009	2008	2007	2006
Bénéfice réalisé avant dépréciation	927	849	849	973	1 691
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice avant transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	1 377	(746)	(602)	1 884	2 389
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	(150)	(165)	(115)	-	-
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	1 227	(911)	(717)	1 884	2 389
Capital libéré	6 197	5 198	5 198	5 198	5 198
Réserves et bénéfices non distribués	6 780	6 317	6 552	8 676	6 974
Total du capital social	12 977	11 515	11 750	13 874	12 172

Investissements annuels 2006-2010

	2010	2009	2008	2007	2006	Total cumulé 1991-2010
Nombre de projets ²	386	311	302	353	301	3 119
- Projets autonomes	197	184	161	187	167	1 984
- Investissements au titre d'un mécanisme-cadre	189	127	141	166	134	1 135
Engagements de la BERD (en millions d'euros) ³	9 009	7 861	5 087	5 583	4 936	61 975
Mobilisation des ressources (en millions d'euros) ³	13 174	10 347	8 372	8 617	7 645	115 012
Valeur totale des projets (en millions d'euros) ³	22 039	18 087	12 889	13 809	12 014	178 832

¹ Du fait de l'adoption par anticipation de la norme IFRS9 le 1^{er} janvier 2010, les chiffres comparatifs pour 2009 ne sont pas requis et la norme IFRS9 a une incidence sur les comparaisons par année des résultats financiers de la Banque.

² Un projet non lié à un mécanisme-cadre et concernant un seul client est dit « autonome ». Les opérations impliquant plusieurs clients (par exemple, les lignes de crédit aux banques) sont associées à un cadre, qui représente le montant global approuvé par le Conseil d'administration. Les investissements au titre d'un mécanisme-cadre représentent le total de l'engagement envers un certain nombre de clients individuels.

³ Le calcul de la "mobilisation des ressources" et de la "valeur totale des projets" a été affiné afin d'exclure les montants liés à des mécanismes pour lesquels l'engagement initial avait eu lieu lors d'un exercice précédent et de faire ainsi en sorte que les financements ne soient comptabilisés qu'une fois. Les «engagements de la BERD» correspondent aux montants cumulés accordés par la Banque aux opérations existantes.

Résultats financiers

La BERD a réalisé un bénéfice net de 927 millions d'euros avant provisionnement du portefeuille de prêts des opérations bancaires, plus-values latentes sur les titres de participation et autres montants latents, contre un bénéfice net de 849 millions d'euros en 2009. Si l'on inclut les montants latents, la Banque a enregistré un bénéfice net de 1,4 milliard d'euros en 2010 avant transferts de revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs, contre une perte nette de 746 millions d'euros pour 2009.⁴

La variation des bénéfices traduit principalement l'accroissement de la valeur des titres de participation de la Banque et la baisse des provisionnements pour pertes sur prêts. Avec un volume d'opérations en hausse en 2010, l'ensemble de l'actif de la BERD a atteint 39,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 32,5 milliards d'euros), soit une augmentation de plus de 20 %.

⁴ Du fait de l'adoption par anticipation de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2010, le retraitement des chiffres comparatifs pour 2009 n'est pas requis et la norme IFRS 9 a une incidence sur les comparaisons par année des résultats financiers de la Banque. On se reportera, pour des informations complémentaires sur l'incidence de l'IFRS 9, à la section "A. Base de préparation – Normes nouvelles et modifiées adoptées par la Banque" (page 17, ci-après).

En novembre 2009, une nouvelle norme comptable (IFRS 9 : Instruments financiers) a été émise. Son application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption par anticipation est autorisée. La BERD l'a adoptée par anticipation, car la nouvelle norme est plus conforme au modèle opérationnel qu'elle a choisi pour gérer ses actifs financiers. L'incidence sur les résultats financiers est un gain net sur le compte de résultats de 301 millions d'euros et une augmentation nette des réserves de 216 millions d'euros. L'incidence de la norme IFRS 9 sur les résultats financiers de la Banque est décrite en détails au chapitre «Principes comptables» à la page 17.

Après le paiement lié à l'augmentation de capital libéré (1 milliard d'euros) et le transfert au Fonds spécial des actionnaires de la BERD de 150 millions d'euros, les réserves de la Banque atteignent 6,8 milliards d'euros à la fin de 2010 (2009 : 6,3 milliards d'euros). Cette augmentation traduit principalement le bénéfice net de l'exercice et la reprise de pertes latentes dans les réserves d'un montant de 219 millions d'euros (lié aux actifs de trésorerie) après adoption de la norme IFRS 9.

La Banque a maintenu pendant l'exercice une situation de capital solide, les fonds propres et le capital sujet à appel atteignant 27,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 26,1 milliards d'euros). Ce chiffre est à comparer avec celui des actifs à risque des Opérations bancaires, qui était de 21,3 milliards d'euros en fin d'exercice (2009 : 17,9 milliards d'euros). Les actifs de trésorerie (13,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010) ont été d'une qualité de crédit élevée, 95 % d'entre eux étant de première qualité⁵ (2009 : 12,2 milliards d'euros et 93 %). La Banque reste en mesure d'emprunter à des taux favorables, maintient un haut niveau de liquidité et bénéficie du soutien résolu de ses actionnaires.

Les résultats des deux segments opérationnels de la Banque (Opérations bancaires et Trésorerie) sont décrits ci-après.

OPÉRATIONS BANCAIRES

Volume annuel des opérations et portefeuille

En 2010, le volume annuel des opérations⁶ a atteint 9 milliards d'euros, avec 386 projets et 57 soldes impayés au titre du Programme d'aide aux échanges commerciaux 2010 (2009 : 7,9 milliards d'euros, 311 projets et 58 soldes impayés). Ce volume annuel des opérations record montre que la Banque continue de réagir avec vigueur à l'impact de la crise économique mondiale sur ses pays d'opérations.

Les niveaux d'activité ont traduit l'orientation stratégique de la Banque et ont été solides dans les pays aux premiers stades de la transition et dans l'Ouest des Balkans. Dans les pays aux premiers stades de la transition, 114 opérations ont été signées et le volume des opérations a atteint le niveau record de 920 millions d'euros. Dans l'Ouest des Balkans, le volume des opérations a augmenté de 43 %, passant de 727 millions d'euros en 2009 à plus de 1 milliard d'euros en 2010. La Banque a continué de mettre en œuvre son Initiative pour l'énergie durable et les investissements dans ce

domaine ont atteint presque 2,2 milliards d'euros, soit une hausse de 64 % par rapport à 2009. Ils ont représenté près d'un quart du financement total de la Banque en 2010.

Le volume cumulatif net des opérations⁷ depuis la création de la Banque atteignait 62 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2010 (2009 : 47,7 milliards d'euros). Si l'on y inclut les cofinancements et les financements par des tiers, ce volume représentait une valeur cumulative totale de 178,8 milliards d'euros (2009 : 147,4 milliards d'euros). Le portefeuille de la Banque est passé de 25,6 milliards d'euros à la fin de 2009 à 30,7 milliards d'euros à la fin de 2010. Les remboursements ont augmenté de 24 % par rapport à 2009, traduisant ainsi la solidité des remboursements liés au portefeuille de prêts. Le volume annuel des opérations record s'est traduit par une croissance de 20 % du portefeuille en 2010, contre 19 % en 2009. Le taux de croissance du portefeuille a également subi l'impact d'un renforcement du dollar EU par rapport à l'euro d'environ 7 %, soit un taux en fin d'exercice de €1/\$1,34 (2009 : €1/\$1,44).

Les décaissements bruts ont atteint, en 2010, le niveau record de 6 milliards d'euros, soit une augmentation de 10 % par rapport au niveau de 2009 (5,5 milliards d'euros). Les actifs d'exploitation ont dépassé pour la première fois les 20 milliards d'euros, atteignant 21,2 milliards d'euros en fin d'exercice 2010, soit une hausse de 19 % par rapport au niveau de 2009 (17,9 milliards d'euros). Les actifs ont inclus 15,8 milliards d'euros d'encours de prêts décaissés (2009 : 13,4 milliards d'euros) et 5,4 milliards d'euros d'encours de participations décaissées au coût d'origine (2009 : 4,5 milliards d'euros).

La Banque a suscité un niveau sensiblement supérieur de cofinancements, pour un montant de 5,8 milliards d'euros (2009 : 5,1 milliards d'euros). Elle a mobilisé 2,5 milliards d'euros provenant de cofinancements privés (2009 : 2,3 milliards d'euros) et 3,3 milliards d'euros provenant d'entités de cofinancements publiques (2009 : 2,8 milliards d'euros), dont 2,3 milliards d'euros d'institutions financières internationales (2009 : 2,7 milliards d'euros). Par ailleurs, les activités de la Banque ont continué d'être fermement soutenues par les donateurs, tant par le programme de fonds spéciaux que par les fonds de coopération technique et de coopération en matière d'investissement.

Résultats financiers

Les opérations bancaires ont dégagé un bénéfice net de 1,3 milliard d'euros (2009 : perte de 878 millions d'euros). Ce chiffre est principalement dû à l'augmentation de la valeur des titres de participation de la Banque et à la diminution des provisions pour pertes sur prêts.

La contribution des participations au compte de résultat de la Banque devrait subir des fluctuations importantes d'une année sur l'autre, puisqu'elle est tributaire du calendrier de cession des titres et de l'instabilité des marchés d'actions. Une cession est principalement liée, d'une part à la date à laquelle le rôle de transition de la Banque prendra fin et, d'autre part, à la possibilité de céder ces parts, sur le marché ou de gré à gré. La volatilité des marchés d'actions devrait entraîner une variabilité accrue de la juste valeur des titres de participation de la Banque.

⁵ Équivalent ou supérieur à une note externe BBB-/Baa3/BBB- selon les notations Standard & Poor's/Moody's/Fitch.

⁶ Engagements contractés par la banque pendant l'exercice, déduction faite des annulations ou cessions de ces engagements pendant la même période.

⁷ Ce chiffre inclut les activités réalisées dans le cadre du Programme d'aide aux échanges commerciaux de la Banque, qui n'étaient pas précédemment comptabilisées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Portefeuille

La valeur des placements de trésorerie se situait à 13,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 12,2 milliards d'euros). Ce chiffre incluait 9,6 milliards d'euros de titres de créance (2009 : 2,5 milliards d'euros), 3 milliards d'euros de placements auprès d'institutions de crédit (2009 : 3,2 milliards d'euros) et 1,2 milliard d'euros de créances garanties (2009 : 1,2 milliards d'euros). En 2009, il existait 5,3 milliards d'euros de prêts de trésorerie, qui ont été reclassés en titres de créance en 2010 après l'adoption de la norme IFRS 9.

Résultats financiers

Les opérations de trésorerie ont généré un bénéfice d'exploitation de 119 millions d'euros en 2010 après répartition des dépenses et des gains générés par le capital libéré. Ce chiffre est à comparer avec un bénéfice d'exploitation de 130 millions d'euros sur une base équivalente pour 2009. Le bénéfice net de l'exercice a été dû principalement aux activités de gestion de bilan, qui ont représenté 21 millions d'euros (2009 : 40 millions d'euros) et aux gains dus aux rachats de dette, d'un montant de 25 millions d'euros (2009 : 13 millions d'euros).

CAPITAL

Lors de l'Assemblée annuelle de 2010, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation de 10 milliards d'euros du capital autorisé de la Banque, dont 1 milliard d'euros en actions libérées et 9 milliards d'euros en actions sujettes à appel. Le capital souscrit de la Banque est donc passé de 19,8 milliards d'euros à 20,8 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Il n'y aura pas d'incidence supplémentaire sur le bilan tant que 50 % des actions sujettes à appel n'auront pas été souscrites.

Le capital libéré s'élevait à 6,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 5,2 milliards d'euros), dont 16 millions d'euros d'arriérés (2009 : 17 millions d'euros).

RÉSERVES

Les réserves de la Banque sont passées de 6,3 milliards d'euros à la fin de 2009 à 6,8 milliards d'euros à la fin de 2010, du fait du bénéfice net de l'exercice et de la reprise de pertes latentes dans les réserves liées aux actifs de trésorerie après adoption de la norme IFRS 9. Ces augmentations des réserves ont été partiellement compensées par le paiement lié à l'augmentation du capital libéré et au transfert de 150 millions d'euros vers le Fonds spécial des actionnaires de la BERD, approuvé par le Conseil des gouverneurs lors de l'Assemblée annuelle de 2010.

Avant le paiement lié à l'augmentation du capital libéré et le transfert vers le Fonds spécial des actionnaires de la BERD, les réserves générales non soumises à restrictions ont augmenté de 1,2 milliard d'euros pendant l'exercice (2009 : baisse de 233 millions d'euros). Ce résultat est principalement dû au bénéfice net réalisé avant dépréciation et à la reprise de pertes latentes dans les réserves (liées aux actifs de trésorerie) après adoption de la norme IFRS 9.

CHARGES

La BERD continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. En 2010, ses frais généraux, amortissements compris, ont atteint 250 millions d'euros (2009 : 237 millions d'euros). Les frais généraux en livres sterling, amortissements compris, ont été de 217 millions de livres sterling (2009 : 204 de livres sterling).

PERSPECTIVES POUR 2011

Lors de l'Assemblée annuelle de mai 2010, le Conseil des gouverneurs de la Banque a exprimé à l'unanimité son soutien à l'approbation du quatrième Examen des ressources en capital (ERC 4), qui définit la stratégie de la Banque pour la période 2011-2015. Aidée par une solide réserve de projets, la BERD vise à maintenir un niveau élevé d'investissement en 2011, première année de la période stratégique de l'ERC 4.

Bien que la Banque devrait rester bénéficiaire en 2011, ses résultats restent tributaires de la volatilité des marchés financiers, la juste valeur de son portefeuille de titres de participation et le niveau de dépréciation de certains prêts ayant une incidence particulière sur ses bénéfices.

Rapports et informations complémentaires

GOUVERNANCE

La Banque est résolue à appliquer des critères de gouvernance rigoureux. Les responsabilités et les mécanismes de contrôle associés sont clairement définis pour garantir une mise en œuvre transparente et responsable de ses activités. Ce mode d'organisation repose aussi sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents niveaux de responsabilité de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin pour permettre au système de vérification et d'équilibre des pouvoirs de fonctionner efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD (l'Accord), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés de cadres et d'agents.

Le Conseil des gouverneurs

Au sein de la BERD, tous les pouvoirs sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui représente les 63 actionnaires. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est constitué de 23 administrateurs et sa présidence est assurée par le Président de la Banque. Chaque administrateur représente un ou plusieurs actionnaires. Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration met en œuvre les activités et les politiques générales de la Banque. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Les comités du Conseil d'administration

Pour faciliter ses travaux, le Conseil d'administration s'est adjoint trois comités :

Le **Comité d'audit**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- intégrité des états financiers de la Banque, et de ses procédures et méthodes en matière de comptabilité et d'information financière ;
- solidité des systèmes de contrôle interne mis en place par la Direction pour les questions financières et comptables et mise en œuvre effective de ces systèmes
- position, capacité à agir de manière indépendante et résultats obtenus par la Banque en matière de déontologie, d'audit interne, d'évaluation et de gestion des risques ;
- indépendance, qualifications et résultats de l'auditeur externe de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité du budget et des questions administratives**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- ressources humaines, budgétaires et administratives de la Banque ;
- efficacité, maîtrise des coûts et prudence budgétaire ;
- contrôle du Fonds spécial des actionnaires, de l'utilisation des fonds des donateurs et des relations avec les donateurs ;
- politique de la Banque en matière de ressources humaines ;
- responsabilités spécifiques afférentes aux gouverneurs, au Président, aux Vice-Présidents et aux administrateurs de la Banque ;
- politique en matière de gouvernance et d'éthique ;
- dispositions administratives de la Banque ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

Le **Comité de la politique financière et des opérations**, qui l'aide à exercer ses responsabilités dans les domaines suivants :

- politique financière de la Banque ;
- opérations de trésorerie de la Banque, politique en matière de liquidité et programme d'emprunts ;
- politique opérationnelle de la Banque ;
- gestion du portefeuille stratégique de la Banque dans le cadre de la stratégie à moyen terme ;
- transparence et responsabilité des opérations de la Banque dans le cadre de la Politique en matière de communication et d'information et du Mécanisme de recours sur les projets ;
- autres responsabilités relevant de son domaine de compétence.

La composition de ces comités en 2010 est présentée au chapitre 11 du *Rapport annuel*.

Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs. Il est le représentant légal et chef du personnel de la Banque. Il conduit l'institution selon les orientations que donne le Conseil d'administration.

Le Président assure la présidence du Comité exécutif de la Banque, qui inclut également les Vice-Présidents et les autres membres de l'équipe de direction.

Autres comités de direction

Les autres comités de direction qui aident le Président dans la gestion d'ensemble de la Banque sont présentés ci-dessous.

Comités de direction	Présidence	Fonctions du comité	Fréquence des réunions
Comité exécutif	Président de la Banque	Examine toutes les questions fondamentales relatives à la stratégie, au bon fonctionnement et à la santé financière de la Banque.	Hebdomadaire
Comité des opérations	Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	Examine toutes les opérations bancaires aux différentes étapes de la conception, du montage et de l'examen final avant qu'elles soient soumises par le Président au Conseil d'administration.	Hebdomadaire
Comité des prises de participation	Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	Exerce une surveillance sur les prises de participation dans des entités cotées et non cotées. Examine et identifie les possibilités de cessions et formule des recommandations au Comité des opérations concernant ces désengagements.	Trimestrielle
Comité de recours sur la passation de marchés	Directeur adjoint des affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Examine les plaintes et les contentieux liés aux appels d'offres et aux marchés concernant des biens, des travaux et des services de conseil (y compris ceux financés par les fonds de coopération technique ou par le budget de la Banque), conformément à la politique et aux règles de passation des marchés ou à la politique d'achats, selon le cas. Examine les questions relatives à la passation des marchés et problèmes connexes portés à son attention par le Comité exécutif.	Selon le besoin
Comité de coopération technique	Vice-Président chargé des politiques opérationnelles	Prend des décisions concernant toutes les propositions de coopération technique liées ou non à des opérations spécifiques, à l'exception de celles désignées expressément par le Conseil d'administration comme soumises à un processus d'approbation différent.	Hebdomadaire
Comité de gouvernance en matière de technologie de l'information	Vice-Président chargé des risques et des ressources	Veille à ce que la stratégie et le plan d'activités de la Banque en matière d'informatique soutiennent la stratégie globale de la Banque. Définit le mécanisme d'évaluation des performances et contrôle les améliorations résultant des projets informatiques. Contrôle et approuve les demandes de dotation budgétaire concernant les nouveaux projets sur la base du budget du département Informatique.	Au moins six fois par an
Équipe de gestion de crise	Vice-Président chargé des finances, Directeur financier	Prépare une réponse coordonnée à tous les problèmes internes et externes majeurs pouvant survenir en cas d'événements affectant le fonctionnement normal de la Banque. Veille à ce que le plan de gestion de crise et le plan de reprise des activités soient en place et fassent l'objet de tests réguliers.	Au moins trois fois par an
Comité stratégique des ressources humaines	Président de la Banque	Approuve toutes les nominations de cadres de direction.	Selon le besoin
Comité de mise en application	Directeur adjoint des affaires juridiques (Opérations bancaires et Finance)	Supervise les orientations et procédures de la BERD en vue de l'examen des allégations de fraude, de corruption, de collusion ou de coercition concernant les activités et projets financés par les ressources ordinaires en capital de la Banque, par les Fonds spéciaux ou par les fonds de coopération administrés par la Banque. Décide de l'opportunité de prendre des mesures fondées sur des constatations de tierces parties ou destinées à la mise en œuvre d'accords d'application de sanctions croisées par la Banque et une autre organisation internationale.	Selon le besoin

Codes de conduite de la Banque

Les Codes de conduite applicables aux membres du Conseil d'administration ainsi qu'au personnel et aux experts de la Banque, approuvés en mai 2006, énoncent les principes, devoirs et obligations ainsi que les normes d'éthique que les responsables et le personnel de la Banque doivent respecter. La Banque a mis en place de solides mécanismes de contrôle de la déontologie et des procédures précises d'enquête sur les allégations de fautes. Les Codes de conduite affirment également la détermination de la Banque à protéger les personnes qui signaleraient des manquements.

Déontologie

La BERD dispose d'un Bureau indépendant de la déontologie, dont le responsable rend compte directement au Président et – chaque année ou selon le besoin – au Comité d'audit. Le Responsable de la déontologie ne peut être relevé de ses fonctions par le Président qu'en accord avec les orientations fournies par le Conseil d'administration réuni en session restreinte.

Le Bureau de la déontologie est chargé de promouvoir une bonne gouvernance et le respect des normes les plus rigoureuses d'éthique professionnelle dans l'ensemble des activités de la Banque, conformément aux meilleures pratiques internationales. Il a notamment pour attribution de traiter les questions d'intégrité, de confidentialité, de conflits d'intérêt, de gouvernance, de responsabilité, d'éthique, de lutte contre le blanchiment de capitaux

et contre le financement d'activités terroristes, et de prévention de la fraude et de la corruption. Il peut diligenter des enquêtes en cas de fraude, de corruption ou d'autres manquements.

Il forme et conseille également, selon le besoin, les membres du personnel de la Banque appelés à siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation. Lorsqu'elle approuve de nouvelles opérations et examine des opérations existantes, la Banque veille à procéder dans le cadre de ces activités aux vérifications nécessaires en matière de finance et d'intégrité. Elle publie, enfin, le rapport anti-corruption du Bureau de la déontologie sur son site internet.

En outre, le Bureau de la déontologie est spécialement chargé de la gestion du mécanisme de responsabilité de la Banque. Il s'agit du Mécanisme de recours sur les projets (MRP), qui a pour but d'évaluer et d'étudier les plaintes relatives aux projets financés par la Banque et de déterminer, si besoin est, si la Banque a agi en conformité avec ses principes en approuvant un projet donné. Au sein du Bureau de la déontologie, un responsable du MRP nommé par le Président, est chargé de la mise en œuvre du mécanisme.

En 2010, le Bureau de la déontologie a, notamment, mené deux enquêtes sur des allégations de fraude et de corruption concernant, d'une part, un employé et, d'autre part, un membre du Conseil d'administration. Les conclusions de la première enquête ont été transmises par la Banque à la police de la City de Londres, qui a ouvert une enquête sur de possibles activités illégales. Afin de faciliter l'enquête, il a été nécessaire de lever certaines immunités dont jouissaient la Banque et cet employé. Concernant la deuxième affaire, la Banque a accepté au début de 2011 – sur demande du Ministère britannique des affaires étrangères et des autorités d'un gouvernement actionnaire – de lever l'immunité d'un membre du Conseil d'administration et de certains autres représentants de ce gouvernement.

À la suite de la première enquête, un groupe de travail sur les pratiques prohibées, présidé par un expert extérieur et coordonné par l'auditeur interne de la BERD, a été constitué pour examiner les procédures et systèmes de contrôle internes et, si nécessaire, faire des recommandations pour leur renforcement. En octobre 2010, ce groupe de travail a présenté son rapport, dont les recommandations sont en cours de mise en œuvre.

Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui permet de certifier, dans le *Rapport financier 2010*, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière grâce au cadre COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Signée par le Président et par le Vice-Président chargé des finances, Directeur financier, cette déclaration de certification annuelle est soumise à la vérification et à l'approbation des auditeurs externes de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente fréquemment des rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Au Comité d'audit, par exemple, elle rend compte des activités des départements Évaluation et Audit interne.

Risque opérationnel

La Banque définit comme risques opérationnels tous les risques n'appartenant pas aux catégories des risques de crédit, de marché et de liquidité. En font partie les risques de perte résultant de processus et de systèmes internes inadéquats ou défectueux, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque. On citera, comme exemples :

- les erreurs ou défaillances qui touchent les systèmes d'appui aux transactions et la planification insuffisante des mesures de redressement prises en cas de crise, y compris les erreurs commises dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- les événements extérieurs ;
- les atteintes portées au nom et à la réputation de la Banque, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement ;
- les erreurs ou omissions commises dans le traitement et le règlement d'opérations, qu'il s'agisse de l'exécution, de l'engagement ou du règlement, ou du fait de documents juridiques erronés ;
- les erreurs commises dans la communication des résultats financiers ou les défaillances des systèmes de contrôle (par exemple, dépassements non identifiés des limites ou opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie) ;
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres-clés du personnel, la formation inadéquate ou insuffisante du personnel ou encore le manque de qualifications.

La BERD s'efforce d'éviter les pertes matérielles dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques matériels opérationnels sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes matérielles s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont prises après évaluation attentive du rapport risque encouru/bénéfice. La sauvegarde de la réputation de la Banque étant essentielle, ce risque a donc été inclus dans la définition qu'elle donne du risque opérationnel. La BERD prend en toutes circonstances des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, on citera avant tout les normes rigoureuses d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que son système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- les Codes de conduite ;
- les mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la politique en matière de communication et d'information ;
- des procédures d'intégrité et de prudence applicables aux clients et aux projets, y compris des mesures contre le blanchiment de capitaux ;
- des procédures de communication et d'enquête visant d'éventuels manquements de la part du personnel, y compris les soupçons de fraude ;
- un cadre de sécurité de l'information ;
- les procédures d'appels d'offres et d'achat, y compris la détection de cas de corruption lors de la passation des marchés.

C'est à la Vice-Présidence chargée des risques et des ressources qu'il revient de mettre au point le mécanisme de gestion du risque opérationnel et de suivre sa mise en œuvre. C'est elle qui met en place le cadre et la structure d'ensemble qui aident les responsables à contrôler et à gérer le risque opérationnel au quotidien. Elle formule également des propositions, débattues et examinées par le Groupe de gestion du risque opérationnel, qui met en œuvre, à l'échelle de la Banque, les orientations et techniques relatives à la gestion du risque opérationnel. Le Groupe de gestion du risque opérationnel est présidé par le Vice-Président chargé des risques et des ressources et est constitué de hauts responsables de la BERD susceptibles d'être confrontés dans leurs activités normales à un niveau particulièrement élevé de risque opérationnel. Ce groupe a pour mission de développer et coordonner les méthodes de la Banque en matière de gestion du risque opérationnel et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre dans l'ensemble des activités de l'institution.

Le dispositif actuel de gestion du risque opérationnel de la BERD s'appuie sur une définition établie (voir plus haut), la catégorisation de différents événements pouvant entraîner des pertes afin d'évaluer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels, un groupe d'indicateurs clés pour mesurer ces risques et l'identification des risques opérationnels spécifiques par un exercice annuel d'autoévaluation, la collecte des données relatives aux pertes internes, et l'utilisation des données concernant les pertes externes.

Les services de la BERD déterminent leur exposition au risque opérationnel et évaluent les procédures d'atténuation qui contribuent à la réduction du risque intrinsèque ou antérieur à la procédure. L'impact de chaque risque (intrinsèque et postérieur à la procédure) est évalué en fonction d'une échelle de valeur prédéfinie et de sa probabilité fondée sur une étude de fréquence. Les départements signalent également les pertes ou incidents liés au risque opérationnel dont l'impact est supérieur à 5 000 euros. La collecte de ces données vise principalement à améliorer les mécanismes de contrôle en prenant en compte le coût de renforcement des contrôles et les pertes potentielles à venir. La Banque est membre de la banque de données sur les pertes externes GOLD, que les membres alimentent en fournissant des informations sur les incidents liés au risque opérationnel au-delà d'un seuil monétaire. La BERD peut ainsi accéder à de nombreuses données dépassant le cadre de sa propre expérience et enrichir les analyses effectuées à partir des incidents internes signalés. GOLD est gérée comme un consortium sans personnalité morale constitué d'institutions de services financiers.

Pour plus d'informations concernant les risques financiers, on se reportera au chapitre Gestion des risques (page 28).

Auditeurs externes

Les auditeurs externes sont désignés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, pour quatre ans. Un même cabinet d'audit ne peut exécuter plus de deux mandats consécutifs de quatre ans. S'agissant de l'audit de 2010, les auditeurs de la Banque, PricewaterhouseCoopers LLP, sont dans la dernière année de leur deuxième mandat. Le Banque a achevé le nouvel appel d'offres relatif à l'audit externe et c'est la société Deloitte LLP (UK) qui a été choisie pour la période 2011-2014.

Les auditeurs externes réalisent un audit annuel qui indique si, selon leur opinion, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats de la Banque en conformité avec les normes internationales d'information financière. En outre, ils examinent la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière et émettent une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de leur audit annuel, les auditeurs externes rédigent à l'intention du Conseil des gouverneurs une lettre de gestion qui indique l'opinion des auditeurs externes sur l'efficacité des mesures de contrôle interne et diverses autres questions, ainsi que la réponse de la Direction. Cette lettre est examinée en détail avec le Comité d'audit, qui évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance des auditeurs externes.

Les principes de la Banque en matière d'indépendance des auditeurs externes posent certaines conditions. Les auditeurs externes ne sont pas autorisés à offrir des services hors audit, sauf si ces services sont considérés comme étant dans l'intérêt de la Banque et sont approuvés par le Comité d'audit. Ils peuvent, en revanche, proposer des services de conseil en coopération technique pour des projets de clients ; ces cas sont signalés périodiquement au Comité d'audit.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point, pour rémunérer son personnel, une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être compétitive pour pouvoir attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- de favoriser en permanence l'évolution du personnel ;
- d'être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter rapidement au marché ;
- de motiver et d'encourager l'excellence.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder le barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les salaires et les primes seraient fonction des résultats. Les éléments de comparaison retenus par la Banque sont principalement les institutions financières du secteur privé établies dans ses différentes zones d'activité ainsi que d'autres institutions financières internationales.

Les primes de résultats sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Elles représentent un pourcentage limité de l'ensemble de la rémunération et des prestations dont bénéficie le personnel.

Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire, qui est revu le 1^{er} avril de chaque année. En outre, les cadres peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats et de ceux de la Banque.

Tous les membres du personnel qui bénéficient de contrats à durée déterminée ou indéterminée – ainsi que la plupart des administrateurs,⁸ le Président et les Vice-Présidents – sont couverts par une assurance médicale, participent aux plans de retraite de la Banque et peuvent être admis à recevoir une indemnité en cas d'emprunt immobilier. Les cadres engagés alors qu'ils résident à l'étranger peuvent bénéficier du statut d'expatrié/de ressortissant d'un pays tiers et recevoir, sous certaines conditions, une indemnité destinée à faciliter leur réinstallation, une allocation de logement utilisable pour le paiement d'un loyer ou le remboursement d'un prêt immobilier, ainsi qu'une indemnité d'études pour leurs enfants.

La BERD dispose de deux régimes de retraite. Tous deux offrent un versement global aux personnes qui quittent l'institution ou atteignent l'âge de la retraite, de sorte que les obligations au titre des plans de retraite envers les employés qui ont quitté la Banque ou ont pris leur retraite sont minimales (limitées aux réajustements en fonction de l'inflation sur les prestations différées du régime « derniers salaires »). Dans le régime de retraite à cotisations déterminées, la BERD et le personnel contribuent au régime et les participants peuvent décider des fonds dans lesquels ils souhaitent investir. Le régime « dernier salaire », quant à lui, est un régime à prestations déterminées auquel seule la Banque contribue. Les règles qui régissent les plans de retraite sont approuvées par le Conseil d'administration et leur suivi est assuré par le Comité des plans de retraite, le Comité d'administration des plans de retraite et le Comité d'investissement des plans de retraite.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du traitement et de la situation personnelle. Ces traitements et émoluments sont, au Royaume-Uni, exonérés d'impôt sur le revenu.

Président et Vice-Présidents

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs et lié généralement par un contrat à durée déterminée de quatre ans. Son traitement et ses indemnités sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Le Président peut bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peut percevoir de prime de résultats.

Les Vice-Présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président et liés généralement par contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs traitements et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidents peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats.

Le traitement brut de ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2010 En milliers d'euros ⁹	2009 En milliers d'euros
Président	360	346
Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	319	307
Vice-Président chargé des finances, Directeur financier	291	280
Vice-Président chargé des risques et des ressources	291	280
Vice-Président chargé des politiques opérationnelles ¹⁰	291	–
Vice-Président chargé de l'environnement, de la passation des marchés et de l'administration ¹¹	266	256

Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans. Ils peuvent être réélus. Les administrateurs nomment les administrateurs suppléants. Les traitements des administrateurs et des administrateurs suppléants sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ils peuvent bénéficier des mêmes prestations que les employés mais ne peuvent percevoir de prime de résultats. Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou le groupe de pays qu'ils représentent. Les fonds qui seraient utilisés par la Banque pour rémunérer ces personnes sont alors mis à la disposition du pays ou groupe de pays pour couvrir d'autres dépenses admissibles.

Le salaire brut récemment approuvé pour ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2010 En milliers d'euros ⁹	2009 En milliers d'euros
Administrateur	158	148
Administrateur suppléant	131	122

Équipe de direction

L'équipe de direction comprend les membres du Comité exécutif de la Banque, ainsi que le Directeur du bureau du Président, les directeurs généraux, les directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie. Ce groupe, exception faite du Président et des Vice-Présidents (dont le cas est traité plus haut), comprend 23 personnes qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des salaires bruts compris entre 118 000 euros et 223 000 euros⁹ (2009 : 113 000 euros à 214 000 euros) avec une prime de résultats moyenne de 25 % en 2010 (2009 : 25 %).

⁸ Certains administrateurs et administrateurs suppléants sont rémunérés directement par le pays ou groupe de pays qu'ils représentent et ne participent pas aux plans de retraite et/ou aux autres prestations de la Banque.

⁹ Les salaires étant versés en livres sterling, les taux de change ont une incidence sur les comparaisons d'une année sur l'autre.

¹⁰ Employé à compter du 1^{er} septembre 2010.

¹¹ Employé à compter du 31 août 2010.

Compte de résultat

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 15 février 2011.

Exercice clos le 31 décembre 2010	Note annexe	31 décembre 2010 En millions d'euros	31 décembre 2009 En millions d'euros
Intérêts et produits assimilés			
Prêts des opérations bancaires		645	648
Titres de créance à revenu fixe et autres		131	240
Intérêts et charges assimilées		(159)	(306)
Intérêts nets perçus	3	617	582
Commissions nettes perçues	4	19	14
Dividendes		66	40
Plus-values/(pertes) nettes des participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	850	(547)
Pertes nettes des participations disponibles à la vente	6	-	(241)
Pertes nettes des prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7	(7)	-
Plus-values nettes des actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti	8	(10)	-
Pertes nettes des actifs de trésorerie	9	-	(9)
Plus-values nettes des activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat	10	40	95
Autres (pertes)/plus-values	11	(62)	124
Provisions pour dépréciation des prêts des Opérations bancaires	12	94	(535)
Provisions pour dépréciation des prêts de la Trésorerie	13	-	(32)
Frais administratifs	14	(228)	(220)
Dotation aux amortissements	24,25	(22)	(17)
Bénéfice net/(perte nette) de l'exercice provenant des activités poursuivies		1 377	(746)
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	30	(150)	(165)
Bénéfice net/(perte nette) après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs		1 227	(911)
Imputable aux :			
Actionnaires		1 227	(911)

Les pages 17 à 85 font partie intégrante des présents états financiers.

État du résultat global

	31 décembre 2010 En millions d'euros	31 décembre 2009 En millions d'euros
Exercice clos le 31 décembre 2010		
Bénéfice net/(perte nette) après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	1 227	(911)
Autre revenu global/(charge globale)		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	635
Titre de participation désigné à la juste valeur par le biais du résultat global	(1)	-
Couverture de flux	15	37
Total du revenu global/ (charge globale)	1 241	(239)
Imputable aux :		
Actionnaires	1 241	(239)

Les pages 17 à 85 font partie intégrante des présents états financiers.

État de situation financière

Au 31 décembre 2010	Note annexe	En millions d'euros	31 décembre 2010 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2009 En millions d'euros
Actif					
Créances sur les institutions de crédit	15	2 974		3 247	
Titres de créances	16				
À la juste valeur par le biais du compte de résultat		737		222	
Sur la base du coût amorti		9 065		-	
Moins : provisions pour dépréciation		(110)		-	
Disponibles à la vente		-		1 012	
Détenues jusqu'à échéance		-		1 239	
		9 692		2 473	
Créances garanties	17	1 179		1 171	
			13 845		6 891
Autres actifs financiers	18				
Instruments financiers dérivés		4 168		2 538	
Autres actifs financiers		525		483	
			4 693		3 021
Prêts					
<i>Portefeuille de la Trésorerie :</i>					
Prêts	19	-		5 484	
Moins : provisions pour dépréciation		-		(163)	
		-		5 321	
<i>Portefeuille des opérations bancaires :</i>					
Prêts sur la base du coût amorti	20	15 243		13 125	
Moins : provisions pour dépréciation	12	(630)		(719)	
Prêts à la juste valeur par le biais du compte de résultat	21	221		-	
		14 834		12 406	
			14 834		17 727
Titres de participation					
<i>Portefeuille des Opérations bancaires :</i>					
Titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat	22	5 798		2 279	
Titres de participation disponibles à la vente		-		2 455	
		5 798		4 734	
<i>Portefeuille de la Trésorerie :</i>					
Titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat global	23	56		-	
Titres de participation disponibles à la vente		-		57	
		56		57	
			5 854		4 791
Actifs incorporels	24		47		53
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	25		38		39
Capital libéré à recevoir			16		17
Total de l'actif			39 327		32 539
Passif					
Emprunts					
Dettes envers les établissements de crédit	26	1 911		2 129	
Dettes représentées par un titre	27	23 036		17 715	
			24 947		19 844
Autres passifs financiers	28				
Instruments financiers dérivés		1 070		803	
Autres passifs financiers		333		377	
			1 403		1 180
Total du passif			26 350		21 024
Fonds propres des membres imputables aux actionnaires					
Capital libéré	29		6 197		5 198
Réserves et bénéfices non répartis	30		6 780		6 317
Total des capitaux propres			12 977		11 515
Total du passif et des capitaux propres			39 327		32 539
Instruments hors bilan					
Lignes de crédit non utilisées	31		9 394		7 716

Les pages 17 à 85 font partie intégrante des présents états financiers.

Variation des capitaux propres

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2010	Capital souscrit En millions d'euros	Capital sujet à appel En millions d'euros	Réserve pour réévaluation des actifs disponibles à la vente En millions d'euros	Réserve pour juste valeur par le biais du résultat global En millions d'euros	Réserves pour couverture des flux de trésorerie En millions d'euros	Bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des capitaux propres En millions d'euros
Au 31 décembre 2008	19 794	(14 596)	495	–	(52)	6 109	11 750
Total du résultat global pour l'exercice	–	–	635	–	37	(911)	(239)
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	–	4	4
Au 31 décembre 2009	19 794	(14 596)	1 130	–	(15)	5 202	11 515
Solde au 1^{er} janvier 2010	19 794	(14 596)	1 130	–	(15)	5 202	11 515
Incidence du changement de principe comptable relatif au classement et à l'évaluation des actifs financiers (note annexe 30)	–	–	(1 130)	9	–	1 337	216
Solde réajusté au 1^{er} janvier 2010	19 794	(14 596)	–	9	(15)	6 539	11 731
Total du résultat global pour l'exercice	–	–	–	(1)	15	1 227	1 241
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	–	5	5
Émission d'actions libérées	999	–	–	–	–	(999)	–
Au 31 décembre 2010	20 793	(14 596)	–	8	–	6 772	12 977

La note annexe 30 (Réserves et bénéfices non distribués), à la page 77, présente des informations complémentaires sur les réserves de la Banque.

Les pages 17 à 85 font partie intégrante des présents états financiers

État des flux de trésorerie¹²

Exercice clos le 31 décembre 2010	En millions d'euros	31 décembre 2010	En millions d'euros	Après retraitement ¹⁴
		En millions d'euros		31 décembre 2009
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Bénéfice net/(perte nette) pour l'exercice ¹³	1 227		(911)	
Ajustements pour :				
Suppression de la décote liée aux actifs dépréciés identifiés	(7)		(3)	
Intérêts perçus	(769)		(888)	
Intérêts et charges assimilées	159		306	
Report net des commissions et coûts directs	102		108	
Plus-values réalisées sur titres de participation et dérivés sur actions	(338)		(98)	
(Plus-values)/pertes latentes sur titres de participation et dérivés sur actions à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(512)		630	
Pertes pour dépréciation sur titres de participation disponibles à la vente	-		256	
Pertes réalisées sur titres de créance disponibles à la vente	-		3	
Pertes /(plus-values) latentes sur titres détenus à des fins de transactions	104		(11)	
Variation en juste valeur sur les couvertures	62		(123)	
Variation latente cours du marché	387		(97)	
Gains de change	-		(1)	
Dotations aux amortissements	22		17	
Provisions pour dépréciation de prêts de la Trésorerie et de titres de créance	(10)		32	
(Reprise)/charge de provisions brutes pour pertes sur prêts des Opérations bancaires	(94)		535	
	333		(245)	
Intérêts perçus	742		974	
Intérêts et charges assimilées payés	(145)		(328)	
Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation				
Charges constatées d'avance	(79)		(231)	
Produit du remboursement de prêts des Opérations bancaires	3 126		3 165	
Produit du remboursement anticipé de prêts des Opérations bancaires	1 050		461	
Avances de fonds pour prêts des Opérations bancaires	(6 563)		(6 090)	
Produit de la cession de titres de participation et dérivés sur actions des Opérations bancaires	759		297	
Avances de fonds pour titres de participation des Opérations bancaires	(928)		(810)	
Créances nettes sur établissements de crédit	350		746	
Variation des montants dus aux établissements de crédit	(219)		(12)	
Augmentation des passifs d'exploitation				
Charges à payer	16		73	
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		(1 558)		(2 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement				
Produit du remboursement de prêts de la Trésorerie	-		411	
Produit de la cession de titres de créance disponibles à la vente	-		2 393	
Achat de titres de créance disponibles à la vente	-		(1 635)	
Produit de la cession de titres de créance détenus jusqu'à échéance	-		2 325	
Acquisition de titres de créance détenus jusqu'à échéance	-		(2 823)	
Produit de titres de créance sur la base du coût amorti	6 068		-	
Achat de titres de créance sur la base du coût amorti	(7 524)		-	
Produit de la cession de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 177		878	
Acquisition de titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(1 165)		(52)	
Acquisition d'actifs incorporels, biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	(15)		(20)	
Flux de trésorerie (utilisés dans les)/provenant des activités de placement		(1 459)		1 477
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Fraction reçue du capital	3		30	
Émission d'emprunts représentés par des titres	15 410		10 644	
Remboursements d'emprunts représentés par des titres	(12 312)		(9 494)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		3 101		1 180
Diminution nette des disponibilités		84		657
Disponibilités en début d'exercice		3 232		2 575
Disponibilités au 31 décembre		3 316		3 232
Les disponibilités se composent des montants ci-après, d'une maturité inférieure à trois mois		2010		2009
		En millions d'euros		En millions d'euros
Créances sur des établissements de crédit		2 974		3 232
Créances garanties		342		-
Disponibilités au 31 décembre		3 316		3 232

Les pages 17 à 85 font partie intégrante des présents états financiers.

¹² L'état des flux de trésorerie a été préparé à l'aide de la méthode indirecte. Une activité de financement hors trésorerie a été réalisée, sous la forme d'une augmentation de 1 milliard d'euros du capital libéré. Cette somme a fait l'objet d'un transfert à partir des réserves de la Banque (voir note annexe 30).

¹³ Le bénéfice d'exploitation comprend 66 millions d'euros de dividendes reçus pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (2009 : 40 millions d'euros).

¹⁴ Les montants dus à des établissements de crédit ne sont pas considérés comme des « disponibilités », conformément à la norme IAS 7. Au cours des périodes antérieures, ces montants étaient déduits des « disponibilités ». De ce fait, le montant d'ouverture « disponibilités » a été retraité pour la période de comparaison. Ce retraitement se traduit par une augmentation du solde d'ouverture « disponibilités » de 2,1 milliards d'euros, ce qui fait passer à 2,5 milliards d'euros le solde d'ouverture précédemment publié (434 millions d'euros). La période de comparaison a également été retraitée compte tenu d'une baisse de 12 millions d'euros de la trésorerie nette utilisée dans les activités opérationnelles du fait de variations des montants dus à des institutions de crédit. Ces retraitements se sont traduits en 2009 par une augmentation de 2,1 milliards d'euros du solde de clôture « disponibilités », qui est passé de 1,1 milliard d'euros à 3,2 milliards d'euros. Ce retraitement n'a pas d'incidence sur le compte de résultat ou l'état de situation financière.

Principes comptables

Les principes comptables essentiels utilisés pour la préparation des présents états financiers sont indiqués ci-dessous. Sauf mention contraire, ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées.

A. BASE DE PRÉPARATION

Les présents états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique modifiée par la réévaluation comptable des titres d'investissement disponibles à la vente, des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat global, des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode du coût amorti faisant partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS, ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » à la page 20). Les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité d'exploitation. L'évaluation sur cette base inclut l'examen de l'adéquation du capital de la Banque (voir « Gestion du capital » à la page 50), de la liquidité (voir « Risque de liquidité » à la page 45) et d'autres facteurs.

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il faut retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que, dans l'application des principes comptables, la direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines qui requièrent un plus grand degré de jugement ou présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative sur les états financiers sont décrits dans la section « Estimations comptables critiques et jugements » à la page 26.

Normes nouvelles et modifiées adoptées par la Banque

Les normes, modifications des normes officielles et interprétations suivantes, qui concernent la Banque, ont été adoptées au cours de l'exercice :

IFRS 9, Instruments financiers : classification et évaluation, a été émise en novembre 2009, avec une application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013 et une adoption par anticipation autorisée. La BERD a décidé d'adopter l'IFRS 9, ainsi que les amendements à d'autres normes y afférents, car la nouvelle norme comptable est mieux adaptée au modèle qu'elle utilise pour la gestion de ces actifs. La Banque a choisi le 1^{er} janvier 2010 comme date d'application initiale de l'IFRS 9. Conformément aux dispositions transitoires concernant cette norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées.

L'IFRS 9 remplace les éléments de l'IAS 39 liés à la classification et à l'évaluation d'actifs financiers. Elle exige que les actifs financiers soient classés, lors de la comptabilisation initiale, en deux catégories : ceux évalués à la juste valeur et ceux évalués sur la base du coût amorti. Le classement dépend à la fois du modèle opérationnel utilisé par l'entité pour gérer les actifs et de leurs caractéristiques contractuelles de trésorerie.

Les principaux effets d'une évaluation des actifs financiers détenus par la Banque à la date d'application initiale de l'IFRS 9 sont indiqués dans le tableau ci-dessous et présentés en détails à la section « Classement d'actifs financiers à la date d'application initiale de la norme IFRS 9 », page 53.

	Valeur comptable conformément à l'IAS 39 En millions d'euros	Écarts de classification En millions d'euros	Écarts d'évaluation En millions d'euros	Valeur comptable conformément à la norme IFRS 9 En millions d'euros
Actifs financiers				
Créances sur les institutions de crédit	3 247	-	-	3 247
Titres de créance	2 473	5 321	202	7 996
Créances garanties	1 171	-	-	1 171
Instruments financiers dérivés	2 538	136	14	2 688
Autres actifs financiers	483	-	-	483
Prêts des Opérations bancaires	12 406	(438)	-	11 968
Prêts de la Trésorerie	5 321	(5 321)	-	-
Participations bancaires	4 734	302	-	5 036
Participations de trésorerie	57	-	-	57
Capital libéré à recevoir	17	-	-	17
Total des actifs financiers	32 447	-	216	32 663

L'IAS 27 (version révisée), États financiers consolidés et individuels, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009. Elle réduit les options en matière de comptabilisation des filiales dans les états financiers consolidés et de comptabilisation des filiales dans les états financiers individuels d'une société mère, d'un coentrepreneur ou d'un investisseur. Elle précise les circonstances dans lesquelles une entité doit consolider les états financiers d'une filiale ; la comptabilisation des variations du niveau de participation dans une filiale ; la comptabilisation de la perte de contrôle d'une filiale ; et les informations qu'une entité doit communiquer pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature de la relation entre elle-même et sa filiale. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers de la Banque.

L'IAS 39 (amendement), Éléments couverts éligibles, s'applique aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009. Cet amendement éclaircit l'application de principes existants qui déterminent si des risques spécifiques ou des éléments de flux de trésorerie peuvent être désignés dans une relation de couverture. La Banque applique l'IAS 39 (amendement) à sa période comptable commençant le 1^{er} janvier 2010. Toutefois, compte tenu des relations de couverture existantes, cet amendement n'a pas eu d'impact sur ses états financiers.

Plusieurs normes existantes ont été révisées en avril 2009 par le CNCI dans le cadre du projet d'amélioration des normes internationales d'information financière. Les amendements ci-après concernent la Banque mais, n'ont pas eu d'impact significatif sur ses états financiers :

- IFRS 8, Segments opérationnels (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IAS 1, Présentation des états financiers (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IAS 7, État des flux de trésorerie (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IAS 17, Contrats de location (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IAS 36, Dépréciation d'actifs (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IAS 38, Immobilisations incorporelles (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009) ;
- IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010) ;
- IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2009).

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations non encore applicables et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes, amendements aux normes officielles et interprétations ci-après s'appliquent impérativement aux périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2011 ou après cette date et n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque.

Intitulé	Nature du changement	Date de mise en application imposée par le CNCI
IFRS 7 (amendement) Instruments financiers : Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers	Cette norme exige la divulgation d'informations permettant de comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs associés, ainsi que la divulgation d'informations permettant d'évaluer la nature de la continuité de l'engagement de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés et les risques qui y sont associés. Selon l'interprétation initiale de la Banque, elle ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.	Périodes comptables à partir du 1 ^{er} juillet 2011
FRS 9 (republiée) : Instruments financiers	Cette norme republiée maintient les deux classifications d'évaluation. Les passifs financiers peuvent être évalués, soit sur la base du coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, cette norme précise par ailleurs que les variations de la juste valeur dues au risque de crédit propre doivent être comptabilisées par le biais du résultat global. Selon l'interprétation initiale de la Banque, elle ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.	Périodes comptables à partir du 1 ^{er} janvier 2013
IAS 24 (version révisée) Information relative aux parties liées	Cette norme simplifie la définition de la partie liée et accorde aux entités gouvernementales ou assimilées une exemption partielle de l'obligation de fournir des informations. Selon l'interprétation initiale de la Banque, elle ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.	Périodes comptables à partir du 1 ^{er} janvier 2011
IFRIC 14 (amendement), Paiements anticipés des exigences de financement minimal	Cet amendement éclaircit le traitement des contributions anticipées lorsqu'une entité est soumise à des exigences de financement minimal. Il permet à une telle entité de traiter ce paiement anticipé comme un actif. Selon l'interprétation initiale de la Banque, cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.	Périodes comptables à partir du 1 ^{er} janvier 2011

Plusieurs normes existantes ont été révisées en mai 2010 par le CNCI dans le cadre du projet d'amélioration des normes internationales d'information financière. Les amendements ci-après concernent la Banque mais n'ont pas d'impact significatif sur ses états financiers :

- IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2011) ;
- IAS 1, Présentation des états financiers (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2011) ;
- IAS 27, États financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} juillet 2010) ;
- IAS 34, Information financière intermédiaire (applicable aux périodes comptables à partir du 1^{er} janvier 2010).

B. PRINCIPES COMPTABLES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVES

Actifs financiers – Classification à partir du 1^{er} janvier 2010

À partir du 1^{er} janvier 2010, la Banque classe ses actifs financiers en établissant deux catégories : ceux évalués sur la base du coût amorti et ceux évalués à la juste valeur. Cette classification dépend à la fois des caractéristiques contractuelles des actifs et du modèle qu'elle utilise pour gérer ces actifs.

Actifs financiers sur la base du coût amorti

Pour être classés comme des actifs évalués sur la base du coût amorti, les deux critères suivants doivent être remplis : l'objectif du modèle utilisé par la Banque doit être de détenir l'actif financier pour recueillir les flux de trésorerie contractuels et les conditions contractuelles régissant l'actif financier doivent donner lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie composés uniquement du principal et des intérêts calculés sur ce principal, les intérêts représentant la valeur temporelle de l'argent et le risque de crédit associés à l'encours du principal.

Les investissements remplissant ces critères sont d'abord évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des actifs financiers. Ils sont ensuite valorisés sur la base de leur coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation. À l'exception des titres de créance qui sont détenus sur la base du coût amorti et qui sont comptabilisés à la date de transaction, les actifs financiers de la Banque sont évalués sur la base du coût amorti et comptabilisés à la date de règlement.

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans lesquelles les risques et bénéfices associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à un tiers par un swap de rendement total et constituent une forme de prêt garanti.

Actifs financiers à la juste valeur

Si l'un des deux critères ci-dessus n'est pas rempli, le titre de créance est classé comme désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La présence d'un dérivé incorporé, qui pourrait modifier les flux de trésorerie provenant d'un titre de créance, de sorte que ces flux ne représentent plus seulement le principal et les intérêts, nécessite de classer cet actif comme désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les emprunts convertibles en étant un exemple.

Les titres de participation bancaire, comme les instruments de capitaux propres et les instruments dérivés, sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat à l'exception des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat global. La Banque classe un instrument financier comme un instrument de capitaux propres s'il correspond à la définition de la norme IAS 32, Instruments financiers : présentation.

Les prises de participations dans des entreprises et les fonds d'actions à haut risque sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale sur la base de l'exemption de l'IAS 28 relative aux entreprises de capital-risque, car la Banque les considère comme des investissements de capital-risque. Ces actifs sont portés à la juste valeur sur l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pendant la période où elles se produisent. La base de la juste valeur pour les prises de participations dans des entreprises cotées sur un marché actif est le cours acheteur du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur pour les prises de participations dans des entreprises non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, qui utilisent des informations comparables et la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque évalue ces actifs à la juste valeur. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont passés en charge au compte de résultat. Ces actifs sont portés à la juste valeur sur l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pendant la période où elles se produisent.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la date de la transaction – celle à laquelle la Banque s'engage à acheter l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits permettant de recueillir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et quand la Banque a transféré tous les risques et rendements associés à leur propriété.

Une participation stratégique détenue par la Trésorerie (cf. note annexe 23) a été désignée, lors de la période de transition, à la juste valeur par le biais du résultat global. Ce choix concerne un investissement précis et est irrévocable. Lors de la comptabilisation initiale, cet actif avait été évalué à la juste valeur. Tous les gains et pertes de juste valeur sont comptabilisés dans l'état du résultat global et ne sont pas recyclés à travers le compte de résultat. Les dividendes sont portés au compte de résultat, conformément à la norme IAS 18, Produit des activités ordinaires, sauf s'il s'agit d'un retour sur investissement.

Passifs financiers

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les passifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs dérivés, exception faite de ceux associés à un schéma de couverture qualifié et effectif, sont également classés comme des passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Autres passifs financiers

À l'exception des passifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, tous les autres passifs financiers sont comptabilisés sur la base du coût amorti, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS. Dans ce cas, la juste valeur du dérivé est reprise dans les réserves dans la mesure où elle couvre, selon les critères, le risque identifié. Si la couverture est imparfaite, cette proportion de la juste valeur reste dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leur juste valeur est positive et comme des passifs quand leur juste valeur est négative. Toutes les activités de couverture sont identifiées explicitement et les informations correspondantes fournies par le Département Trésorerie de la Banque.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, ce qui est impossible à obtenir par d'autres méthodes. Il existe une véritable relation de couverture lorsqu'une relation spécifique peut être identifiée entre deux ou plusieurs instruments financiers dans lesquels la variation de valeur d'un instrument, à savoir « l'instrument de couverture », est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, « l'élément couvert ». Pour être compatible selon la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat comme « variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères ». La Banque applique la comptabilité de couverture à des relations de couverture désignées individuellement. Cette rubrique du compte de résultat comprend également les gains et pertes liés à des produits dérivés que la Banque utilise pour couvrir le risque de taux d'intérêt de manière globale, mais auxquels elle n'applique pas la comptabilité de couverture.

La Banque consigne la relation de couverture entre l'instrument de couverture et l'élément couvert lors de la comptabilisation initiale de la transaction. Elle consigne également en permanence son évaluation de la mesure dans laquelle les instruments dérivés sont efficaces pour ce qui est de couvrir le risque de modification de la juste valeur ou du flux de trésorerie des éléments couverts.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter le risque de taux d'intérêt en utilisant, sur les actifs comme sur les passifs, les swaps pour convertir ce risque en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de « juste valeur ». Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et qualifiés en tant que couvertures de juste valeur et qui se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portées au compte de résultat, de même que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert, attribuable à ce risque particulier.

Couvertures de flux

La Banque a effectué des opérations de couverture de flux pour, essentiellement, minimiser le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions que la Banque prend quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves jusqu'au moment où la dépense concernée est engagée. Au 31 décembre 2010, elle avait mis en place plusieurs couvertures de flux pour les futurs frais administratifs encourus en livres sterling.

Pour de plus amples informations sur le risque et les stratégies de gestion des risques, se reporter au chapitre « Gestion des risques », page 28.

Garanties financières

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, puis au plus élevé des deux montants suivants : solde non amorti des commissions reçues et reportées, et dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de l'état de situation financière. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la garantie devra être réglée et que le montant du règlement peut être estimé de manière fiable. Les garanties financières sont comptabilisées dans « Autres actifs financiers » et « Autres passifs financiers ».

Dépréciation d'actifs financiers

Actifs financiers désignés sur la base du coût amorti

Lorsqu'il est manifeste que la recouvrabilité d'un prêt est problématique, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette actuelle des rentrées de trésorerie attendues, actualisée, au besoin, en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provisions et le montant de la perte est porté au compte de résultat. La valeur comptable de l'actif n'est directement réduite que lors du passage en pertes et profits. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pour la durée de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour déterminer l'existence de signes objectifs de pertes par dépréciation, la Banque utilise les critères suivants :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt ;
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur ;
- non respect des clauses ou conditions du prêt ;
- lancement d'une procédure de faillite ;
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur ;
- détérioration de la valeur de la garantie.

Les provisions pour dépréciation d'actifs similaires non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur celle utilisée pour mesurer les risques inhérents aux actifs non souverains. Pour tous les actifs à risques souverains, on utilise une méthodologie distincte qui prend en compte le statut de créancier privilégié de la Banque que lui accordent ses membres. La méthodologie de la Banque calcule la dépréciation sur la base de la perte subie. La dépréciation est déduite des actifs dans l'état de situation financière.

La Banque maintient une réserve pour pertes sur prêts afin de conserver, dans les capitaux propres, un montant de bénéfices non distribués égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La dépréciation, déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, est portée au compte de résultat. Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du capital est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. Ces prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et définition du montant de la perte. Les recouvrements ultérieurs sont crédités au compte de résultat.

Disponibilités

Dans le tableau de financement, les disponibilités comprennent les instruments d'une échéance inférieure à trois mois à compter de la date de l'état de situation financière, utilisables à court terme et soumis à un risque de variation de valeur très minime.

Monnaies

La Banque utilise l'euro comme monnaie de présentation de ses états financiers.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes en devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro au taux de change de fin d'année sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves de couverture en cas de flux répondant aux critères IAS.

Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros.

Actifs incorporels

Les dépenses de maintenance de programmes informatiques sont comptabilisées comme des charges au moment où elles sont engagées. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger le fonctionnement de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement de logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, la technologie et le matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement après déduction de leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	terme non échu
Technologie et matériel de bureau	trois ans

Comptabilité des contrats de location

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location. Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense engagée pendant l'exercice où intervient la résiliation.

Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés sur la base de l'exercice en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus en supprimant la décote utilisée dans les calculs de valeur actuelle appliqués aux rentrées de trésorerie attendues. Les intérêts échus des prêts évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans les intérêts inscrits au compte de résultat.

Les commissions d'ouverture et d'engagement sont différées, conformément à l'IAS 18, ainsi que les coûts directs liés à la mise en place et au maintien de l'engagement. Ces éléments sont alors comptabilisés en intérêts perçus en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Si l'engagement vient à échéance sans que le crédit ait été mis en place, la commission est comptabilisée comme revenu à l'échéance.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont perçues. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés conformément à l'IAS 18, Produit des activités ordinaires.

Plans de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le premier, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le second est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

Dans le cadre du régime à prestations déterminées, l'actif est la juste valeur des actifs du régime, diminuée de la valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies à la date de l'état de situation financière, compte tenu des ajustements opérés pour gains et pertes actuariels non reconnus et coût des services passés. Des actuaires indépendants calculent l'obligation due au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation due au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date de l'état de situation financière) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de haute qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation due au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi qui permettent une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations des hypothèses actuarielles d'origine.

La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de résultat et versées au dépositaire des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les coûts de prestation et autres ajustements actuariels, qui sont déterminés sur les conseils d'actuaires indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation due au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif, la valeur la plus élevée étant choisie. Les contributions de la Banque au régime à prestations déterminées sont fixées par le Comité des plans de retraite, conseillé par les actuaires de la Banque, et sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens ou services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

Emprunts

Les emprunts sont enregistrés, au départ, à leur juste valeur, c'est-à-dire au produit que rapporte leur émission, déduction faite des frais de transaction. Par la suite, ils sont indiqués au coût amorti et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat pour toute la durée de l'emprunt, en utilisant la méthode du taux effectif. Lorsque les emprunts sont associés à des dérivés et répondent aux critères de comptabilité de couverture de la juste valeur, conformément à l'IAS 39, la valeur en coût amorti est ajustée en fonction de la juste valeur des risques qui font l'objet d'une couverture.

Éléments de comparaison

La Banque a choisi d'appliquer la norme IFRS 9 à partir du 1^{er} janvier 2010, ainsi que les amendements des autres normes y afférents, car cette nouvelle norme comptable reflète le modèle qu'elle utilise pour la gestion de ces actifs. Conformément aux dispositions de la norme relatives à la période de transition, les chiffres fournis à titre de comparaison n'ont pas été retraités.

Actifs financiers – Classification avant le 1^{er} janvier 2010

La Banque classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ; actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; actifs financiers disponibles à la vente ; et investissements détenus jusqu'à échéance. La Direction détermine le classement de ses investissements lors de la comptabilisation initiale à l'exception de ceux reclassés au titre de l'amendement à la norme IAS 39.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou variable non cotés sur un marché actif lors de la comptabilisation ou du reclassement initial, hormis :

- ceux que la Banque a l'intention de céder immédiatement ou à court terme, classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que la Banque désigne à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale ;
- ceux que la Banque désigne comme disponibles à la vente lors de la comptabilisation initiale ;
- ceux pour lesquels la Banque est susceptible de ne pas récupérer une partie substantielle de son investissement initial, pour une raison autre que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances émis par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement et valorisés sur la base de leur coût amorti en utilisant la méthode de détermination du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non recouvrabilité, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture qui répond aux critères IAS. Cela se produit principalement dans le cas de prêts à taux fixes associés à des swaps spécifiques qui transforment le taux fixe initial en taux variable. Dans ces cas, le prêt est estimé à la juste valeur en fonction du risque du taux d'intérêt, la variation de valeur étant enregistrée dans le compte de résultat en compensation de celle du swap associé si le schéma de couverture est particulièrement efficace (voir « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » à la page 20. En vertu de l'amendement à l'IAS 39, si un instrument classé comme « disponible à la vente » répond ultérieurement à la définition des « prêts et créances », il peut être reclassé. Une fois reclassé, le prêt est détenu sur la base du coût amorti et les intérêts sont comptabilisés en utilisant le taux effectif à la date de reclassement. La Banque a choisi de reclasser une part substantielle de son portefeuille de titres de créance disponibles à la vente pour la placer dans la catégorie « prêts et créances » à compter du 1^{er} juillet 2008, estimant que le marché de ces titres était devenu inactif et qu'elle avait l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible.

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans lesquelles les risques et bénéfices associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à une autre partie par un swap sur rendement total et constituent une forme de prêt garanti.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il est acquis ou contracté dans le principal but d'être vendu ou rétrocédé à court terme ;
- s'il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés solidairement et pour lesquels est apparue récemment une tendance aux prises de bénéfices à court terme ;
- s'il s'agit d'un instrument dérivé, exception faite des instruments associés à un schéma de couverture qualifié et efficace.

La Banque classe les actifs acquis dans le but de réaliser des profits sur des fluctuations de prix à court terme dans la catégorie « actifs détenus à des fins de transaction ». Ces actifs sont désignés à la juste valeur sur la base de cotations indépendantes ; toutes les variations de valeur sont portées au fur et à mesure au compte de résultat.

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale lorsque :

- cette mesure permet de réduire de manière significative les incohérences qui se produiraient si les dérivés associés étaient traités comme détenus à des fins de transaction et que les instruments financiers sous-jacents étaient comptabilisés sur la base du coût amorti ;
- certains investissements, comme les prises de participations, qui sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement et sont présentés comme tels aux gestionnaires responsables sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- certains instruments financiers, tels que des titres de créance détenus, qui contiennent un ou plusieurs dérivés incorporés modifiant sensiblement les flux de trésorerie sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les prises de participations dans des entreprises et les fonds d'actions à haut risque sont désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale sur la base de l'exemption de l'IAS 28 relative aux entreprises de capital-risque, car la Banque les considère comme des investissements de capital-risque. Ces actifs sont portés à la juste valeur sur l'état de situation financière et les variations de la juste valeur sont portées au compte de résultat pendant la période où elles se produisent. La base de la juste valeur pour les prises de participations dans des entreprises cotées et les fonds d'actions à haut risque dans un marché actif est le cours du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur pour les prises de participations dans des entreprises et les fonds d'actions à haut risque qui sont non cotés ou cotés dans un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, qui utilisent des informations comparables et la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Tous les titres de créance détenus dans des fonds gérés en externe ont été désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale, dans la mesure où ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement congnée.

Les actifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de la transaction – celle à laquelle la Banque s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les investissements disponibles à la vente sont ceux qui sont destinés à être détenus pendant un laps de temps indéterminé et qui peuvent être cédés en fonction des besoins de liquidités ou des variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions. Les acquisitions ou cessions d'actifs disponibles à la vente sont comptabilisées à la date de la transaction.

Exception faite des participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la Banque classe toutes les participations dans la catégorie « disponibles à la vente ». Ces actifs sont portés à la juste valeur sur l'état de situation financière. Les variations de la juste valeur, y compris les différences de conversion affectant les actifs libellés en devises, sont portées directement aux réserves jusqu'à cession ou dépréciation de l'actif concerné. La perte ou le profit cumulé précédemment comptabilisé dans les réserves est alors supprimé et inclus dans le compte de résultat. La base de la juste valeur pour les prises de participations disponibles à la vente cotées sur un marché actif est le cours du marché à la date de l'état de situation financière. La base de la juste valeur pour les participations disponibles à la vente qui sont non cotées ou cotées sur un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation adaptées au marché et au secteur de chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation basée sur les bénéfices, qui utilisent des informations comparables et la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Une partie du portefeuille de prêts de la Trésorerie est classée comme disponible à la vente. Ces actifs sont portés au bilan à la juste valeur, celle-ci étant déterminée en fonction des cours acheteurs de tiers. Les variations de la juste valeur, exception faite des différences de conversion affectant les actifs libellés en devises, sont portées directement aux réserves jusqu'à cession ou dépréciation de l'actif concerné. La perte ou le profit cumulé précédemment comptabilisé dans les réserves est alors supprimé et inclus dans le compte de résultat. Les différences de conversion des devises affectant les prêts de la Trésorerie disponibles à la vente sont portées au compte de résultat.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est l'élément couvert dans une couverture comptabilisée en juste valeur et répondant aux critères, le montant (profit ou perte) généré par le risque couvert est enregistré dans le compte de résultat et non dans les réserves. Cela a pour effet d'assurer une cohérence dans les états financiers, les variations de juste valeur du dérivé qui servent de couverture devant figurer au compte de résultat. La comptabilité de couverture figure dans la trésorerie lorsque les swaps d'actifs sont utilisés pour transformer les risques à taux fixes en taux variable.

Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

Les investissements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou variable que la BERD a l'intention et la possibilité de détenir jusqu'à échéance. La Banque classe dans cette catégorie les billets de trésorerie à courte échéance.

Dépréciation des titres de participation disponibles à la vente (applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

Les titres de participations disponibles à la vente sont dépréciés lorsqu'il est manifeste que le recouvrement futur est compromis, ce que peut signaler une baisse significative et prolongée de la juste valeur d'une participation par rapport à son coût d'acquisition. La Banque évalue également des facteurs tels que le pays, la branche d'activité et les résultats du secteur, les changements technologiques et la performance opérationnelle et financière. Bien que les projets soient généralement examinés tous les six mois pour identifier une éventuelle dépréciation ou, dans le cas des projets à faible risque, au moins une fois par an, certains éléments peuvent déclencher un examen anticipé et plus fréquent. Dans ce type de cas, la recouvrabilité future est examinée et toute perte cumulative précédemment comptabilisée dans les réserves est reprise et est portée au compte de résultat.

Les dépréciations comptabilisées dans le produit d'exploitation pour les participations disponibles à la vente ne peuvent être reprises par le biais du compte de résultat.

Dépréciation des titres de créance disponibles à la vente (applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

La Banque détermine, à chaque date de l'état de situation financière, s'il existe ou non des signes objectifs de dépréciation. Pour ce faire, elle utilise les critères suivants :

- déclasser de l'émetteur en dessous du niveau minimal requis pour les expositions de trésorerie ;
- incapacité de l'émetteur à régler les sommes requises dans le cadre du titre ;
- non-respect des clauses, défaut, échec du seuil de déclenchement ;
- détérioration de l'amélioration des termes du crédit, notamment diminution des valeurs de prêt ;
- procédures judiciaires telles que faillites, mesures réglementaires ou autres.

S'il existe de tels signes, la perte cumulée – différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte par dépréciation sur cet actif financier précédemment comptabilisée en revenu d'exploitation – est supprimée des réserves et portée au compte de résultat. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument de créance classé comme disponible à la vente augmente et que cette augmentation peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte par dépréciation dans le compte de résultat, la perte par dépréciation est contre-passée par le biais du compte de résultat.

C. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il faut que la Banque fasse des estimations et des hypothèses qui auront une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les valeurs reportées au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations et jugements comptables font l'objet d'une évaluation permanente. Ils sont établis sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, comme des attentes concernant des événements futurs que l'on considère raisonnables compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont, pour une grande part, fonction de diverses variables qui reflètent l'environnement économique et les marchés financiers des pays d'opérations de la Banque, mais elles ne sont pas directement corrélées à des risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Les estimations comptables critiques et jugements de la Banque sont les suivants :

Juste valeur d'instruments financiers dérivés

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés de la Banque sont déterminées à l'aide de modèles d'actualisation des flux financiers. Ces modèles sont fondés sur les cours du marché des devises, les taux d'intérêt et la volatilité des options. Lorsqu'il n'existe pas de données de marché pour tous les éléments de l'évaluation d'un instrument dérivé, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données de marché non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse à la section « hiérarchie applicable à la juste valeur », page 57.

Juste valeur des prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La juste valeur des prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat est déterminée en conjuguant des modèles d'actualisation des flux financiers et des modèles de valorisation des options. Ces modèles incorporent les données de marché relatives aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit pour les emprunteurs, aux cours pertinents des actions et aux flux de trésorerie représentés par les dividendes. Lorsque les données de marché nécessaires ne sont pas disponibles, on utilise l'extrapolation et l'interpolation des données existantes. Lorsque des données de marché non observables ont été utilisées, une analyse de sensibilité a été incluse à la section « hiérarchie applicable à la juste valeur », page 57.

Juste valeur des titres de participation

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite à la page 19 (Principes comptables, actifs financiers) et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 22. Concernant les titres de participation de la Banque dont l'évaluation n'est pas fondée sur des données de marché observables, des informations de sensibilité complémentaires ont été fournies à la section « hiérarchie applicable à la juste valeur », page 57.

Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente (applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

Aux termes de l'IAS 39, l'indicateur principal de la dépréciation d'un titre de participation est une « baisse significative ou prolongée de la juste valeur par rapport à son coût d'acquisition ». La Banque considère qu'une baisse « significative » correspond à une diminution supérieure à 30 % par rapport au coût d'acquisition. Ce chiffre traduit l'évaluation selon laquelle, dans les marchés financiers actuels, une baisse inférieure à 30 % peut ne pas signaler une dépréciation permanente. Une baisse « prolongée » est une baisse par rapport au coût d'acquisition observée pendant plus de 12 mois.

Mesure de sensibilité d'une baisse « significative » :

- Si l'élément déclencheur de dépréciation lié à une baisse supérieure à 20 % par rapport au coût d'acquisition devait s'appliquer avec un élément déclencheur de baisse « prolongée » qui resterait constant, six autres titres de participation disponibles à la vente d'une juste valeur totale de 12 millions d'euros au 31 décembre 2009 pourraient être classés comme dépréciés.
- Si l'élément déclencheur de dépréciation lié à une baisse supérieure à 40 % par rapport au coût d'acquisition devait s'appliquer avec un élément déclencheur de baisse « prolongée » qui resterait constant, un titre de participation disponible à la vente d'une juste valeur totale de 3 millions d'euros au 31 décembre 2009 pourrait ne pas être classé comme déprécié.

Mesure de sensibilité d'une baisse « prolongée » :

- Si l'élément déclencheur de dépréciation d'une baisse par rapport au coût d'acquisition observée pendant plus de six mois était appliqué avec un élément déclencheur de baisse « significative » constant, cinq autres titres de participation disponibles à la vente d'une juste valeur totale de 20 millions d'euros au 31 décembre 2009 pourraient être classés comme dépréciés.
- Si l'élément déclencheur de dépréciation d'une baisse par rapport au coût d'acquisition observée pendant plus de dix-huit mois était appliqué avec un élément déclencheur de baisse « significative » constant, cette situation ne provoquerait pas de nouvelles dépréciations.

Provisions pour dépréciation de prêts

La méthode par laquelle la Banque détermine le niveau de dépréciation des prêts est décrite à la page 21 (Principes comptables, dépréciation d'actifs financiers) et fait l'objet d'explications complémentaires à la page 28 (Risque de crédit).

Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains étaient, au 31 décembre 2010, de 378 millions d'euros. La sensibilité des provisions de portefeuille aux révisions uniformes à la hausse et à la baisse des cotations de risque et à une variation des hypothèses relatives à la perte en cas de défaut est présentée ci-après.

Notation des risques

- Si tous les prêts non souverains étaient revalorisés d'une catégorie de notation de la probabilité de défaillance de la Banque, cela se traduirait par un crédit au compte de résultat de 356 millions d'euros. Ce crédit est attribuable à une réduction de 204 millions d'euros des provisions de portefeuille constituées au titre des prêts et de 152 millions d'euros des provisions individualisées.
- Inversement, si tous les prêts non souverains étaient déclassés d'une catégorie de notation de la probabilité de défaillance de la Banque, cela se traduirait par une charge totale de 1,1 milliard d'euros imputée sur le compte de résultat. Cette somme inclurait une charge au compte de résultat de 137 millions d'euros liée aux provisions de portefeuille constituées au titre des prêts non souverains. En cas de déclassement d'une catégorie de notation de la probabilité de défaillance, 13 % des prêts non souverains seraient devenus des actifs dépréciés individuellement. La conséquence en aurait été une augmentation de 1 milliard d'euros environ des provisions individualisées pour dépréciation identifiée.

Taux applicables à la probabilité de défaillance

- Afin de déterminer la probabilité de défaillance pour chaque notation du risque, la pondération relative appliquée aux données extérieures et aux données propres à la Banque est révisée tous les ans. Conformément à la méthodologie générale de provisionnement pour 2010, une pondération de 50 % est respectivement appliquée aux données propres à la Banque et aux données extérieures. Cette approche constitue un changement par rapport à la méthodologie utilisée en 2009, qui appliquait une pondération de 25 % aux données propres à la Banque (et de 75 % aux données extérieures concernant les défaillances). Elle rend compte de la plus grande disponibilité et de la plus grande pertinence des données internes. Si la pondération de 25 % appliquée aux données propres à la Banque, relatives à la probabilité de défaillance, avait été conservée en 2010, les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée des prêts non souverains auraient été supérieures de 110 millions d'euros et se seraient établies à 488 millions d'euros. Si la pondération de ces données avait été portée de 50 à 75 %, ces provisions auraient été inférieures de 110 millions d'euros et se seraient établies à 268 millions d'euros.

Taux de pertes en cas de défaut

- Une baisse de 10 points de pourcentage des taux de pertes en cas de défaut entraînerait une baisse des provisions de portefeuille de 59 millions d'euros, ramenant les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains à 319 millions d'euros.
- Une hausse de 10 points de pourcentage entraînerait une augmentation de 58 millions d'euros des provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains, les portant à 436 millions.

Notation des prêts souverains

- Les provisions de portefeuille constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts souverains étaient, au 31 décembre 2010, de 12 millions d'euros (2009 : 12 millions d'euros). Compte tenu du statut de créancier privilégié que confèrent ses membres à la Banque, un déclassement ou une revalorisation d'une notation de risque n'aurait pas d'impact significatif sur le niveau des provisions constituées au titre des risques souverains – et donc sur le compte de résultat.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour dépréciation de prêts sont examinées annuellement afin de réduire d'éventuels écarts entre les pertes estimées et la réalité.

Gestion des risques

RISQUES FINANCIERS

La responsabilité générale de l'identification indépendante, de l'évaluation, du suivi et de l'atténuation de tous les risques auxquels la Banque s'expose aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie incombe au Vice-Président chargé des risques et des ressources.

Le Vice-Président chargé des risques et des ressources est membre du Comité exécutif, au même titre que le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires ainsi que le Vice-Président chargé des finances, Directeur financier, dont dépend la Trésorerie. Il assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques, tant pour les opérations bancaires que pour la trésorerie. Le service de Gestion des risques veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et atténués à l'aide de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire.

En accomplissant sa mission, la Banque s'expose à des risques financiers, aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie. Les principaux risques auxquels elle doit faire face sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Le dernier exercice a vu un redressement des marchés d'actions et l'amorce éventuelle d'une transition des risques systémiques vers des risques différenciés. Si les risques, mesurés par la Banque, ont continué de s'accroître depuis l'exercice précédent, cette accentuation ne s'est pas significativement matérialisée du fait de défauts de paiement.

A. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille du fait du défaut d'une contrepartie ou de la détérioration de sa note de crédit. La Banque suit également le risque de concentration, c'est-à-dire d'allocation d'une part trop importante du portefeuille à un pays, un secteur d'activité, un débiteur, un instrument ou une opération spécifique.

La BERD est exposée au risque de crédit aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie parce qu'un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la Banque peut se déprécier.

Exposition maximale au risque de crédit avant prise de garanties ou autres rehaussements de crédit

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Créances sur des établissements de crédit	2 974	3 247
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	737	222
Titres de créance sur la base du coût amorti	8 955	-
Créances garanties	1 179	1 171
Titres de créance disponibles à la vente	-	1 012
Titres de créance détenus jusqu'à échéance	-	1 239
Actifs financiers dérivés	4 168	2 538
Autres actifs financiers	525	483
Prêts de la Trésorerie	-	5 321
Prêts des Opérations bancaires au coût amorti	14 613	12 406
Prêts des Opérations bancaires à la juste valeur	221	-
Capital libéré à recevoir	16	17
Engagements non utilisés et garanties	9 394	7 716
Au 31 décembre	42 782	35 372

Le tableau ci-dessus représente, pour ce qui est du risque de crédit auquel la Banque est exposée, le pire scénario au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, sans tenir compte d'éventuelles garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion

Pour limiter les risques bancaires, le Conseil d'administration de la Banque approuve un document d'analyse des opérations de crédit exposant les procédures d'approbation, de gestion et d'examen de ces risques, qui sont examinées chaque année par le Comité d'audit et soumises au Conseil pour approbation.

Les projets du Département des opérations bancaires sont examinés par le Comité des opérations. Ce Comité, que préside le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires, réunit les principaux responsables de la Banque. Il examine tous les projets du Département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration, afin de s'assurer qu'ils respectent les

critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et de complémentarité. Il approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil via le Comité exécutif, des projets entrant dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé de contrôler la gestion du portefeuille des Opérations bancaires, d'agréer les modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours et d'approuver les recommandations faites par le Service de gestion des risques en matière de provisions pour dépréciation de prêts bancaires.

La Banque examine périodiquement tous les risques de son portefeuille, généralement deux fois par an. Elle examine cependant plus fréquemment ceux perçus comme étant plus vulnérables aux défauts de paiement et éventuellement une fois par an ceux perçus comme l'étant moins. Chaque fois, le Service de gestion des risques détermine si le profil des risques a changé, et recommande des mesures d'atténuation et confirme ou ajuste la note accordée aux projets, évaluant également, pour les titres de participation, la juste valeur. À la demande du Service de gestion des risques, les investissements jugés compromis peuvent être transférés, pour restructuration et redressement, des équipes du Département des opérations bancaires vers l'Unité de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Service de gestion des risques et au Département des opérations bancaires.

Le tableau ci-après montre l'échelle de notation interne de la Banque et ses correspondances approximatives avec la notation externe de Standard & Poor's (S&P).

Échelle de notation interne de la BERD	Équivalent en notation externe – S&P	Catégorie BERD
1	AAA	Excellent
2	AA+, AA, AA-	Solide
3	A+, A, A-	Très bon
4	BBB+, BBB, BBB-	Bon
5	BB+, BB, BB-	Satisfaisant
6	B+, B	Acceptable
6W	B-	À surveiller
7	CCC	Attention particulière
8	CC	Insatisfaisant
9	C	Douteux
10	D	Pertes attendues

En réponse à la crise financière, les ressources du Département des opérations bancaires sont appliquées à des secteurs qui présentent un risque plus immédiat (par exemple, les institutions financières) et le suivi a été intensifié pour assurer une réponse rapide aux problèmes de crédit potentiels.

Le contrôle des décaissements est confié à l'Unité d'administration des opérations du Bureau des Affaires juridiques, qui est chargée de vérifier le respect des clauses des accords de prêt et autres et de s'assurer que les procédures appropriées sont suivies, conformément à la politique définie. Les dispenses, consentements et modifications des conventions et clauses de prêt sont préparés par l'Unité d'administration des opérations et approuvés par le Département des opérations bancaires, le Service de gestion des risques et, au besoin, par le Bureau des affaires juridiques, par le Bureau des affaires économiques et par le Département chargé de l'environnement et du développement durable.

La méthodologie de provisionnement utilisée pour le portefeuille a été révisée durant l'exercice pour mieux refléter les pertes effectives de la Banque. Les provisions de portefeuille générales sont évaluées en détail en se fondant sur des valeurs calculées en fonction d'hypothèses correspondant à des probabilités de défaillance et des paramètres relatifs à la perte en cas de défaut pour chaque exposition, et notamment sur une évaluation distincte des expositions garanties par des tiers. Les provisions de portefeuille générales sont par conséquent calculées selon une méthodologie plus détaillée que pour les exercices précédents. C'est donc sur l'impact combiné ou cumulé de ces paramètres que se fondent les notations de risque concernant les lignes de crédit accordées par la Banque. En conformité avec les procédures actuelles de reddition de compte à l'intention de la direction et comme pour les exercices précédents, ce compte rendu sur les risques fait état des notations de risque globales s'appliquant aux mécanismes de crédit.

Le Service de gestion des risques prépare chaque trimestre, sur l'ensemble du portefeuille, un rapport qu'il présente au Comité d'audit. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente son évolution. Il commente également les différents risques du portefeuille douteux et mesure l'exposition par rapport aux limites de risque du portefeuille, tout dépassement étant signalé et commenté.

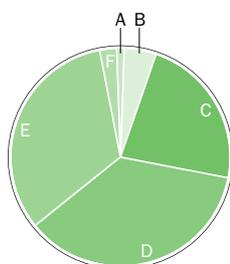
La Banque attribue, pour le risque-projet, le risque-pays et le risque global, une note de 1 à 10 concernant chaque exposition, 1 reflétant le risque le plus faible et 10 le risque le plus élevé. Pour le risque-projet, on prend en compte la solidité financière de la contrepartie et l'atténuation des risques inhérente à la structure du projet, y compris sous la forme d'un promoteur de projet ou d'une garantie. Le risque-pays est évalué en interne sur la base des notes fournies par des agences de notation externes. Pour les opérations non souveraines, la note du risque global correspond généralement à la plus haute note attribuée (pays ou projet). Il y a exception à cette règle lorsque la Banque a recours au soutien inconditionnel d'un promoteur de projet extérieur au pays d'opérations, auquel cas la note globale est identique à celle du projet. Pour les opérations souveraines, elle est identique à celle du pays.

Risque de crédit des Opérations bancaires : résultats 2010

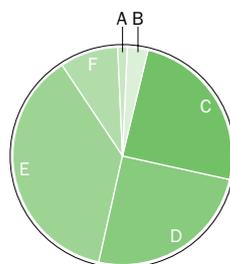
Le risque bancaire total (actifs d'exploitation après ajustement pour variation de la juste valeur mais avant provisionnement) a augmenté au cours de l'exercice, atteignant 21,3 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 17,9 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Le montant total du portefeuille des opérations bancaires (actifs d'exploitation avant ajustement pour variation de la juste valeur et hors provisionnement, mais incluant les engagements non utilisés) a progressé, s'établissant à 30,6 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 25,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009. La note de risque globale du portefeuille reflète une légère amélioration, reculant de 6,12 à 5,94.

Le risque total des actifs d'exploitation non souverains, notés de 7 à 10, a diminué, tant en termes réels qu'en proportion du portefeuille, revenant de 5,2 milliards d'euros (29 % du montant total des actifs d'exploitation) à 4,1 milliards d'euros (19 % du total des actifs d'exploitation). Le montant des prêts dépréciés a augmenté, passant de 305 millions d'euros à 465 millions d'euros en raison de la poursuite de la récession, des problèmes persistants de liquidité et des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises dans de nombreux pays d'opérations de la BERD.

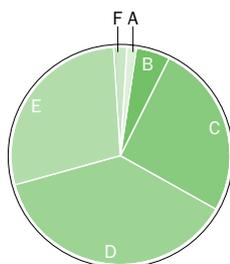
Avec l'adoption de la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire d'appliquer une dépréciation aux titres de participation de la Banque. Cela signifie qu'une révision à la baisse de la notation de risque des investissements n'entraînera plus de dépréciation, la juste valeur étant la seule base d'évaluation. Ainsi, les titres de participation notés de 8 à 10 ont enregistré un recul de 1,3 milliard d'euros, contre 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2009, et s'établissaient à 256 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Note de crédit du portefeuille des Opérations bancaires**31 décembre 2010**

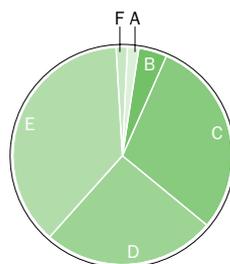
A	1, 2, 3	1,3 %
B	4	4,8 %
C	5	22,6 %
D	6	36,3 %
E	6W, 7	32,6 %
F	8, 9, 10	2,4 %

**31 décembre 2009**

A	1, 2, 3	1,4 %
B	4	3,3 %
C	5	24,5 %
D	6	25,0 %
E	6W, 7	37,3 %
F	8, 9, 10	8,5 %

Note de crédit du portefeuille de prêts**31 décembre 2010¹⁵**

A	1, 2, 3	1,5 %
B	4	5,1 %
C	5	25,6 %
D	6	37,7 %
E	6W, 7	28,1 %
F	8, 9, 10	2,0 %

**31 décembre 2009**

A	1, 2, 3	1,9 %
B	4	4,0 %
C	5	29,5 %
D	6	25,7 %
E	6W, 7	37,3 %
F	8, 9, 10	1,6 %

¹⁵ Du point de vue comptable, les titres de participation des Opérations bancaires ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où ils sont inscrits en juste valeur et où la « juste valeur » est définie comme « le montant contre lequel un actif (...) pourrait être échangé, entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence » (IFRS9 : Annexe A).

Prêts sur la base du coût amorti

Le tableau ci-après analyse les prêts réalisés par la Banque et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions pour dépréciation %
2 : Solide	25	-	-	25	0,2	-	-	25	0,0
3 : Très bon	133	-	-	133	0,9	(1)	-	132	0,8
4 : Bon	949	-	-	949	6,2	(11)	-	938	1,2
5 : Satisfaisant	4 560	-	-	4 560	29,9	(38)	-	4 522	0,8
6 : Acceptable	5 249	-	-	5 249	34,4	(86)	-	5 163	1,6
6W : À surveiller	1 856	-	-	1 856	12,2	(75)	-	1 781	4,0
7 : Attention particulière	1 987	19	-	2 006	13,1	(179)	-	1 827	8,9
8 : Insatisfaisant	-	-	375	375	2,5	-	(152)	223	40,5
9 : Douteux	-	-	18	18	0,1	-	(16)	2	88,9
10 : Pertes attendues	-	-	72	72	0,5	-	(72)	-	100,0
Au 31 décembre 2010	14 759	19	465	15 243	100,0	(390)	(240)	14 613	-

Notation du risque	Ni exigibles ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles mais non dépréciés En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Total %	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total net de dépréciation En millions d'euros	Provisions pour dépréciation %
2 : Solide	45	-	-	45	0,3	-	-	45	0,0
3 : Très bon	254	-	-	254	1,9	-	-	254	0,0
4 : Bon	744	-	-	744	5,7	(1)	-	743	0,1
5 : Satisfaisant	4 295	4	-	4 299	32,8	(22)	-	4 277	0,5
6 : Acceptable	2 816	-	-	2 816	21,5	(45)	-	2 771	1,6
6W : À surveiller	1 646	1	-	1 647	12,5	(72)	-	1 575	4,4
7 : Attention particulière	2 991	24	-	3 015	23,0	(363)	-	2 652	12,0
8 : Insatisfaisant	-	-	163	163	1,2	-	(76)	87	46,6
9 : Douteux	-	-	6	6	0,1	-	(4)	2	66,7
10 : Pertes attendues	-	-	136	136	1,0	-	(136)	-	100,0
Au 31 décembre 2009	12 791	29	305	13 125	100,0	(503)	(216)	12 406	-

Il y a eu, au cours de l'exercice, 11 renégociations de prêts (2009 : 12) qui auraient pu être exigibles ou dépréciés. Au 31 décembre 2010, ces prêts renégociés s'élevaient à 26 millions d'euros (2009 : 99 millions d'euros).

Sur les prêts exigibles, aucun ne l'a été pendant moins de 30 jours (2009 : 6 millions d'euros), 12 millions d'euros pendant plus de 30 jours mais moins de 90 jours (2009 : 13 millions d'euros) et 7 millions d'euros pendant plus de 90 jours (2009 : 16 millions d'euros).

La juste valeur des garanties détenues sur les prêts dépréciés et exigibles au 31 décembre 2010 était de 224 millions d'euros (2009 : 99 millions d'euros).

Prêts désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour chacune de ses notes de risque internes pertinentes. Aucune donnée comparative n'est requise en cas d'adoption anticipée de la norme IFRS 9.

Notation du risque	Juste valeur 2010 En millions d'euros
5 : Satisfaisant	15
6 : Acceptable	12
6W : À surveiller	123
7 : Attention particulière	71
Au 31 décembre	221

Engagements non utilisés et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque pour chacune de ses notes de risque internes.

Notation du risque	Engagements non utilisés 2010	Garanties 2010	Engagements non utilisés 2009	Garanties 2009
	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros	En millions d'euros
2 : Solide	4	-	4	-
3 : Très bon	42	-	62	-
4 : Bon	378	-	20	-
5 : Satisfaisant	1 335	63	1 340	54
6 : Acceptable	4 101	109	2 740	82
6W : À surveiller	1 674	153	1 486	112
7 : Attention particulière	1 387	140	1 364	76
8 : Insatisfaisant	6	-	368	-
9 : Douteux	2	-	7	1
Au 31 décembre	8 929	465	7 391	325

Pour les projets notés 8 ou plus, il est peu probable que les engagements soient versés, dans la mesure où des conditions précises doivent être réunies pour poursuivre les décaissements.

Capital libéré à recevoir

Le tableau ci-après analyse le capital libéré à recevoir par la Banque au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

	2010	2009
	En millions d'euros	En millions d'euros
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	16	17
Capital libéré à recevoir Au 31 décembre	16	17

Au 31 décembre 2010, aucun capital libéré à recevoir n'était considéré comme déprécié (2009 : néant).

Risque de crédit des Opérations bancaires : concentration

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par région géographique.

	Prêts 2010 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros	Prêts 2009 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2010 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros
Albanie	211	132	343	177	134	311
Arménie	169	30	199	104	70	174
Azerbaïdjan	407	107	514	324	212	536
Bélarus	83	31	114	75	27	102
Bosnie-Herzégovine	392	485	877	356	408	764
Bulgarie	728	398	1 126	599	202	801
Croatie	752	163	915	620	97	717
ERY de Macédoine	123	99	222	136	87	223
Estonie	-	2	2	-	8	8
Géorgie	304	306	610	248	74	322
Hongrie	495	185	680	304	507	811
Kazakhstan	766	751	1 517	597	428	1 025
Lettonie	20	97	117	34	12	46
Lituanie	143	16	159	79	20	99
Moldova	135	116	251	84	90	174
Mongolie	162	14	176	46	16	62
Monténégro	60	146	206	52	28	80
Ouzbékistan	86	16	102	90	33	123
Pologne	832	319	1 151	691	166	857
République kirghize	39	36	75	31	44	75
République slovaque	193	120	313	129	184	313
République tchèque	43	4	47	54	7	61
Roumanie	1 510	576	2 086	1 263	601	1 864
Russie	4 173	1 461	5 634	3 997	1 377	5 374
Serbie	791	763	1 554	611	564	1 175
Slovénie	21	2	23	31	3	34
Tadjikistan	39	29	68	36	23	59
Turkménistan	10	3	13	7	4	11
Turquie	460	139	599	108	35	143
Ukraine	1 937	1 215	3 152	1 757	861	2 618
Régional	380	1 633	2 013	485	1 394	1 879
Au 31 décembre	15 464	9 394	24 858	13 125	7 716	20 841

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des Opérations bancaires à leur valeur comptable par secteur de la contrepartie.

	Prêts 2010 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros	Prêts 2009 En millions d'euros	Engagements non utilisés et garanties 2009 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros
Agro-industrie	1 507	465	1 972	1 339	333	1 672
Assurances et services financiers	522	291	813	364	262	626
Électricité et énergie	1 708	1 350	3 058	1 281	1 033	2 314
Financement de petites entreprises	616	63	679	611	96	707
Fonds de placement	-	828	828	-	728	728
Immobilier et tourisme	388	494	882	277	592	869
Industrie manufacturière et services	1 867	622	2 489	1 851	371	2 222
Infrastructures municipales et environnementales	1 063	1 049	2 112	1 039	824	1 863
Opérations bancaires	4 064	1 206	5 270	3 024	1 172	4 196
Ressources naturelles	1 283	374	1 657	726	354	1 080
Télécommunications, informatique et média	159	65	224	277	71	348
Transports	2 287	2 587	4 874	2 336	1 880	4 216
Au 31 décembre	15 464	9 394	24 858	13 125	7 716	20 841

Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : gestion

Pour les risques de Trésorerie, le Conseil d'administration approuve, en matière de trésorerie et de gestion des risques associés, un document qui définit les limites de risque acceptables dans les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et d'investissement de la Banque. Ce document est mis à jour tous les ans par les vice-présidences chargées des finances ainsi que des risques et des ressources et il est approuvé par le Conseil d'administration. Il traite de tous les aspects des opérations de trésorerie qui comportent des risques financiers et des activités que mène le Service de gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. En outre, des directives de trésorerie et de gestion des risques associés ont été élaborées afin de définir les procédures de prise de risque et de gestion du risque applicables par la Trésorerie.

C'est en application du document de trésorerie et de gestion des risques associés que le Conseil d'administration délègue d'une part au Vice-Président chargé des finances, Directeur financier, le pouvoir de gérer, et d'autre part au Vice-Président chargé des risques et des ressources le pouvoir d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer, les risques financiers encourus par la Trésorerie. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème majeur d'interprétation. Le Comité de la politique financière et des opérations examine chaque année le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie, qui se réunit chaque mois. Ce comité est présidé par le Vice-Président chargé des finances, Directeur financier, et réunit les principaux responsables de la Banque. Il est chargé d'examiner et de suivre la mise en œuvre du document de trésorerie et de gestion des risques associés ainsi que les directives y afférentes. Il évalue les propositions stratégiques relatives à la trésorerie et à la gestion des risques qui sont soumises à l'approbation du Conseil, suit et examine le profil en termes d'actif et de passif et le rendement de la trésorerie par rapport à son exposition globale. Il évalue en outre les nouveaux projets pour la trésorerie. La dépréciation des actifs de trésorerie est déterminée par le Service de gestion des risques, évaluée par le Comité des risques de trésorerie et soumise à l'approbation du Vice-Président chargé des finances et du Vice-Président chargé des risques et des ressources.

Chaque contrepartie ou émetteur auquel la Banque est exposée par ses activités de trésorerie est approuvé et se voit accorder une limite de crédit maximale par le Service de gestion des risques. Ce dernier attribue des notes de crédit internes basées sur l'analyse interne de la note de crédit des contreparties approuvées en faisant la synthèse de données fournies par l'extérieur et de données du marché et en se référant aux critères des agences de notation agréées. L'échelle de notation interne attribue des notes allant de 1 (risque le plus faible) à 10 (risque le plus élevé), les mêmes que celles utilisées pour le risque bancaire (on trouvera, à la section « Risque de crédit des Opérations bancaires : gestion », page 28, un tableau montrant les correspondances entre l'échelle de notation interne de la Banque et les notations externes de Standard & Poor's).

Les risques de trésorerie sont normalement notés 1 à 3 (ce qui équivaut approximativement aux notes AAA to A- de Standard & Poor's), à l'exception des contreparties qui, dans les pays d'opérations, sont approuvées pour les activités en monnaie locale. Ces opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du Département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Ces notes internes déterminent l'exposition maximale autorisée telle qu'énoncée par note et par contrepartie dans les directives de la Banque relatives aux opérations de trésorerie. La procédure de notation interne se fonde sur le jugement de gestionnaires du risque de crédit et sur des critères externes et elle est soumise au contrôle et à l'approbation de la direction de la Banque. Le Service de gestion des risques étudie toutes les données disponibles pour identifier les éléments de risque de la contrepartie. L'analyse est alors complétée par des indicateurs de crédit commerciaux, comme les marges des swaps sur défaillance de crédit et les notations de crédit induites par le marché, pour produire une note interne concernant chaque contrepartie approuvée.

Les notes attribuées en interne sont des notes relatives de risque de défaillance. Lorsqu'elle analyse le risque de crédit de ses activités de trésorerie, la Banque met en correspondance ses notes internes et les critères externes pour appliquer les statistiques des agences de notation relatives aux changements de notes et aux défaillances.

Le document de trésorerie et de gestion des risques associés approuvé par le Conseil précise la note minimale et l'échéance maximale par type de contrepartie autorisée. Les directives opérationnelles approuvées et émises par le Vice-Président chargé des risques et des ressources indiquent le risque maximal admissible par catégorie de note et par type de contrepartie. Pour chaque contrepartie, le degré de risque autorisé peut être inférieur et/ou l'échéance autorisée peut être réduite, en fonction de l'évolution attendue de sa note de crédit à moyen terme, de ses perspectives intrinsèques ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, suivies et revues périodiquement par le Service de gestion des risques de trésorerie, une surveillance étroite étant exercée, notamment au moyen de rapports trimestriels sur les contreparties qui contribuent le plus à la valeur à risque (VaR) de crédit du portefeuille de trésorerie ou dont les expositions nominales sont élevées.

Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de « Monte-Carlo » qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie, les risques maximaux (en pratique, eVaR à 95 %) ¹⁶ et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transactions et se fonde sur l'échéance de la transaction la plus longue effectuée avec cette contrepartie. Les risques sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites approuvées, les exceptions étant soumises à l'approbation du Directeur de la gestion des risques. En 2010, on a enregistré une réduction nette de la réserve pour dépréciation du portefeuille de crédit de la Trésorerie de 9 millions d'euros (2009 : augmentation de 32 millions d'euros).

Les techniques d'atténuation des risques et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les futurs risques dans la limite des garanties escomptées. De même, le fait d'acheter une protection au moyen d'un swap sur défaillance de crédit réduit généralement le risque mesuré sur l'entité de référence.

Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : résultats 2010

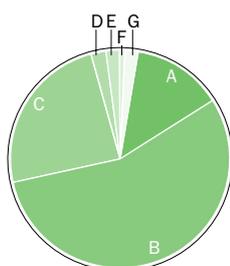
Le risque de crédit maximal de la Trésorerie a été de 11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010 contre 9,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

La qualité de crédit du portefeuille de la Trésorerie s'est légèrement améliorée en 2010, avec une note de crédit moyenne pondérée par le risque maximal des contreparties de 2,43 au 31 décembre 2010 (2009 : 2,45).¹⁷

Le pourcentage des opérations de première qualité¹⁸ a augmenté, atteignant 95 % au 31 décembre 2010 (2009 : 93 %). L'exposition de la Trésorerie à des émetteurs de qualité inférieure se limite aux contreparties des pays d'opérations, à quelques titres adossées à des créances mobilières (ABS) notés AAA initialement par d'importantes agences de notation externes, ainsi qu'à des obligations dépréciées du secteur financier.

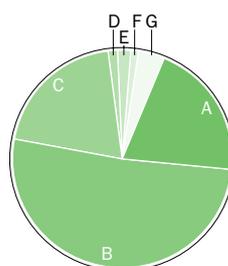
Au 31 décembre 2010, il n'y a aucune créance garantie, aucun titre de participation ou autre actif financier de la Trésorerie qui soit exigible ou déprécié (2009 : néant). Toutes les opérations de ces catégories ont obtenu, sur l'échelle de notation interne du risque de la Banque, une note de risque allant de 1 (excellent) à 3 (très bon). L'échelle complète de notation interne est présentée à la page 29 pour 2010 et pour 2009. En 2009, il n'y a eu aucun titre de créance détenu jusqu'à l'échéance qui soit exigible ou déprécié et toutes les opérations ont obtenu une note de risque allant de 1 à 3.

Note de crédit du portefeuille de la Trésorerie



31 décembre 2010

A	1	13,6 %
B	1,7-2,5	55,5 %
C	2,7-3,3	24,2 %
D	3,7-4,3	2,2 %
E	4,7-5,3	1,8 %
F	5,7-6,3	0,8 %
G	8	1,9 %



31 décembre 2009

A	1	20,5 %
B	1,7-2,5	51,2 %
C	2,7-3,3	20,1 %
D	3,7-4,3	1,5 %
E	4,7-5,3	1,7 %
F	5,7-6,3	1,2 %
G	6,7-7,3	3,8 %

¹⁶ La valeur à risque (VaR) est une estimation statistique de la perte maximale probable encourue, par suite de variations défavorables des principaux paramètres de risque en fonction d'un horizon et d'un niveau de confiance donnés. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque et donne une mesure plus précise de pertes potentielles importantes.

¹⁷ Selon l'échelle de notation interne de la Banque, où 1,7 équivaut à une note externe AA+/Aa1/AA+ de S&P/Moody's/Fitch et où 2,0 équivaut à une note externe AA/Aa2/AA.

¹⁸ Soit niveau BBB-/Baa3/BBB- ou supérieur.

Créances sur les institutions de crédit

Le tableau ci-après analyse les créances que possède la Banque sur les institutions de crédit pour chacune de ses notes de risque internes.

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Notation du risque		
1-3 : Excellent à très bon	2 802	3 116
4 : Bon	77	13
5-6 : Satisfaisant à acceptable	95	118
Au 31 décembre	2 974	3 247

Au 31 décembre 2010, il n'existe aucune créance sur les institutions de crédit qui soit exigible ou dépréciée (2009 : néant).

Titres de créance

Le Service de gestion des risques détermine l'acceptabilité des risques de crédit en fonction des notes de risque internes appliquées et des paramètres énoncés dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés et dans d'autres stratégies et directives. Lorsque la solvabilité d'émetteurs de titres se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des nouveaux risques, le Service de gestion des risques et la Trésorerie recommandent conjointement des mesures qu'ils soumettent à l'approbation du Vice-Président chargé des risques et des ressources, ainsi que du Vice-Président chargé des finances, Directeur financier. Toute décision de conserver des risques non acceptables est signalée au Comité des risques de trésorerie et au Comité d'audit.

Lorsque la Banque considère que la valeur de l'exposition a définitivement diminué, sa dépréciation est portée au compte de résultat sur la base du coût amorti. La question de la dépréciation est développée dans la section « Principes comptables », à la page 17.

Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour chacune de ses notes de risque internes. Aucune garantie n'est détenue sur des titres de créance dépréciés.

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Notation du risque		
1-3 : Excellent à très bon	647	213
4 : Bon	65	-
5-6 : Satisfaisant à acceptable	7	9
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	18	-
Au 31 décembre	737	222

Aucun titre de créance désigné à la juste valeur n'a été exigible en 2010 ou en 2009.

Titres de créance sur la base du coût amorti

Le tableau ci-après analyse les titres de créance de la Banque sur la base du coût amorti pour chacune de ses notes de risque internes. Aucune donnée comparative n'est requise en cas d'adoption anticipée de la norme IFRS 9.

	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total, net des dépréciations En millions d'euros
Notation du risque					
1-3 : Excellent à très bon	8 706	-	8 706	-	8 706
4 : Bon	142	-	142	-	142
5-6 : Satisfaisant à acceptable	30	-	30	-	30
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	-	187	187	(110)	77
Au 31 décembre	8 878	187	9 065	(110)	8 955

Titres de créance disponibles à la vente (applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

Au 31 décembre 2009, aucun titre de créance disponible à la vente n'était exigible ou déprécié.

	2009 En millions d'euros
Notation du risque	
1-3 : Excellent à très bon	1 000
5-6 : Satisfaisant à acceptable	12
Au 31 décembre	1 012

Actifs financiers dérivés

Le tableau ci-après analyse les actifs dérivés de la Banque pour chacune de ses notes de risque internes.

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Notation du risque		
1-3 : Excellent à très bon	3 628	2 532
4 : Bon	52	-
5-6 : Satisfaisant à acceptable	445	6
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	40	-
9 : Douteux	3	-
Au 31 décembre	4 168	2 538

Aucun actif financier dérivé n'était exigible en 2010 ou 2009.

Prêts de la Trésorerie (applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

Le tableau ci-après analyse les prêts de la Trésorerie de la Banque pour chacune de ses notes de risque internes.

	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros	Pertes par dépréciation (montant cumulé) En millions d'euros	Total, net des dépréciations En millions d'euros
Notation du risque					
1-3 : Excellent à très bon	5 010	-	5 010	-	5 010
4 : Bon	118	-	118	-	118
5-6 : Satisfaisant à acceptable	76	-	76	-	76
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	-	279	279	(162)	117
9 : Douteux	-	1	1	(1)	-
Au 31 décembre 2009	5 204	280	5 484	(163)	5 321

Ces actifs, classés à l'origine comme disponibles à la vente, ont été reclassés dans la catégorie « prêts et créances » à compter du 1^{er} juillet 2008.

Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés cotés et de gré à gré essentiellement pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change tant dans ses opérations bancaires que dans ses opérations de trésorerie. Les tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, sont également prises en compte dans les opérations de trésorerie tandis que les transactions par lesquelles la Banque se refinance sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps à taux variable avec des dérivés. La Banque utilise aussi des instruments de crédit dérivés au lieu de recourir à des placements dans certains titres ou pour couvrir certains risques.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent de tous les autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs de risques sous-jacents, le tout étant soumis à des limites globales de marché et de crédit ainsi qu'à des tests de résistance. En outre, la Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple la volatilité des options, la marge de crédit des swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés que la Banque détenait au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

	Actifs 2010 En millions d'euros	Passifs 2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros	Actifs 2009 En millions d'euros	Passifs 2009 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros
Instruments dérivés de transaction						
Devises de gré à gré						
Swaps de devises	117	(91)	26	119	(29)	90
Opérations en devises au comptant et à terme	37	(63)	(26)	157	(24)	133
	154	(154)	-	276	(53)	223
Taux d'intérêt de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêt	87	(101)	(14)	78	(76)	2
Crédits de gré à gré						
Swaps sur défaillance de crédit	9	(16)	(7)	9	(24)	(15)
Instruments dérivés des Opérations bancaires						
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	573	(30)	543	218	(86)	132
Total instruments dérivés de transaction et instruments dérivés des Opérations bancaires	823	(301)	522	581	(239)	342
Instruments dérivés de couverture						
Dérivés désignés comme couverture en juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	948	(301)	647	560	(168)	392
Swaps sur devises	2 397	(466)	1 931	1 397	(381)	1 016
	3 345	(767)	2 578	1 957	(549)	1 408
Dérivés désignés comme couvertures de flux						
Contrats de change à terme	-	(2)	(2)	-	(15)	(15)
Total dérivés détenus pour couverture	3 345	(769)	2 576	1 957	(564)	1 393
Total dérivés au 31 décembre	4 168	(1 070)	3 098	2 538	(803)	1 735

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés, la Banque a pour principe d'approuver individuellement, à l'avance, chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises. Des limites générales sont attribuées à chaque contrepartie qui remplit ces conditions conformément aux directives qui fixent la teneur maximale et le degré maximal d'exposition en fonction de la note de crédit et des perspectives de chacune. Pour chaque contrepartie – généralement des banques –, une part de la limite générale qui leur a été attribuée correspond aux dérivés destinés à couvrir les risques de crédit liés aux opérations de change et aux opérations de gré à gré. Les limites appliquées, qu'il s'agisse de celle de chaque contrepartie ou de celles liées aux opérations de change et aux opérations de gré à gré, sont calculées à l'aide de la méthode du risque potentiel à venir. Cette méthode est fondée sur une technique de simulation de type Monte-Carlo et fait l'objet – pour toutes les contreparties – d'une évaluation et d'un suivi quotidiens assurés par le Service de gestion des risques.

Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, qui bénéficient au minimum de l'équivalent de la note « A ». En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés de gré à gré en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font systématiquement l'objet d'un accord-cadre et d'une annexe de soutien au crédit. Ces accords prévoient une compensation lors de la liquidation des positions et la fourniture d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil. Cette sûreté est fonction de la note de risque estimée de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un nombre aussi grand que possible d'instruments traités avec une même contrepartie en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment pour ce qui concerne les opérations de change. Elle recourt également systématiquement à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la note de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, elle met, par le biais d'accords-cadres, l'accent sur l'atténuation des risques pour les conventions de rachat et de revente et les opérations similaires.

Au 31 décembre 2010, 93 % (2009 : 83 %) des risques bruts de contrepartie sur instruments dérivés faisaient l'objet d'accords-cadres et d'annexes de soutien au crédit, afin d'autoriser le versement d'une caution en espèces ou sous forme d'obligations d'État liquides notées AAA.

Garanties

La Banque atténue le risque de crédit en demandant des garanties contre les risques de contrepartie sur instruments dérivés.

Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties vis-à-vis desquelles la Banque est confrontée à un risque positif net global. Au 31 décembre 2010, ce risque s'élevait à 2,8 milliards d'euros (2009 : 1,8 milliard d'euros). Dans ce contexte, la Banque a pris des garanties pour un montant de 2,6 milliards d'euros (2009 : 1,6 milliard d'euros), ramenant le risque de crédit net à 0,2 milliard d'euros (2009 : 0,2 milliard d'euros).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (convention de revente), mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière et sont détenus comme garanties.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Parmi les garanties vendues ou renanties figurent les garanties rétrocédées par le biais d'emprunts obligataires. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de rendre des titres équivalents.

	Garanties détenues 2010 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2010 En millions d'euros	Garanties détenues 2009 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2009 En millions d'euros
Garanties par dépôt de titres				
Instruments financiers dérivés				
Titres d'emprunt d'État notés AAA	1 900	-	679	-
Monétaires	723	723	929	929
Opérations de rachat et de revente	1 587	-	1 976	-
Au 31 décembre	4 210	723	3 584	929

Le terme « créances garanties » qui figure dans l'état de situation financière de la Banque est utilisé pour décrire la substance économique des opérations qui forment cette catégorie. Ces opérations consistent à acheter un actif financier tout en concluant un swap de rendement total par lequel les risques et les rendements associés à la propriété de l'actif sont retransférés vers l'entité qui vend l'actif. À des fins de comptabilité, par conséquent, la substance économique de ces opérations est une forme de prêt garanti. Cependant, comme les actifs sont légalement détenus par la Banque, ils ne représentent pas une garantie aux fins de l'information ci-dessus. Au 31 décembre 2010, la Banque détenait 1,2 milliard d'euros (2009 : 1,2 milliard d'euros) de créances garanties.

Risque de crédit du portefeuille de Trésorerie : concentration**Concentration par pays et par région**

À la fin de 2010, le risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie était réparti entre 28 pays. Les cinq principaux pays (en pourcentage de l'exposition totale) étaient les États-Unis (27 %), le Royaume-Uni (12 %), la France (8 %), l'Espagne (8 %) et les Pays-Bas (8 %). Au 31 décembre 2009, les cinq principaux pays étaient les États-Unis (35 %), les Pays-Bas (12 %), le Royaume-Uni (11 %), le Japon (9 %) et l'Espagne (8 %).

Concentration par type de contreparties

Les banques représentaient la plus grande partie du risque maximal du portefeuille (66 % au 31 décembre 2010 contre 62 % en 2009). L'exposition aux contreparties dans les pays d'opérations est restée stable, à 2 % du risque maximal. L'exposition aux opérations souveraines a augmenté, atteignant 12 % (2009 : 9 %) et tient principalement aux obligations du Trésor américain placées à la Banque dans le cadre d'accords de garantie conclus avec des contreparties d'opérations de gré à gré sur instruments dérivés.

B. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est la perte potentielle qui peut résulter de mouvements contraires des marchés. À l'heure actuelle, les éléments constitutifs de ce risque sont : (i) le risque de taux d'intérêt, ii) le risque de change, iii) le risque sur actions et iv) le risque sur matières premières. Le risque de taux d'intérêt se subdivise quant à lui en un risque de courbe, qui mesure l'impact des changements de la position et du profil de la courbe de rendement pour une devise, et un risque de volatilité spécifique aux options de taux. Pour le risque de courbe, on peut distinguer le changement du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et le changement de pente ou de profil de la courbe.

De même, on distingue, dans le risque de change, le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises. En termes de risque de marché, on a pu observer en 2010 une fluctuation du goût du risque sur les marchés sous l'effet de la crise des dettes souveraines en Europe. Cela a accentué l'instabilité des mouvements de change, mais les marchés d'actions se sont redressés à partir du 1^{er} juillet. Les mouvements les plus significatifs en termes d'exposition directe ont été ceux affectant les actions cotées (Opérations bancaires) et les opérations de change. Les risques de taux d'intérêt étant maintenus au minimum (par rapport au capital de la Banque), seuls des mouvements mineurs ont été observés.

Concentration du risque maximum de trésorerie par pays/région**31 décembre 2010**

États-Unis	26,8 %
Royaume-Uni	11,9 %
France	8,3 %
Espagne	8,3 %
Pays-Bas	7,6 %
Japon	6,5 %
Danemark	6,3 %
Italie	5,4 %
Belgique	4,0 %
Australie	3,6 %
Suède	2,8 %
Allemagne	2,2 %
Canada	1,1 %
Russie	1,0 %

31 décembre 2009

États-Unis	35,1 %
Pays-Bas	11,9 %
Royaume-Uni	10,6 %
Japon	9,2 %
Espagne	7,5 %
France	7,2 %
Australie	4,1 %
Italie	3,9 %
Allemagne	2,6 %
Canada	1,5 %
Belgique	1,2 %
Suisse	1,1 %
Russie	1,0 %
Danemark	1,0 %

Risque de marché dans le portefeuille des Opérations bancaires

Le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises, afin que pour les prêts accordés dans des devises autres que l'euro, le risque de change soit couvert via le portefeuille de trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille des prêts bancaires serait normalement exposé est pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de trésorerie. Il ne subsiste donc, dans le portefeuille des prêts bancaires, qu'un risque résiduel minime de change ou de taux d'intérêt. La principale exposition du portefeuille des Opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, dont aucun n'est pris en compte dans les VaR traitées dans la section « Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie » (voir page 43). Des informations supplémentaires concernant l'impact possible sur les participations de la Banque de certains facteurs de sensibilité figurent dans la section « Hiérarchie applicable à la juste valeur » (voir page 57).

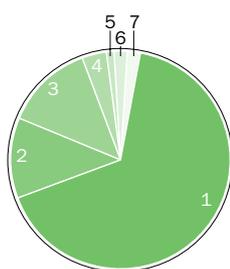
Risque de change

Les tableaux ci-après résument l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque et sur ses réserves disponibles à la vente (applicable jusqu'au 31 décembre 2009), une hausse ou une baisse des taux de change par rapport à l'euro.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

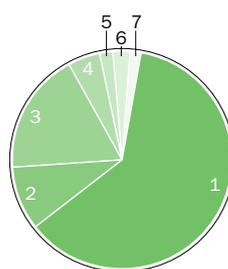
	Variation du taux de change (Moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	6,4	693	44
Euro	–	1 486	–
Forint hongrois	2,2	174	4
Kuna croate	0,1	450	–
Leu roumain	6,4	375	24
Rouble russe	4,0	1 348	54
Tenge kazakhe	0,5	248	1
Zloty polonais	3,7	264	10
Autres non euro	3,9	760	28
Au 31 décembre 2010	–	5 798	165

Exposition par type de contrepartie



31 décembre 2010

1	Banques	66,4 %
2	États	12,0 %
3	Titres adossés à des créances mobilières	13,0 %
4	Compagnies d'assurance	3,8 %
5	Sociétés produits dérivés	1,1 %
6	Entreprises	1,9 %
7	Contreparties des pays d'opérations	1,8 %



31 décembre 2009

1	Banques	61,7 %
2	États	9,5 %
3	Titres adossés à des créances mobilières	18,0 %
4	Compagnies d'assurance	4,9 %
5	Sociétés produits dérivés	2,0 %
6	Entreprises	2,4 %
7	Contreparties des pays d'opérations	1,5 %

	Variation du taux de change (Moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros
Dollar des États-Unis	7,7	175	13
Euro	-	763	-
Forint hongrois	2,1	140	3
Kuna croate	0,6	316	2
Rouble russe	7,3	358	26
Zloty polonais	5,5	141	8
Autres non euro	5,2	386	20
Au 31 décembre 2009	-	2 279	72

Titres de participation disponibles à la vente (applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

	Variation du taux de change (Moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (hausse par rapport à l'euro) En millions d'euros	Impact sur résultat net (baisse par rapport à l'euro) ¹⁹ En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente (baisse par rapport à l'euro) ¹⁹ En millions d'euros
Dollar des États-Unis	7,7	174	13	(3)	(10)
Euro	-	561	-	-	-
Forint hongrois	2,1	135	3	-	(3)
Kuna croate	0,6	153	1	-	(1)
Leu roumain	7,7	298	23	-	(23)
Rouble russe	7,3	432	32	(7)	(25)
Tenge kazakhe	4,2	230	10	-	(10)
Zloty polonais	5,5	143	8	-	(8)
Autres non euro	5,2	329	17	(1)	(16)
Au 31 décembre 2009	-	2 455	107	(11)	(96)

Risque sur actions

En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat net évolue parallèlement au cours des actions. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque et sur ses réserves disponibles à la vente (applicable au 31 décembre 2009), une augmentation ou une diminution des cours de référence.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

		Variation de l'indice de référence (Moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	42,5	450	191
Hongrie	Indice CHTX	36,0	183	66
Kazakhstan	Indice KASE	85,7	252	216
Pologne	Indice WIG	33,7	308	104
République slovaque	Indice SAX	13,4	190	25
Roumanie	Indice BET	38,4	375	144
Russie	Indice RTS	62,7	1 739	1 090
Serbie	Indice BELEX15	63,8	170	108
Ukraine	Indice PFTS	82,3	137	112
Régional et autre	Moyenne pondérée	54,1	1 994	1 065
Au 31 décembre 2010		-	5 798	3 121

¹⁹ Pour les titres de participation disponibles à la vente, l'impact potentiel sur le résultat net et les réserves disponibles à la vente d'une baisse du taux de change par rapport à l'euro a été évalué au regard des éléments déclencheurs de dépréciation de la Banque.

		Variation de l'indice de référence (Moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur le résultat net En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	47,0	316	148
Hongrie	Indice CHTX	36,6	148	54
Kazakhstan	Indice KASE	125,7	62	78
Pologne	Indice WIG	36,7	182	67
République slovaque	Indice SAX	14,1	–	–
Russie	Indice RTS	74,8	509	381
Serbie	Indice BELEX15	63,2	122	77
Ukraine	Indice PFTS	75,4	60	45
Régional et autre	Moyenne pondérée	62,4	880	549
Au 31 décembre 2009		–	2 279	1 399

Titres de participation disponibles à la vente (applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

		Variation de l'indice de référence (Moyenne mobile sur 5 ans) %	Juste valeur En millions d'euros	Impact sur les réserves disponibles à la vente (augmentation des indices référence) En millions d'euros	Impact sur le résultat net (diminution des indices de références) ²⁰ En millions d'euros	Impact sur les réserves disponibles à la vente (diminution des indices de référence) ²⁰ En millions d'euros
Croatie	Indice CROBEX	47,0	153	72	(30)	(42)
Hongrie	Indice CHTX	36,6	125	46	–	(46)
Kazakhstan	Indice KASE	125,7	233	293	(144)	(149)
Pologne	Indice WIG	36,7	132	49	(11)	(38)
République slovaque	Indice SAX	14,1	117	16	–	(16)
Roumanie	Indice BET	47,3	336	159	–	(159)
Russie	Indice RTS	74,8	551	413	(239)	(174)
Serbie	Indice BELEX15	63,2	13	8	(8)	–
Ukraine	Indice PFTS	75,4	39	29	(28)	(1)
Régional et autre	Moyenne pondérée	62,4	756	472	(295)	(177)
Au 31 décembre 2009		–	2 455	1 557	(755)	(802)

Risque de marché du portefeuille de la Trésorerie

L'exposition de la BERD au risque de marché tient au fait que les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont susceptibles d'affecter ses positions de trésorerie.

La Banque suit l'évolution des risques de marché de son portefeuille en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur un calcul de l'eVaR (perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque), qui fait intervenir un modèle de simulation de type Monte-Carlo, et sur diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés. Les risques de change sont en outre soumis à une sous-limite de l'eVaR particulière.

D'autres mesures de l'eVaR sont également suivies, en particulier pour extraire de ses mesures globales les facteurs propres à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, des calculs particuliers de l'eVaR sont également effectués afin de prendre en compte le comportement non linéaire de ces instruments.

À des fins de contrôle interne, l'eVaR est définie comme la perte moyenne (au-delà d'un certain seuil) qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change sur la base d'un horizon d'un jour et d'un niveau de confiance de 95 %. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans les présents états financiers sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours de bourse.

Bien que l'eVaR constitue un indicateur plus fiable du risque de marché que la VaR et soit utilisée pour mesurer l'exposition du portefeuille de trésorerie, elle demeure également limitée par son cadre historique dans la mesure où les événements passés du marché ne sont pas nécessairement un parfait moyen de prédire des scénarios à venir. C'est pourquoi un certain nombre d'autres mesures de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR et à l'eVaR par des chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses et fondés sur

²⁰ Pour les titres de participation disponibles à la vente, l'impact potentiel sur le résultat net et les réserves disponibles à la vente d'une diminution des indices de référence a été évalué au regard des éléments déclencheurs de dépréciation de la Banque.

un ensemble de sensibilités aux facteurs de risque. L'objectif est également de ne pas négliger des risques importants en se concentrant sur une catégorie particulière d'indicateurs de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques simples ou d'options, sont contrôlés par des mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. Il est également réalisé, quotidiennement, divers tests de résistance qui comportent principalement les opérations ci-après :

- test de résistance appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ;
- analyse distincte, pour chaque monnaie, de l'impact qu'ont, sur le compte de résultat, des variations marquées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ;
- tests de résistance effectués, pour l'ensemble du portefeuille de la Trésorerie, à partir de scénarios rétrospectifs.

Cette approche, qui traduit la nécessité d'assurer un suivi complémentaire du risque, comme le montre la récente crise financière, sera renforcée et améliorée en tenant compte des enseignements de la crise économique.

La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié aux taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré et suivi quotidiennement par le Service de gestion des risques de trésorerie afin de garantir le respect des limites autorisées. Ces limites elles-mêmes sont basses en comparaison du capital de la Banque, et leur utilisation a été relativement faible (généralement moins de 50 %). Les mouvements de profits et pertes correspondants ont également été très limités en 2010, validant les faibles niveaux d'exposition au risque de marché indiqués plus haut.

Risque de taux d'intérêt et de change

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue du fait des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pour laquelle on fixe le taux d'intérêt d'un instrument financier indique la mesure dans laquelle cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt.

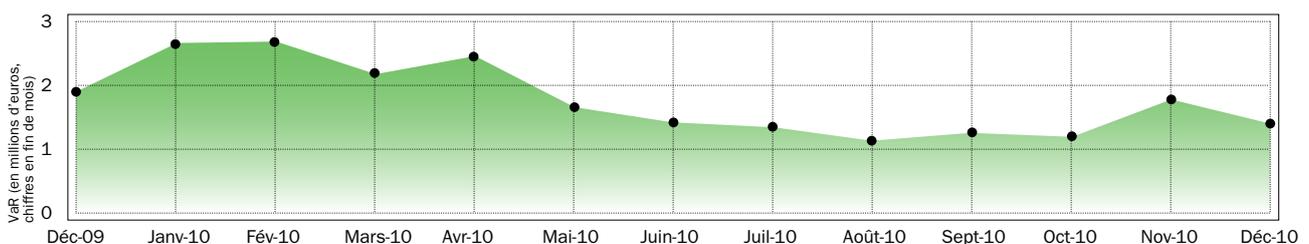
La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché, dont la VaR, le risque lié à la marge (hors crédit) et le risque de volatilité, qui font fréquemment l'objet de rapports de la Direction.

Au 31 décembre 2010, la valeur à risque (VaR) globale du portefeuille de trésorerie de la Banque, calculée pour un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours de bourse, était de 1,5 million d'euros (2009 : 2 millions d'euros). En raison d'effets de corrélation dans le portefeuille, la VaR globale est inférieure à la somme de chacune des différentes valeurs qui la composent.

La VaR de fin de mois a atteint son niveau maximal de 2,7 millions d'euros à la fin du mois de février, largement dans les limites de la VaR totale approuvée par le Conseil d'administration pour tous les fonds de la Trésorerie.²¹ La VaR moyenne au cours de l'exercice s'est établie à 1,8 million d'euros (2009 : 5,9 millions d'euros), tandis que les valeurs minimales et maximales ont été de 1,1 million d'euros et de 2,7 millions respectivement (2009 : 1,8 million d'euros et 11,6 millions d'euros).

Le risque de marché auquel la Trésorerie est exposée tient à des positions gérées en interne par la Trésorerie.²² Dans le cadre de l'exposition globale au risque de marché, la VaR des portefeuilles en gestion interne s'est établie à 1,5 million d'euros fin 2010 (2009 : 2,0 millions d'euros). Au cours de l'exercice, la fourchette s'est située entre 0,7 million d'euros et 3,1 millions d'euros (2009 : entre 1,3 million d'euros et 7,2 millions d'euros). La taille du portefeuille en gestion interne auquel correspondent ces chiffres était de 11,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 9,6 milliards d'euros).

Total de la VaR (10 jours de bourse, intervalle de confiance de 99 %, conforme aux normes de la BRI)



²¹ Cette limite s'établissait à 1,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2010. Le Conseil d'administration a approuvé un relèvement de 50 % de cette limite pour la porter à 2,7 millions d'euros le 20 juillet 2010 (BDS10-165).

²² La VaR prend en compte le portefeuille de la Trésorerie géré à l'extérieur, qui se compose uniquement d'instruments monétaires et de titres à échéance rapprochée soumis à des conventions de revente, sa contribution au total de la VaR étant par conséquent minime.

La contribution du risque de change à la VaR globale atteignait 0,1 million d'euros en fin d'exercice (2009 : 0,2 million d'euros). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2010 et n'a jamais dépassé 2,4 millions d'euros (2009 : 1,3 million d'euros). Les taux d'intérêt ont continué de représenter l'essentiel des risques de marché de la Banque. L'exposition liée aux options de taux est restée limitée tout au long de l'année, la VaR sur les options s'élevant à seulement 0,2 million d'euros en fin d'exercice (2009 : 0,6 million d'euros), avec un niveau maximal de 1,2 million d'euros en avril (2009 : 3,6 millions d'euros en juin).

Outre les éléments ci-dessus, la VaR, calculée de façon autonome, des couvertures du budget en livre sterling, dépendantes des fluctuations de la parité euro/livre sterling, était de 8,8 millions d'euros en fin d'exercice. Dans la mesure où ces positions ne sont pas gérées de manière active (ni fondées sur des limites), il ne serait pas approprié d'associer la VaR à d'autres mesures de risque pour le portefeuille de la Trésorerie.

Risques sur actions

La Banque est directement exposée au risque sur actions du fait d'une participation de trésorerie pour laquelle le risque de marché est évalué de façon autonome dans un cadre VaR/eVaR et ajouté au risque de trésorerie global. L'exposition indirecte au risque sur actions se produit sous la forme de structures liées qui sont négociées en back-to-back et ne présentent donc pas de risque direct.

Risque sur matières premières

Au 31 décembre 2010, le portefeuille de trésorerie n'était exposé à aucun risque sur matières premières, car toutes ces opérations avaient été négociés en back-to-back.

C. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Gestion du risque de liquidité

La politique de la Banque en matière de liquidités est énoncée dans le document intitulé *Liquidity Policy Review*. Ce document est actualisé chaque année et approuvé par le Conseil d'administration. La politique de liquidités fixe le cadre qui permet à la Banque d'honorer à moyen terme tous les engagements qu'elle a pris en la matière, des précisions étant données dans les directives de gestion des liquidités incluses dans les directives relatives à la Trésorerie. Dans le cadre de cet examen annuel, il est procédé à une projection des liquidités de la Banque sur la base des flux de trésorerie attendus des activités d'exploitation et de placement, d'une part, et du programme d'emprunt proposé pour l'exercice suivant, d'autre part. La position des liquidités de la Banque est également suivie chaque mois par le Vice-Président chargé des risques et des ressources.

La Banque est résolue à maintenir une liquidité solide. Pour y parvenir, elle exige que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années soit égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir, le financement engagé mais non décaissé des projets ainsi qu'une année de service de la dette devant être couverts à 75 %. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir et 100 % des financements de projets qui ont fait l'objet d'un engagement mais non d'un décaissement, plus une année de service de la dette – soit plus que le minimum requis.

Aux fins des politiques de liquidité de la Banque, tous les actifs gérés au sein du portefeuille de Trésorerie sont réputés représenter la liquidité de la Banque. Sur cette base, la Banque a dépassé les exigences minimales relatives à chacune de ses deux politiques de liquidité fondamentales, tant au 31 décembre 2010 que de manière constante tout au long de l'exercice.

La norme « IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir » impose de présenter une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés résultant des passifs financiers de la Banque. Les flux de trésorerie sont présentés suivant la tranche d'échéance la plus précoce à laquelle ils peuvent être exigibles. À cette fin, la Banque paramètre ses dettes exigibles en tenant compte des options conférant à ses contreparties de dérivés un droit de résiliation des instruments de couverture associés avant leur échéance légale. Cela traduit la manière dont la BERD gère concrètement sa dette malgré le fait que son exigibilité dépende du choix de la Banque, qui n'est donc pas contrainte de la rembourser avant son échéance légale.

Les instruments dérivés sur taux d'intérêt à règlement net comprennent généralement des swaps et des contrats à terme de taux. Les instruments à règlement brut comprennent des swaps sur devises. Alors que seuls les volets « règlement » de ces instruments doivent être communiqués, les entrées ont également été présentées, à des fins d'information, dans le tableau joint. Les instruments dérivés sur devises comprennent des contrats à terme et des swaps de devises. Les instruments cotés (contrats à terme et options) faisant l'objet d'un règlement en espèces quotidien, leurs flux de trésorerie futurs non actualisés portés au bilan sont négligeables.

Les chiffres représentant des flux de trésorerie non actualisés, ils ne concordent pas avec l'état de situation financière.

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2010						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	(1 914)	-	-	-	-	(1 914)
Dettes représentées par un titre	(443)	(902)	(4 020)	(7 122)	(14 696)	(27 183)
Autres éléments de passif financier	-	-	(6)	-	(64)	(70)
Au 31 décembre 2010	(2 357)	(902)	(4 026)	(7 122)	(14 760)	(29 167)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	(2)	(8)	(27)	(41)	(40)	(118)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(5)	(31)	(799)	(1 721)	(266)	(2 822)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	3	30	763	1 618	288	2 702
Dérivés sur devises – sortie	(1 301)	(951)	(974)	-	-	(3 226)
Dérivés sur devises – entrée	1 274	920	962	-	-	3 156
Instruments de crédit dérivés	-	-	(1)	(2)	-	(3)
Au 31 décembre 2010	(31)	(40)	(76)	(146)	(18)	(311)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	(4)	(6)	4	(49)	(136)	(191)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(16)	(223)	(454)	(794)	(1 465)	(2 952)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	23	183	492	904	1 212	2 814
Au 31 décembre 2010	3	(46)	42	61	(389)	(329)
Total passif financier au 31 décembre 2010	(2 385)	(988)	(4 060)	(7 207)	(15 167)	(29 807)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 796)	-	-	-	-	(2 796)
Institutions non financières	(6 598)	-	-	-	-	(6 598)
Au 31 décembre 2010	(9 394)	-	-	-	-	(9 394)

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2009						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	(2 109)	(23)	–	–	–	(2 132)
Dettes représentées par un titre	(589)	(1 835)	(3 321)	(4 491)	(12 273)	(22 509)
Autres éléments de passif financier	–	–	(59)	–	(65)	(124)
Au 31 décembre 2009	(2 698)	(1 858)	(3 380)	(4 491)	(12 338)	(24 765)
Flux de trésorerie dérivés de transaction						
Dérivés sur taux à règlement net	–	(2)	(29)	(28)	(28)	(87)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(4)	(35)	(113)	(879)	(148)	(1 179)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	2	36	113	860	129	1 140
Dérivés sur devises – sortie	(558)	(29)	(459)	(55)	–	(1 101)
Dérivés sur devises – entrée	542	27	443	50	–	1 062
Instruments de crédit dérivés	–	(1)	(2)	(5)	(4)	(12)
Au 31 décembre 2009	(18)	(4)	(47)	(57)	(51)	(177)
Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	(22)	(17)	(14)	(71)	(105)	(229)
Dérivés sur taux à règlement brut – sortie	(92)	(419)	(959)	(1 193)	(1 837)	(4 500)
Dérivés sur taux à règlement brut – entrée	103	430	1 012	1 247	1 634	4 426
Au 31 décembre 2009	(11)	(6)	39	(17)	(308)	(303)
Total passif financier au 31 décembre 2009	(2 727)	(1 868)	(3 388)	(4 565)	(12 697)	(25 245)
Autres instruments financiers						
Engagements non utilisés						
Institutions financières	(2 257)	–	–	–	–	(2 257)
Institutions non financières	(5 459)	–	–	–	–	(5 459)
Au 31 décembre 2009	(7 716)	–	–	–	–	(7 716)

En pratique, la Banque gère son risque de liquidité en utilisant des prévisions de mouvements de trésorerie fondées sur le remboursement le plus avancé possible des passifs, mais également sur l'utilisation normale de ses engagements de financement donnés. Le tableau ci-dessous présente un paramétrage des échéances de la valeur comptable des actifs et passifs portés au bilan. Les actifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont paramétrés à la tranche d'échéance la plus précoce comme le sont d'autres actifs du portefeuille de trésorerie qui sont qualifiés en tant que garanties des emprunts effectués auprès de la Banque centrale européenne ou de la Réserve fédérale des États-Unis. Cela montre que, avant de prendre en compte les engagements de financement, la position cumulée des liquidités de la Banque est positive dans chaque tranche d'échéance. Dans la mesure où l'utilisation des engagements de financement peut créer des écarts de financement, tout écart de financement est géré en accroissant la dette, soit par le biais du programme d'émission d'effets de commerce ou de billets à moyen terme de la Banque, soit en vendant des actifs liquides.

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Échéance indéfinie En millions d'euros	Total En millions d'euros
Au 31 décembre 2010							
Actifs financiers							
Créances sur les établissements de crédit	2 891	83	-	-	-	-	2 974
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	553	-	7	28	149	-	737
Titres de créance sur la base du coût amorti	6 038	513	936	864	604	-	8 955
Créances garanties	343	-	-	211	625	-	1 179
Instruments financiers dérivés	11	53	367	946	2 791	-	4 168
Autres actifs financiers	80	192	66	65	-	122	525
Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	255	494	1 853	2 337	9 674	-	14 613
Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	16	15	190	-	221
Participations bancaires	-	-	-	-	-	5 798	5 798
Participations de trésorerie	-	-	-	-	-	56	56
Capital libéré à recevoir	-	-	-	-	-	16	16
Total des actifs financiers	10 171	1 335	3 245	4 466	14 033	5 992	39 242
Passifs financiers							
Dettes envers les établissements de crédit	(371)	(1 540)	-	-	-	-	(1 911)
Dettes représentées par un titre	(982)	(1 290)	(3 402)	(5 863)	(11 499)	-	(23 036)
Instruments financiers dérivés	(43)	(13)	(94)	(243)	(677)	-	(1 070)
Autres passifs financiers	(2)	(188)	-	(65)	(76)	(2)	(333)
Total des passifs financiers	(1 398)	(3 031)	(3 496)	(6 171)	(12 252)	(2)	(26 350)
Position des liquidités nettes au 31 décembre 2010	8 773	(1 696)	(251)	(1 705)	1 781	5 990	12 892
Liquidités nettes cumulées au 31 décembre 2010	8 773	7 077	6 826	5 121	6 902	12 892	
Autres instruments financiers							
Engagements non utilisés							
Institutions financières	(2 796)	-	-	-	-	-	(2 796)
Institutions non financières	(6 598)	-	-	-	-	-	(6 598)
Au 31 décembre 2010	(9 394)	-	-	-	-	-	(9 394)

Au 31 décembre 2009	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à trois ans En millions d'euros	Plus de trois ans En millions d'euros	Échéance indéfinie En millions d'euros	Total En millions d'euros
Actifs financiers							
Créances sur les établissements de crédit	3 138	94	15	–	–	–	3 247
Créances garanties	–	–	–	476	695	–	1 171
Titres de créance	1 332	524	617	–	–	–	2 473
Instruments financiers dérivés							
Autres actifs financiers	44	131	239	266	1 858	–	2 538
Prêts de la Trésorerie	147	–	199	61	–	76	483
Prêts des Opérations bancaires	3 329	49	81	950	912	–	5 321
Titres de participation	561	407	1 491	3 803	6 144	–	12 406
Capital libéré à recevoir	–	–	–	–	–	4 791	4 791
Total des actifs financiers	–	–	–	–	–	17	17
Total des actifs financiers	8 551	1 205	2 642	5 556	9 609	4 884	32 447
Passifs financiers							
Dettes envers les établissements de crédit	(2 106)	(23)	–	–	–	–	(2 129)
Dettes représentées par un titre	(585)	(1 718)	(2 846)	(3 586)	(8 980)	–	(17 715)
Instruments financiers dérivés							
Autres passifs financiers	(117)	(14)	(108)	(133)	(431)	–	(803)
Total des passifs financiers	(76)	–	(225)	(76)	–	–	(377)
Total des passifs financiers	(2 884)	(1 755)	(3 179)	(3 795)	(9 411)	–	(21 024)
Position des liquidités nettes au 31 décembre 2009							
Position des liquidités nettes au 31 décembre 2009	5 667	(550)	(537)	1 761	198	4 884	11 423
Liquidités nettes cumulées au 31 décembre 2009							
Liquidités nettes cumulées au 31 décembre 2009	5 667	5 117	4 580	6 341	6 539	11 423	
Autres instruments financiers							
Engagements non utilisés							
Institutions financières	(2 257)	–	–	–	–	–	(2 257)
Institutions non financières	(5 459)	–	–	–	–	–	(5 459)
Au 31 décembre 2009	(7 716)	–	–	–	–	–	(7 716)

Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d'euros. Par sa résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler ce capital, le portant à 20 milliards d'euros.

En application de l'Article 5.3 de l'Accord portant création de la Banque, le Conseil des gouverneurs examine au maximum tous les cinq ans le capital social de la Banque. Lors de l'Assemblée annuelle de mai 2010, le Conseil des gouverneurs de la Banque a approuvé le quatrième Examen des ressources en capital (ERC4) qui définit la stratégie de la Banque pour la période allant de 2011 à 2015. Il comporte une analyse de l'impact sur la transition et des activités opérationnelles de la Banque ; une évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région ; l'élaboration de la stratégie de développement et la détermination des objectifs à moyen terme ; et une analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l'adéquation des fonds propres. Il ressort de cet examen que la Banque s'appuie sur de solides fonds propres et qu'il est nécessaire de mener une politique financière prudente axée sur un provisionnement adéquat, des liquidités abondantes et une rentabilité à long terme.

En mai 2010, à l'issue de l'évaluation des exigences en termes de fonds propres dans le cadre de l'ERC4, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital social autorisé de la Banque : une hausse immédiate des actions libérées autorisées de 1 milliard d'euros (résolution n°126), et un relèvement des actions sujettes à appel autorisées de 9 milliards d'euros (résolution n°128), soit une augmentation cumulée du capital social autorisé de 10 milliards d'euros (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Cette augmentation du capital exigible sera effective quand les souscriptions auront été reçues pour au moins 50 % du capital exigible nouvellement autorisé. Les souscriptions doivent avoir été reçues au plus tard le 30 avril 2011 et le Conseil d'administration peut reporter cette date au plus tard au 31 décembre 2011. Les actions sujettes à appel peuvent faire l'objet d'un rachat conformément aux dispositions de la résolution n°128.

La Banque n'a pas d'autres catégories de fonds propres

La Banque utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. L'article 12 de l'Accord prévoit un ratio de financement de 1:1 et limite le montant total de l'encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d'opérations au montant total de son capital social souscrit non déprécié, des réserves et des excédents. Ce capital est défini dans la politique de la Banque relative aux ratios prudentiels et se compose du capital social souscrit non déprécié, des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale et des ajustements pour provisions générales et individualisées cumulées pour dépréciation de prêts et pertes sur les prises de participation. Ce capital s'élevait à 26,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 24,6 milliards d'euros). L'article 12 prévoit également que l'encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant total du capital souscrit libéré, net de dépréciation, des excédents et de la réserve générale. La Banque tient compte, pour le ratio de financement, du « montant décaissé » ou des « actifs d'exploitation ». Au 31 décembre 2010, le ratio de financement de la Banque s'établissait à 81 % (2009 : 73 %). Aucune limite d'utilisation du capital n'a été dépassée au cours de l'exercice (2009 : néant).

La mesure de la marge réglementaire d'adéquation du capital de la Banque conformément au ratio de financement est complétée par une limite prudentielle de l'adéquation des fonds propres fondée sur les risques dans le cadre de sa politique relative au capital économique.

La Banque définit le capital économique requis comme les pertes éventuelles – attendues et inattendues – qu'elle peut encourir en tenant compte des probabilités correspondant à sa note de crédit AAA. Les principales catégories de risques évaluées dans le cadre du capital économique sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Le risque total est géré dans les limites du capital économique disponible, qui exclut le capital sujet à appel, tout en maintenant un capital faisant office de coussin de sécurité prudentiel.

L'un des objectifs principaux de la mise en œuvre de la politique relative au capital économique est de gérer le capital de la Banque dans le cadre d'une planification à moyen terme procurant une mesure cohérente de la marge d'adéquation du capital au fil du temps. La Banque entend ainsi pouvoir se dispenser d'appeler le capital souscrit sujet à appel et utiliser seulement le capital disponible pour absorber le risque, y compris le capital libéré, les réserves et les provisions. Le capital économique disponible géré par la Banque se compose du capital libéré, des réserves générales non soumises à restrictions, de la réserve pour pertes sur prêts, de la réserve spéciale et de la réserve stratégique, ainsi que des ajustements pour provisions générales cumulées pour dépréciation de prêts et pertes sur les prises de participations, évalués en fin d'exercice. Ce capital s'établissait à 12,5 milliards d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 11,5 milliards d'euros).

Au 31 décembre 2010, le ratio entre le capital économique requis et le capital économique disponible était de 69 %, à comparer avec le seuil de 90 % défini pour ce ratio par la politique de la Banque (2009 : 66 %). En vertu de cette politique, le capital de la Banque requis en fonction de l'évaluation du risque est géré conformément aux obligations de la BERD en matière de capital réglementaire.

D. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Classification et juste valeur des actifs et des passifs

	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Actifs financiers au 31 décembre 2010		
<i>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou à la juste valeur par le biais du résultat global :</i>		
- Titres de créance	737	737
- Instruments financiers dérivés	4 168	4 168
- Prêts des Opérations bancaires désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	221	221
- Portefeuille des Opérations bancaires : titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5 798	5 798
- Portefeuille de la Trésorerie : titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du résultat global	56	56
	10 980	10 980
<i>Actifs financiers sur la base du coût amorti :</i>		
- Créances sur les établissements de crédit	2 974	2 974
- Titres de créance	8 955	8 647
- Créances garanties	1 179	1 118
- Autres actifs financiers	525	525
- Prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	14 613	14 306
- Capital libéré à recevoir	16	16
	28 262	27 586
Total des actifs financiers	39 242	38 566

Actifs financiers au 31 décembre 2009	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Prêts et créances En millions d'euros	Disponibles à la vente En millions d'euros	Détenus jusqu'à échéance En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Actifs financiers								
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	3 247	-	-	3 247	3 247
Créances garanties	-	-	-	1 171	-	-	1 171	1 244
Titres de créance	174	48	-	-	1 012	1 239	2 473	2 473
Instruments financiers dérivés	363	218	1 957	-	-	-	2 538	2 538
Autres actifs financiers	-	4	-	479	-	-	483	483
Participations bancaires	-	2 279	-	-	2 455	-	4 734	4 734
Participations de trésorerie	-	-	-	-	57	-	57	57
Prêts bancaires	-	-	-	12 406	-	-	12 406	9 079
Prêts de trésorerie	-	-	-	5 321	-	-	5 321	5 133
Capital libéré à recevoir	-	-	-	17	-	-	17	17
Total des actifs financiers	537	2 549	1 957	22 641	3 524	1 239	32 447	29 005

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2010						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(1 911)	(1 911)	(1 911)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(23 036)	(23 036)	(22 748)
Instruments financiers dérivés	(271)	(30)	(769)	-	(1 070)	(1 070)
Autres passifs financiers	-	-	-	(333)	(333)	(333)
Total des passifs financiers	(271)	(30)	(769)	(25 280)	(26 350)	(26 062)

	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Passifs financiers au coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros	Juste valeur En millions d'euros
Passifs financiers au 31 décembre 2009						
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	(2 129)	(2 129)	(2 129)
Dettes représentées par un titre	-	-	-	(17 715)	(17 715)	(17 503)
Instruments financiers dérivés	(153)	(86)	(564)	-	(803)	(803)
Autres passifs financiers	-	-	-	(377)	(377)	(377)
Total des passifs financiers	(153)	(86)	(564)	(20 221)	(21 024)	(20 812)

Au 31 décembre 2010, l'état de situation financière de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des titres de créance sur la base du coût amorti, des prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti et des dettes représentées par un titre.

La base de la juste valeur des titres de créance cotés dans un marché actif est le cours du marché à la date du bilan.

La base de la juste valeur des titres de créance qui sont non cotés ou cotés dans un marché inactif est déterminée à l'aide de techniques de valorisation adaptées au marché et au secteur correspondant à chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont les cotations de courtiers et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les techniques utilisées pour établir ces valorisations sont notamment les valorisations de référence du secteur et les prix des transactions récentes.

Les prêts des Opérations bancaires, pour lesquels l'objectif opérationnel de la Banque est de conserver ces investissements afin de recueillir les flux de trésorerie contractuels, et dont les échéances contractuelles donnent lieu à des dates spécifiques à des flux de trésorerie correspondant uniquement aux paiements du principal et des intérêts, sont comptabilisés sur la base du coût amorti. Pour évaluer la juste valeur de ces prêts, des taux d'actualisation ont été déterminés en tenant compte de taux auxquels des portefeuilles de prêts similaires seraient inscrits en juste valeur dans les conditions du marché actuelles.

« Dettes représentées par un titre » s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des effets de commerce. En raison de la brève teneur des effets de commerce, le coût amorti est proche de la juste valeur.

Classification des actifs financiers à la date de l'application initiale de la norme IFRS 9

Lors de l'adoption de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2010, les actifs financiers de la Banque ont été reclassés à partir des catégories qui leur avaient été attribuées en vertu de la norme IAS 39 et ventilés selon leur mode d'évaluation : sur la base du coût amorti, à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou à la juste valeur par le biais du résultat global. Cette reclassification a abouti à un nouveau calcul et une réimputation de certains actifs dans l'état de situation financière de la Banque. Son impact sur l'état de situation financière a été une augmentation nette des réserves de 216 millions d'euros.

Le tableau ci-après illustre la classification et l'évaluation pour chaque catégorie d'actif financier à la date de l'application initiale, au 1^{er} janvier 2010.

Il n'y a pas, dans l'état de situation financière de la Banque, d'actifs financiers qui aient été auparavant désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat mais qui ne le sont plus.

	Actifs financiers au 31 décembre 2009 (IAS 39)					Actifs financiers au 1 ^{er} janvier 2010 (IFRS 9)				Écart En millions d'euros	Note annexe
	Détenus pour transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Détenus jusqu'à échéance En millions d'euros	Prêts et créances En millions d'euros	Disponibles à la vente En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat global En millions d'euros	Sur la base du coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros			
Actifs financiers											
Créances sur des établissements de crédit	-	-	-	3 247	-	-	3 247	3 247	-		
Créances garanties	-	-	-	1 171	-	-	1 171	1 171	-		
Titres de créance	174	48	1 239	-	1 012	-	7 503	7 996	5 523	1	
Instruments financiers dérivés	363	2 175	-	-	-	-	-	2 688	150	2	
Autres actifs financiers	-	-	-	483	-	-	483	483	-		
Prêts bancaires	-	-	-	12 406	-	-	11 855	1 968	(438)	3	
Prêts de trésorerie	-	-	-	5 321	-	-	-	-	(5 321)	4	
Participations bancaires	-	2 279	-	-	2 455	-	-	5 036	302	5	
Participations de trésorerie	-	-	-	-	57	-	-	57	-	6	
Capital libéré à recevoir	-	-	-	17	-	-	17	17	-		
Total des actifs financiers	537	4 502	1 239	22 645	3 524	57	24 276	32 663	216		

Note 1 – Titres de créance

Les investissements dans des titres de créance auparavant classés conformément à la norme IAS 39 – juste valeur par le biais du compte de résultat (222 millions d'euros), détenus jusqu'à l'échéance (1,2 milliard d'euros) et disponibles à la vente (1 milliard d'euros), ainsi que les prêts de trésorerie (5,3 milliards d'euros) – ont été reclassés en titres de créance détenus sur la base du coût amorti (7,5 milliards d'euros) ou désignés à la juste valeur (493 millions d'euros) au 1^{er} janvier 2010.

L'objectif opérationnel de la Banque pour son portefeuille de titres auparavant classés dans la catégorie « disponibles à la vente » est de recueillir les flux de trésorerie des investissements sous-jacents. Lors de la transition, la Banque a examiné les titres disponibles à la vente au cas par cas, pour déterminer s'ils correspondaient bien aux critères applicables aux flux de trésorerie contractuels (en étant uniquement des paiements du principal et des intérêts). Les titres de créance du portefeuille qui répondaient aux conditions du coût amorti aux termes de la norme IFRS 9 ont ensuite été classés en tant que tels. À l'issue de cette évaluation, 875 millions d'euros de titres de créance disponibles à la vente ont été reclassés dans la catégorie du « coût amorti ». Les titres restants, représentant 155 millions d'euros, ne correspondaient pas à la définition du coût amorti car ils comportaient des paiements autres que le principal et les intérêts. Ils ont donc été classés dans la catégorie « désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Un écart est apparu lors du retraitement des titres de créance auparavant classés dans la catégorie « disponibles à la vente » en vue de les intégrer à la catégorie du « coût amorti » du fait de l'extourne de montants auparavant comptabilisés dans les réserves disponibles à la vente en lien avec des réévaluations lors de périodes antérieures. En 2010, un gain supplémentaire de 13 millions d'euros a été inscrit dans le compte de résultat en raison de ces changements.

IAS 39				IFRS 9			Écart En millions d'euros
Classification	Note annexe	Évaluation		Classification	Évaluation		
		Juste valeur En millions d'euros	Coût amorti En millions d'euros		Juste valeur En millions d'euros	Coût amorti En millions d'euros	
Titres de créance							
Disponibles à la vente		1 012	–	Titres de créance à la juste valeur / au coût amorti	155	875	18
Détenus jusqu'à échéance		–	1 239	Titres de créance au coût amorti	–	1 239	–
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat		222	–	Titres de créance à la juste valeur	222	–	–
		1 234	1 239		377	2 114	18
Prêts de trésorerie	4			Titres de créance à la juste valeur / au coût amorti	116	5 389	
Titres de créance à la juste valeur / au coût amorti					493	7 503	

Note 2 – Instruments financiers dérivés

Lors de la transition vers la norme IFRS 9, la valeur comptable des instruments financiers dérivés a augmenté de 150 millions d'euros. Cela s'explique par la reclassification des options associées aux portages d'actions à hauteur de 150 millions d'euros (Note annexe 3).

Note 3 – Prêts des Opérations bancaires

Lors de la transition vers la norme IFRS 9, des ajustements dus à une reclassification et à un retraitement ont été apportés aux prêts des Opérations bancaires dus aux portages d'actions et aux prêts convertibles.

Les prêts convertibles sont des contrats hybrides qui comportent un instrument dérivé incorporé. La composante dérivée était auparavant scindée lors de l'application de la norme IAS 39 et comptabilisée comme un instrument distinct. Au 31 décembre 2009, cette composante avait une valeur négligeable. En vertu de la norme IFRS 9, tous les contrats hybrides comportant des actifs financiers sont classés et évalués dans leur intégralité. Du fait de la présence d'un dérivé intégré, un prêt convertible pourrait avoir des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement aux paiements du principal et des intérêts et, en conséquence, ces prêts ne répondent pas aux critères de classement sur la base du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. Aussi, lors de la transition, ces instruments ont-ils été reclassés de la catégorie « prêts et créances » et « dérivés » vers la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » (113 millions d'euros).

Les instruments de portages d'actions représentent des titres de participation sur lesquels la Banque détient aussi une option de vente. Les options de vente, qui sont valables pendant des durées déterminées, permettent de vendre les titres à une contrepartie solvable pour un montant minimum fixé d'avance. Aux termes de l'IAS 39, ces instruments ont été traités en substance comme des instruments de créance et la Banque les a classés dans la catégorie « prêts et créances ». Pour l'application de la norme IFRS 9, ce type d'instruments a été examiné et, comme les paiements reçus ne correspondent pas uniquement à des paiements du principal et des intérêts, ces instruments ne répondent pas aux critères de classification sur la base du coût amorti. Les composantes sous forme de titres de participation et d'options de ces instruments ont donc été reclassées de la catégorie « prêts et créances » vers la catégorie « actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

De ce fait, le 1^{er} janvier 2010, l'équivalent de 551 millions d'euros de prêts bancaires sur la base du coût amorti ont été retraités à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Un écart d'évaluation de 14 millions d'euros entre la juste valeur et le coût amorti a été comptabilisé dans les bénéfices non distribués d'ouverture. L'écart d'évaluation vient du retraitement des titres de participation et des options en rapport avec des portages d'actions à la juste valeur au 1^{er} janvier 2010. En 2010, un gain net de 22 millions d'euros en juste valeur pour ces investissements a été porté au compte de résultat.

IAS 39				IFRS 9				Écart En millions d'euros
Classification	Note annexe	Évaluation		Classification	Note annexe	Évaluation		
		Juste valeur En millions d'euro	Coût amorti En millions d'euros			Juste valeur En millions d'euro	Coût amorti En millions d'euros	
Prêts bancaires		-	12 406	Prêts bancaires à la juste valeur/ au coût amorti		113	11 855	(438)
				Participations bancaires à la juste valeur	5	302	-	302
				Dérivés	2	150	-	150
Prêts bancaires à la juste valeur / au coût amorti						113	11 855	14

Note 4 – Prêts de la Trésorerie

Les prêts de la Trésorerie représentent des titres de créance auparavant classés en tant que prêts et créances. Certains de ces titres n'ont pas répondu au critère des flux de trésorerie contractuels aux termes de la norme IFRS 9 et ont donc été reclassés dans la catégorie des prêts désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (116 millions d'euros). Les titres de créance qui continuent de correspondre à la fois au critère des flux de trésorerie contractuels et de l'objectif opérationnel ont été classés sur la base du coût amorti.

Lors de la reclassification, un écart est apparu entre les montants en raison du traitement antérieur des titres de créance. Avant le 1^{er} juillet 2008, les titres de créance étaient classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et comptabilisés à la juste valeur, des réévaluations étant enregistrées dans les capitaux propres. La Banque a profité de la possibilité de reclasser ces titres de créance dans la catégorie « prêts et créances » le 1^{er} juillet 2008 du fait de l'amendement de la norme IAS 39 et la juste valeur des titres à cette date est devenue la valeur comptable révisée au coût amorti. La norme IFRS 9 s'applique rétroactivement et les prêts de la Trésorerie ont donc été recalculés au 1^{er} janvier 2010 comme si les calculs s'étaient toujours effectués selon la méthode du coût amorti. Il en a résulté une augmentation de la valeur comptable de ces titres de 184 millions d'euros qui a été comptabilisée lors de la transition dans les bénéfices non distribués d'ouverture.

IAS 39				IFRS 9				Écart En millions d'euros
Classification	Note annexe	Évaluation		Classification	Note annexe	Évaluation		
		Juste valeur En millions d'euro	Coût amorti En millions d'euros			Juste valeur En millions d'euro	Coût amorti En millions d'euros	
Prêts de la Trésorerie		-	5 321	Titres de créance à la juste valeur/ au coût amorti	1	116	5 389	184

Note 5 – Participations bancaires

Les participations bancaires auparavant désignées à la juste valeur et classées dans la catégorie « disponibles à la vente » sont désormais désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Cela permet surtout d'éviter de communiquer la juste valeur pour chaque participation (une information confidentielle ayant un fort impact sur les prix) séparément dans les états financiers, ce que la Banque serait tenue de faire si les titres de participation étaient désignés à la juste valeur par le biais du résultat global. En conséquence, les gains de 863 millions d'euros en juste valeur ont été reclassés, dans les capitaux propres de la Banque, de la catégorie « réserves disponibles à la vente » vers la catégorie « bénéfices non distribués » au 1^{er} janvier 2010. En 2010, un gain net de 266 millions d'euros en juste valeur concernant ces investissements a été porté au compte de résultat.

IAS 39				IFRS 9				
Classification		Évaluation		Classification		Évaluation		
Participations bancaires	Note annexe	Juste valeur En millions d'euros	Coût amorti En millions d'euros		Note annexe	Juste valeur En millions d'euros	Coût amorti En millions d'euro	Écart En millions d'euros
Disponibles à la vente		2 455	–	Participations bancaires désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 455	–	–
Désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 279	–	Participations bancaires désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat		2 279	–	–
				Participations bancaires désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3	302	–	–
Participations bancaires à la juste valeur						5 036	–	–

Note 6 – Participations de la Trésorerie

La Trésorerie détient des titres de participation stratégiques auparavant classés dans la catégorie « disponibles à la vente » (57 millions d'euros) qui ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat global (57 millions d'euros). Aucune modification n'a été apportée à la valeur de ces titres lors de la reclassification même si ce passage à la juste valeur par le biais du résultat global empêchera de transférer un gain, soit 9 millions d'euros au 1^{er} janvier 2010, sur le compte de résultat lors de la sortie du bilan de ces titres. En 2010, aucun gain supplémentaire n'a été indiqué dans le compte de résultat du fait de ces changements.

Hiérarchie applicable à la juste valeur

La norme IFRS 7 précise la classification des justes valeurs en se fondant sur une hiérarchie des méthodes de valorisation à trois niveaux. Le fait que les entrées en juste valeur sont fondées ou non sur des données de marché observables détermine la catégorisation à l'intérieur de ces trois niveaux. Ces données sont classées en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- Niveau 1 – prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend les participations cotées en bourse (par exemple au RTS Stock Exchange ou à la bourse de Zagreb).
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix). Ce niveau comprend les titres de créance et la plupart des produits dérivés. Font partie des sources de données les prix consultables sur les écrans d'agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg, les cotations de courtiers et les données de marché observables comme les taux d'intérêt et les taux de change qui sont utilisées pour calculer les valorisations des produits dérivés.
- Niveau 3 – données relatives à des actifs ou passifs non fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau comprend les participations et les titres de créance ou produits dérivés pour lesquels toutes les données de marchés ne sont pas observables.

Le tableau ci-dessous présente les informations, au 31 décembre 2010, relatives aux actifs et passifs financiers de la Banque mesurés à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers sont classés, dans leur intégralité, en se fondant sur le niveau de données le plus faible qui est significatif pour le calcul de la juste valeur.

	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Au 31 décembre 2010				
Titres de créance	-	540	197	737
Instruments financiers dérivés	-	3 578	590	4 168
Prêts bancaires	-	-	221	221
Titres de participation (portefeuille des Opérations bancaires)	1 792	-	4 006	5 798
Titres de participation (portefeuille de la Trésorerie)	-	56	-	56
Total des actifs financiers à la juste valeur	1 792	4 174	5 014	10 980
Instruments financiers dérivés	-	(1 029)	(41)	(1 070)
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	(1 029)	(41)	(1 070)

	Niveau 1 En millions d'euros	Niveau 2 En millions d'euros	Niveau 3 En millions d'euros	Total En millions d'euros
Au 31 décembre 2009				
Titres de créance :				
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	222	-	222
Disponibles à la vente	-	857	155	1 012
Instruments financiers dérivés	-	2 304	234	2 538
Titres de participation :				
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (portefeuille des Opérations bancaires)	362	-	1 917	2 279
Disponibles à la vente (portefeuille des Opérations bancaires)	1 079	-	1 376	2 455
Disponibles à la vente (portefeuille de la Trésorerie)	-	57	-	57
Total des actifs financiers désignés à la juste valeur	1 441	3 440	3 682	8 563
Instruments financiers dérivés	-	(707)	(96)	(803)
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	(707)	(96)	(803)

Il n'y a eu aucun transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 en cours d'exercice.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des justes valeurs des actifs et des passifs financiers de Niveau 3 pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Exercice clos le 31 décembre 2010	Actifs et passifs financiers de Niveau 3						
	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Prêts bancaires En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros
Solde au 31 décembre 2009	155	234	-	3 293	3 682	(96)	(96)
Reclassification IFRS 9	-	150	113	302	565	-	-
Solde au 1 ^{er} janvier 2010	155	384	113	3 595	4 247	(96)	(96)
Total des gains nets/(pertés nettes) de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dans :							
(Perte)/bénéfice ²³	(5)	221	(4)	108	320	57	57
Achats/émissions	-	-	138	801	939	(2)	(2)
Ventes/règlements	(37)	(15)	(26)	(408)	(486)	-	-
Transferts dans/(hors) de Niveau 3	84	-	-	(90)	(6)	-	-
Solde au 31 décembre 2010	197	590	221	4 006	5 014	(41)	(41)
Total des gains/(pertés) de la période inclus dans le bénéfice net pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2010	10	216	(4)	367	589	57	57

Exercice clos le 31 décembre 2009	Actifs et passifs financiers de Niveau 3						
	Titres de créance En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Participations bancaires En millions d'euros	Total des actifs En millions d'euros	Instruments financiers dérivés En millions d'euros	Total des passifs En millions d'euros	
Solde au 31 décembre 2008	138	310	3 475	3 923	(16)	(16)	
Total des gains/(pertés) de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dans :							
Perte nette ²⁴	-	(11)	(628)	(639)	(81)	(81)	
Résultat global	19	-	(47)	(28)	-	-	
Achats/émissions	-	-	751	751	-	-	
Ventes/règlements	(2)	(65)	(120)	(187)	1	1	
Transferts de niveau 3	-	-	(138)	(138)	-	-	
Solde au 31 décembre 2009	155	234	3 293	3 682	(96)	(96)	
Total des gains/(pertés) de la période inclus dans la perte nette pour les actifs et passifs détenus au 31 décembre 2009	19	(13)	(652)	(646)	(80)	(80)	

²³ Le bénéfice net sur instruments financiers dérivés inclut une perte de 174 millions d'euros liée à l'ajustement du risque de contrepartie.

²⁴ La perte nette sur instruments financiers dérivés inclut une perte de 26 millions d'euros liée à l'ajustement de l'évaluation du risque de contrepartie.

Niveau 3 – analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente les instruments financiers de Niveau 3 comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2010, les principaux modèles/techniques de valorisation utilisés pour évaluer ces instruments et les augmentations ou diminutions raisonnablement possibles de la juste valeur en se fondant sur des hypothèses alternatives raisonnablement possibles :

Actifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Valeur comptable En millions d'euros	Impact sur le résultat net en 2010	
			Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Titres de créance	Cotations de courtiers et données de marché observables	197	10	(2)
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	17	-	(3)
Dérivés bancaires	Multiplés de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé	573	37	(98)
Prêts bancaires	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie et de valorisation des options	221	14	(49)
Participations bancaires	Multiplés de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie	4 006	256	(688)
Au 31 décembre		5 014	317	(840)

Passifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Valeur comptable En millions d'euros	Impact sur le résultat net en 2010	
			Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	(11)	-	(2)
Dérivés bancaires	Multiplés de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé	(30)	2	(5)
Au 31 décembre		(41)	2	(7)

Note : VAN – valeur de l'actif net ; EBITDA – résultats avant intérêts, impôts et amortissements.

Actifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Valeur comptable En millions d'euros	Impact sur le résultat net en 2009		Impact sur les fonds propres en 2009	
			Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Titres de créance	Cotations de courtiers et données de marché observables	155	-	(2)	-	-
Instruments financiers dérivés	Modèles d'actualisation des flux de trésorerie	16	-	(5)	-	-
Dérivés bancaires	Multiplés de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé	218	21	(15)	-	-
Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Multiplés de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie	1 917	200	(142)	-	-
Participations non cotées disponibles à la vente	Multiplés de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie	1 376	-	(15)	121	(66)
Au 31 décembre		3 682	221	(179)	121	(66)

Passifs	Principaux modèles/techniques de valorisation	Valeur comptable En millions d'euros	Impact sur le résultat net en 2009		Impact sur les fonds propres en 2009	
			Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros	Évolution favorable En millions d'euros	Évolution défavorable En millions d'euros
Dérivés bancaires	Multiplés de VAN, multiples d'EBITDA, modèles d'actualisation des flux de trésorerie, intérêt composé	(86)	8	(6)	-	-
Au 31 décembre		(86)	8	(6)	-	-

Titres de créance et instruments financiers dérivés de la Trésorerie

Les instruments dérivés de la Banque sont valorisés au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Ces valorisations sont rapprochées, chaque mois, des déclarations des contreparties. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont donc été déterminées en se fondant sur la fourchette des divergences entre les valorisations de la Banque et celles des contreparties.

Les prix d'une majorité de titres de créance disponibles à la vente sont calculés en utilisant les données fournies par des tiers proposant des services d'information financière, les écrans des agences d'information financière comme Reuters et Bloomberg ou au moyen des cotations des courtiers. Pour le petit nombre de titres de créance pour lesquels il n'existe pas de marché actif, les valorisations alternatives raisonnables ont été déterminées à partir des modèles d'actualisation des flux de trésorerie ou d'ajustements raisonnables appliqués à des actifs de prix similaires.

Prêts bancaires

Les prêts bancaires désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se composent essentiellement de prêts convertibles. Les modèles/techniques utilisés pour déterminer la juste valeur de ces instruments sont des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles de valorisation des options. Les données prises en compte dans les modèles sont entre autres les taux d'intérêt, les marges de crédit de l'emprunteur et les cours des actions sous-jacentes. Des valorisations alternatives raisonnables ont été déterminées en fonction de la probabilité de défaillance de l'emprunteur.

Titres de participation et instruments dérivés des Opérations bancaires

Le portefeuille de participations non cotées de la Banque comporte des participations directes, des dérivés actions et des fonds d'actions. Les principaux modèles/techniques de valorisation pour calculer la juste valeur de ces instruments financiers sont les multiples de la valeur de l'actif net (VAN), les multiples du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) et les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

Les multiples de VAN sont le plus souvent appliqués aux participations bancaires et aux fonds d'actions. Les valorisations alternatives raisonnablement possibles ont été déterminées en se fondant sur les fourchettes des multiples de VAN des valorisations obtenues pour les participations bancaires et en tenant compte de l'impact de l'ajustement de la décote appliquée aux fonds d'actions. Concernant les investissements évalués au moyen des multiples d'EBITDA et des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, des analyses de sensibilité ont été effectuées pour les plus importants, en utilisant, pour chaque investissement, les hypothèses alternatives raisonnablement possibles (augmentation ou diminution du taux d'actualisation, par exemple).

Notes annexes aux états financiers

1. CRÉATION DE LA BANQUE

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque »), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990. Au 31 décembre 2010, 61 pays ainsi que l'Union européenne (UE) et la Banque européenne d'investissement en étaient actionnaires.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque et de ses employés au Royaume-Uni sont confirmés et complétés dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque (« l'Accord de siège »). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque le 15 avril 1991.

2. INFORMATION SECTORIELLE

Les activités de la Banque sont principalement les opérations bancaires et les opérations de trésorerie. Les premières sont des investissements réalisés dans des projets qui conformément à l'Accord visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant les principes d'une bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participations et des garanties. Les secondes consistent notamment à obtenir des capitaux de financement à investir l'excédent de liquidités à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques de change et, enfin, à aider les clients à gérer leur actif et leur passif.

Les autres activités de la Banque sont des fonctions de soutien aux opérations bancaires et de trésorerie. Les informations relatives aux résultats financiers des opérations bancaires et de trésorerie sont préparées régulièrement et communiquées au principal décideur. À ce titre, les opérations bancaires et les opérations de trésorerie ont été répertoriées en tant que segments opérationnels.

Les informations relatives aux segments opérationnels sont conformes aux normes régissant les informations internes qui doivent être communiquées au principal décideur. Le Président est le décideur principal chargé de l'allocation des ressources et de l'évaluation de résultats des segments opérationnels.

Résultats des segments opérationnels

Le Président évalue les résultats des segments opérationnels fondés sur le bénéfice net de l'exercice, dont le mode de calcul est conforme à celui utilisé pour les états financiers.

L'information sectorielle relative aux segments opérationnels pour les exercices clos le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2009 s'analyse comme suit :

	Opérations bancaires 2010 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros	Opérations bancaires 2009 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2009 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros
Intérêts perçus	645	131	776	648	240	888
Autres bénéfices/(coûts)	928	50	978	(734)	87	(647)
Total des produits/(coûts) sectoriels	1 573	181	1 754	(86)	327	241
Moins intérêts et charges assimilées ²⁵	(199)	(57)	(256)	(365)	(173)	(538)
Affectation du rendement du capital	87	10	97	209	23	232
Moins frais administratifs	(214)	(14)	(228)	(206)	(14)	(220)
Moins dotation aux amortissements	(21)	(1)	(22)	(16)	(1)	(17)
Résultats sectoriels avant provisions et couvertures	1 226	119	1 345	(464)	162	(302)
Variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères et couvertures inefficaces	6	(68)	(62)	121	2	123
Provisions pour dépréciation de prêts	94	-	94	(535)	(32)	(567)
Résultat net/(perte nette) pour l'exercice	1 326	51	1 377	(878)	132	(746)
Transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs			(150)			(165)
Résultat net/(perte nette) après transferts approuvés par le Conseil des gouverneurs			1 227			(911)
Actif sectoriel²⁶	21 558	17 753	39 311	17 660	14 862	32 522
Capital libéré à recevoir			16			17
Total de l'actif			39 327			32 539
Passif sectoriel						
Total du passif	168	26 182	26 350	210	20 814	21 024

Produit sectoriel – répartition géographique

À des fins de gestion interne, les activités de la Banque sont réparties entre cinq régions.

	Produit sectoriel 2010 En millions d'euros	Produit sectoriel 2009 En millions d'euros
Notation du risque		
Pays aux stades avancés de la transition ²⁷	267	(60)
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition ²⁸	460	37
Russie	830	(67)
Turquie	16	4
OCDE (opérations de trésorerie)	181	327
Total	1 754	241

Le produit est affecté aux différents pays en fonction du lieu d'implantation des projets.

Aucun produit n'a résulté d'opérations menées avec un unique client extérieur ayant représenté 10 % ou plus du revenu de la Banque.

²⁵ Les charges d'intérêts de la Banque sont déterminées par les taux auxquels la Trésorerie peut emprunter des fonds sur le marché extérieur. Elles sont imputées sur les Opérations bancaires soit au taux de rendement de référence des titres de participation soit au taux de base approprié des prêts.

²⁶ Le mode de calcul des montants présentés au Président concernant le total de l'actif et le total du passif est conforme à celui utilisé pour les états financiers. Les actifs et passifs non affectés en fonction des opérations de chaque segment. Les actifs et passifs non sectoriels sont affectés en fonction des opérations du secteur. Les actifs et les passifs qui ne sont pas spécifiques au secteur sont affectés sur la base des dépenses de personnel.

²⁷ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

²⁸ Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ERY de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

3. PRODUIT NET DES INTÉRÊTS

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Intérêts et revenus assimilés		
Prêts des opérations bancaires	645	648
Titres de créance	95	53
Prêts de la trésorerie	-	104
Placements garantis	-	21
Engagements de revente	8	13
Disponibilités et fonds à court terme	16	33
Autres	12	16
Intérêts et revenus assimilés	776	888
Charges d'intérêts et assimilées :		
Dettes représentées par un titre	(91)	(287)
Autres	(68)	(19)
Interest expense and similar charges	(159)	(306)
Produit net des intérêts	617	582

Le produit des intérêts obtenus sur les actifs financiers dépréciés était de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2010 (2009 : 0,1 million).

4. COMMISSIONS NETTES PERÇUES

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Commissions sur crédits commerciaux	9	4
Commissions de syndication	5	2
Commissions de remboursement	3	2
Commissions d'administration	2	4
Autres	2	4
Frais de gestion des fonds de donateurs	(2)	(2)
Commissions nettes perçues	19	14

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2010, soit 112 millions d'euros (2009 : 120 millions), ainsi qu'un montant de 7 millions d'euros (2009 : 9 millions), ont été différés sur l'état de situation financière. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18. En 2010, 39 millions d'euros (2009 : 29 millions) de commissions différées et coûts directs ont été comptabilisés en intérêts perçus.

5. PLUS-VALUES NETTES/(PERTES NETTES) DE PARTICIPATIONS DÉSIGNÉES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Plus-values réalisées nettes de participations et de dérivés d'actions	338	83
Plus-values/(pertes) latentes nettes de participations et de dérivés d'actions	217	(630)
Plus-values latentes nettes de participations disponibles à la vente désormais évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat du fait de l'adoption de la norme IFRS 9	266	-
Plus-values latentes nettes sur portages d'actions reclassées à la juste valeur par le biais du compte de résultat du fait de l'adoption de la norme IFRS 9	29	-
Plus-values nettes/(pertes nettes) de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	850	(547)

6. PERTES NETTES DE PARTICIPATIONS DISPONIBLES À LA VENTE

(applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

	2009 En millions d'euros
Plus-values nettes réalisées de participations disponibles à la vente	15
Reprise de pertes par dépréciation précédemment comptabilisées suite à la cession de titres de participation ou à des remboursements au comptant	75
Pertes par dépréciation de participations disponibles à la vente	(331)
Pertes nettes de participations disponibles à la vente	(241)

7. PERTES NETTES DES PRÊTS DÉSIGNÉES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

	2010 En millions d'euros
Pertes nettes latentes dues à des variations en juste valeur	(7)
Pertes nettes des prêts désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(7)

Aucune donnée comparative n'est fournie du fait de l'adoption anticipée de la norme IFRS 9.

8. PLUS-VALUES NETTES D'ACTIFS DE LA TRÉSORERIE DÉTENUS SUR LA BASE DU COÛT AMORTI

	2010 En millions d'euros
Plus-values nettes réalisées de titres de créance	1
Recouvrements de pertes par dépréciation précédemment comptabilisée sur titres de créance	10
Pertes par dépréciation de titres de créances	(1)
Plus-values nettes d'actifs de trésorerie détenus sur la base du coût amorti	10

En 2010, la Banque a cédé 237 millions d'euros de titres de créance détenus sur la base du coût amorti. Ces cessions ont été conformes à la politique d'investissement de la Trésorerie, visant rééquilibrer la durée du portefeuille en investissant dans des titres à échéances plus lointaines ou à réduire les expositions au risque de crédit avec les contreparties. Aucune donnée comparative n'est fournie du fait de l'adoption anticipée de la norme IFRS 9.

9. PERTES NETTES DES INVESTISSEMENTS DE LA TRÉSORERIE

(applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

	2009 En millions d'euros
Pertes réalisées d'actifs de trésorerie disponibles à la vente	(1)
Pertes réalisées de prêts de la Trésorerie	(8)
Pertes par dépréciation d'actifs de trésorerie disponibles à la vente	-
Pertes nettes des investissements de la Trésorerie	(9)

10. PLUS-VALUES NETTES D'ACTIVITÉS DE COURTAGE À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Rachats de dette et résiliation de dérivés connexes	24	13
Portefeuille en gestion interne de titres provenant d'activités de courtage détenus à des fins de transaction	25	46
Portefeuille en gestion interne de titres provenant d'activités de courtage désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	23
Titres de créance en gestion interne ne provenant pas d'activités de courtage désignés à la juste valeur	(11)	-
Portefeuille en gestion externe de titres provenant d'activités de courtage désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2	13
Plus-values nettes d'activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat	40	95

Les gains nets sur le portefeuille de titres provenant d'activités de courtage comprennent à la fois les pertes ou bénéfices réalisés et latents, ainsi que les intérêts perçus et charges associés.

11. AUTRES (PERTES)/PLUS-VALUES

Les autres (pertes)/plus-values comprennent la variation en juste valeur des couvertures ne répondant pas aux critères et des couvertures inefficaces ainsi que les gains et pertes liés à des opérations de change. En 2010, la Banque a enregistré une perte de change de 1 million d'euros (2009 : gain de 1 million).

Les activités et le traitement comptable relatifs aux couvertures sont présentés à la section des Principes comptables intitulée « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture » (voir page 20).

Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères

La variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères est un ajustement comptable portant sur les relations de couverture de la Banque qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture ou ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS. Cet ajustement latent ne traduit pas la réalité économique, dans la mesure où les pertes signalées ne se réaliseraient pas en termes de flux de trésorerie si la relation de couverture prenait fin. L'ajustement s'inversera dans le temps, à mesure que les transactions concernées arriveront à échéance.

La Banque applique la comptabilité de couverture lorsqu'il existe une relation individuelle identifiable entre un instrument dérivé de couverture et un instrument financier couvert. Ces relations s'observent essentiellement dans le contexte des activités d'emprunt dans lesquelles les obligations émises par la Banque sont associées à des swaps pour obtenir des prêts à taux flottant dans la monnaie souhaitée. Tandis que l'adéquation de ces couvertures est assurée par des liquidités, les règles comptables peuvent exiger que s'appliquent à ces liquidités d'autres méthodes d'évaluation. Un élément de valorisation des swaps de devises (appelé « écart de taux de référence sur devises »), notamment, n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande applicables aux autres monnaies par rapport au dollar ou à l'euro. Des différences de ce type peuvent entraîner une inefficacité ou des échecs de la couverture au titre des normes IFRS. Leur incidence combinée est portée au compte de résultat dans cette rubrique. Pour l'exercice, cela a entraîné une perte nette de 55 millions d'euros (2009 : gain de 18 millions) constitué d'un gain de 1,1 milliard d'euros (2009 : gain de 276 millions) sur les instruments de couverture dérivés et d'une perte de 1,2 milliard d'euros (2009 : perte de 258 millions) sur les éléments couverts.

Outre les relations de couverture individuelles auxquelles elle applique la comptabilité de couverture, la Banque couvre également le risque de taux d'intérêt de l'ensemble de l'actif et du passif sur la base du portefeuille auquel la comptabilité de couverture ne s'applique pas. Cela se traduit par la comptabilisation des gains ou pertes sur les dérivés de couverture dans la période où ils se produisent tandis que l'impact compensatoire lié aux instruments financiers couverts va s'exercer selon un calendrier différent en fonction des taux d'intérêt applicables aux périodes propres à ces instruments. Pour l'exercice, cela a entraîné une perte de 13 millions d'euros (2009 : perte de 29 millions).

En juillet 2008, anticipant la baisse des taux d'intérêt dans la zone euro, le Comité exécutif de BERD a approuvé une stratégie de couverture qui vise à fixer les taux d'intérêt dont la Banque bénéficie sur l'investissement de son capital jusqu'à la fin de 2010. Des positions prises sur des contrats à terme cotés en ont permis la réalisation. À l'origine, 50 % environ des revenus du capital de la Banque étaient couverts. Le pourcentage s'est accru de 25 % en décembre 2008. Tous les contrats restants sont arrivés à terme en janvier 2010. Cette activité toutefois ne répond pas aux critères de la comptabilité de couverture. En conséquence, l'impact des variations de taux d'intérêt est immédiatement répercuté dans les variations de prix des contrats à terme et porté au compte de résultat au fur et à mesure des changements qui affectent ces prix. Les variations compensatoires du rendement de l'investissement obtenu sur le capital de la Banque sont toutefois uniquement enregistrées au fil du temps selon la comptabilité d'exercice et seront donc portées au compte de résultat de la Banque au cours des exercices à venir. La Banque avait enregistré, sur ces contrats à terme, un gain de 7 millions d'euros en 2010 (2009 : gain de 134 millions).

L'effet combiné de toutes les activités de couverture décrites plus haut est une perte de 61 millions d'euros pour l'exercice (2009 : gain de 123 millions).

Couvertures de flux

La Banque constitue, chaque année, des couvertures pour réduire le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. En 2010 et 2009, aucune inefficacité de la couverture liée aux couvertures de flux n'a été comptabilisée dans le compte de résultat.

12. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE PRÊTS DES OPÉRATIONS BANCAIRES SUR LA BASE DU COÛT AMORTI

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Reprise/(charge) pour l'exercice		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	118	(357)
Investissements sous forme de prêts souverains	-	(7)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts ²⁹	(24)	(171)
Provisions pour dépréciation de prêts des Opérations bancaires sur la base du coût amorti	94	(535)

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Variations des provisions		
Au 1 ^{er} janvier	(719)	(227)
Reprise/(charge) pour l'exercice sur le compte de résultat	94	(535)
Reprise sur provisions de l'exercice précédent pour portages d'actions et prêts désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, conformément à la norme IFRS 9	20	-
Suppression de la décote pour dépréciation identifiée d'actifs	7	3
Ajustements de change	(39)	11
Charge pour prêts passés en pertes et profits	7	29
Au 31 décembre	(630)	(719)

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Répartition		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(378)	(491)
Investissements sous forme de prêts souverains	(12)	(12)
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	(240)	(216)
Au 31 décembre	(630)	(719)

²⁹ Pendant l'exercice de nouvelles provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts (112 millions d'euros, contre 209 millions en 2009) ont été constituées et 88 millions d'euros (2009 : 38 millions) ont été libérés avec, sur le compte de résultat, une charge nette de 24 millions d'euros (2009 : 171 millions).

13. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE PRÊTS DE LA TRÉSORERIE

(applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

	2009 En millions d'euros
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts de la Trésorerie	(32)
Provisions pour dépréciation de prêts de la Trésorerie	(32)

14. FRAIS ADMINISTRATIFS

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Dépenses de personnel	(160)	(157)
Frais généraux	(75)	(72)
Frais administratifs	(235)	(229)
Reprise des coûts directs différés liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements	7	9
Frais administratifs nets	(228)	(220)

Les frais administratifs se sont élevés au total à 200 millions de livres sterling (2009 : 192 millions).³⁰

Les effectifs moyens pris en compte dans les dépenses de personnel de l'exercice ont été les suivants : 1 156 agents du siège (2009 : 1 120) ; 353 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2009 : 330) ; 125 agents contractuels (dont les agents sous contrat spécial, les stagiaires et employés temporaires et les agents contractuels des services généraux recrutés localement) (2009 : 110) ; et 75 membres du personnel du Conseil d'administration (2009 : 74). Quelque 62 postes ont été financés sur des comptes extérieurs (2009 : 57).

Au 31 décembre 2010, on comptait : 1 172 agents du siège (comprenant les agents permanents et les analystes des différents services de la Banque ainsi que le personnel de soutien du Conseil d'administration) (2009 : 1 140) ; 354 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2009 : 352) ; 128 agents contractuels (2009 : 121), dont 27 agents sous contrat spécial (2009 : 26), 75 stagiaires/temporaires (2009 : 68) et 26 agents contractuels des services généraux recrutés localement (2009 : 27) ; ainsi que 77 membres du personnel du Conseil d'administration (2009 : 72). Quelque 61 postes ont été financés sur des comptes extérieurs (2009 : 62).

Les coûts directs de 7 millions d'euros (2009 : 9 millions) liés à la constitution des prêts en 2010, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues soit 112 millions d'euros (2009 : 120 millions), ont été différés sur l'état de situation financière conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période séparant le décaissement du remboursement du prêt concerné.

Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes relatives au travail effectué par les auditeurs externes de la Banque :

	2010 En milliers d'euros	2009 En milliers d'euros
Services d'audit et de certification		
Services d'auditeurs de la Banque	(262)	(237)
Procédures de contrôle interne	(135)	(122)
Audit des plans de retraite	(23)	(21)
Audit de recouvrement fiscal	(8)	(7)
Services d'audit et de certification	(428)	(387)

³⁰ Hors dépréciation

15. CRÉANCES SUR INSTITUTIONS DE CRÉDIT

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
<i>Répartition</i>		
À court terme	2 974	3 247
À long terme	-	-
Au 31 décembre	2 974	3 247

« À court terme » s'applique aux actifs détenus ou aux passifs exigibles au cours des 12 prochains mois. Tous les autres actifs ou passifs sont « à long terme ».

16. TITRES DE CRÉANCE

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Portefeuille de titres de transaction à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
Portefeuille en gestion interne de titres provenant d'activités de courtage détenus à des fins de transaction	228	174
Titres de créance en gestion interne ne provenant pas d'activités de courtage	211	-
Portefeuille en gestion externe de titres provenant d'activités de courtage	298	48
Au 31 décembre	737	222
Titres de créance sur la base du coût amorti		
Titres de créance	8 955	-
Au 31 décembre	8 955	-
Disponibles à la vente		
Portefeuille de titres disponibles à la vente	-	1 012
Au 31 décembre	-	1 012
Détenus jusqu'à échéance		
Titres de créance détenus jusqu'à échéance	-	1 239
Au 31 décembre	-	2 473
Titres de créance au 31 décembre	9 692	2 473
<i>Répartition</i>		
À court terme	8 047	1 917
À long terme	1 645	556
Titres de créance au 31 décembre	9 692	2 473

	2010 En millions d'euros
Pertes pour dépréciation cumulées	
Solde reporté des années précédentes	-
Pertes pour dépréciation reclassées sur la base du coût amorti conformément à la norme IFRS 9	118
Solde au 1^{er} janvier	118
Reprise pour l'exercice	(9)
Variations de change	1
Au 31 décembre	110

17. CRÉANCES GARANTIES

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
<i>Répartition</i>		
À court terme	343	-
À long terme	836	1 171
Au 31 décembre	1 179	1 171

18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	3 345	1 957
Juste valeur de dérivés détenus à des fins de transaction	250	363
Juste valeur de dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	573	218
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	4
Intérêts à recevoir	192	158
Autres	333	321
Au 31 décembre	4 693	3 021

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
<i>Répartition</i>		
À court terme	769	760
À long terme	3 924	2 261
Au 31 décembre	4 693	3 021

19. PRÊTS DE LA TRÉSORERIE

(applicable jusqu'au 31 décembre 2009)

	2009 En millions d'euros
Prêts et créances	
Prêts et créances	5 484
Moins pertes pour dépréciation cumulées	(163)
Au 31 décembre	5 321

	2009 En millions d'euros
<i>Répartition</i>	
À court terme	344
À long terme	4 977
Au 31 décembre	5 321

	2009 En millions d'euros
Pertes pour dépréciation cumulées	
Solde au 1 ^{er} janvier	(134)
Charge pour l'exercice	(32)
Variations de change	3
Au 31 décembre	(163)

20. PRÊTS DES OPÉRATIONS BANCAIRES SUR LA BASE DU COÛT AMORTI

	2010 Prêts souverains En millions d'euros	2010 Prêts non souverains En millions d'euros	2010 Total des prêts En millions d'euros	2009 Prêts souverains En millions d'euros	2009 Prêts non souverains En millions d'euros	2009 Total des prêts En millions d'euros
Actifs d'exploitation						
Au 31 décembre 2009	2 264	10 861	13 125	-	-	-
Reclassement conformément à la norme IFRS 9	-	(571)	(571)	-	-	-
Au 1^{er} janvier	2 264	10 290	12 554	2 068	8 862	10 930
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur ³¹	-	19	19	-	9	9
Décassements	358	6 067	6 425	539	5 551	6 090
Remboursements et remboursements anticipés	(337)	(3 813)	(4 150)	(302)	(3 324)	(3 626)
Fluctuations de change	68	398	466	(26)	(141)	(167)
Variation pour report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	(12)	(52)	(64)	(15)	(67)	(82)
Passage en pertes et profits	-	(7)	(7)	-	(29)	(29)
Au 31 décembre	2 341	12 902	15 243	2 264	10 861	13 125
Dépréciation au 31 décembre	(12)	(618)	(630)	(12)	(707)	(719)
Total des actifs d'exploitation net de dépréciation au 31 décembre	2 329	12 284	14 613	2 252	10 154	12 406
<i>Répartition</i>						
À court terme			2 602			2 459
À long terme			12 011			9 947
Total des actifs d'exploitation net de dépréciation au 31 décembre			14 613			12 406

Au 31 décembre 2010, la Banque avait classé 46 prêts comme dépréciés avec un total d'actifs d'exploitation de 465 millions (2009 : 34 prêts d'un total de 305 millions d'euros).

21. PRÊTS DES OPÉRATIONS BANCAIRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

	2010 En millions d'euros
Prêts non souverains	
Au 1 ^{er} janvier	113
Décassements	138
Remboursements et remboursements anticipés	(26)
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(7)
Fluctuations de change	6
Variation pour report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	(3)
Juste valeur au 31 décembre	221
<i>Répartition</i>	
À court terme	16
À long terme	205
Au 31 décembre	221

³¹ L'ajustement pour réévaluation à la juste valeur concerne les prêts à taux fixe qui sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères et sont donc réévalués en juste valeur en fonction du risque de taux d'intérêt.

22. TITRES DE PARTICIPATION

	Titres de participation non cotés à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation cotés à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Total des titres de participation à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation non cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Titres de participation cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation En millions d'euros
Encours des décaissements							
Au 31 décembre 2008	1 452	268	1 720	1 223	966	2 189	3 909
Transfert entre catégories ³²	(11)	11	-	(3)	3	-	-
Décaissements	486	-	486	230	94	324	810
Cessions	(37)	-	(37)	(62)	(79)	(141)	(178)
Passage en pertes et profits	(15)	-	(15)	(6)	-	(6)	(21)
Au 31 décembre 2009	1 875	279	2 154	1 382	984	2 366	4 520
Reclassement des portages d'actions conformément à la norme IFRS 9 ³³	403	7	410	-	-	-	410
Solde transféré provenant des investissements DV ³³	1 382	984	2 366	(1 382)	(984)	(2 366)	-
Au 1^{er} janvier 2010	3 660	1 270	4 930	-	-	-	4 930
Transfert de la catégorie « titres non cotés » à la catégorie « titres cotés »	(147)	147	-	-	-	-	-
Décaissements	800	128	928	-	-	-	928
Cessions	(380)	(14)	(394)	-	-	-	(394)
Passages en pertes et profits	(25)	(2)	(27)	-	-	-	(27)
Au 31 décembre 2010	3 908	1 529	5 437	-	-	-	5 437
Ajustement en juste valeur							
Au 31 décembre 2008	534	56	590	115	(250)	(135)	455
Transfert entre catégories ³²	-	-	-	(1)	1	-	-
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	(506)	41	(465)	(4)	484	480	15
Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente	-	-	-	(167)	(89)	(256)	(256)
Au 31 décembre 2009	28	97	125	(57)	146	89	214
Reclassement des portages d'actions conformément à la norme IFRS 9 ³³	(105)	(3)	(108)	-	-	-	(108)
Solde transféré provenant des investissements DV ³³	(57)	146	89	57	(146)	(89)	-
Au 1^{er} janvier 2010	(134)	240	106	-	-	-	106
Transfert de la catégorie « titres non cotés » à la catégorie « titres cotés »	60	(60)	-	-	-	-	-
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	86	169	255	-	-	-	255
Au 31 décembre 2010	12	349	361	-	-	-	361
Juste valeur au 31 décembre 2010	3 920	1 878	5 798	-	-	-	5 798
Juste valeur au 31 décembre 2009	1 903	376	2 279	1 325	1 130	2 455	4 734

Au 1^{er} janvier 2010, les titres de participation bancaires auparavant évalués à la juste valeur et classés dans la catégorie « disponibles à la vente » sont désormais désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Conformément à la norme IFRS 9, la dépréciation ne s'applique qu'aux actifs financiers détenus sur la base du coût amorti.

Un résumé des informations financières sur les participations dans le cadre desquelles la Banque détenait 20 % ou plus du capital social au 31 décembre 2010 est présenté à la note annexe 34, « Parties liées ».

³² Le transfert entre catégories inclut le reclassement des participations disponibles à la vente en cas d'augmentation de 20 à 50 % de la part détenue par la Banque. La Banque désigne ces participations dans des entreprises à la juste valeur par le biais du compte de résultat au titre de l'exemption relative au capital-risque de l'IAS 28, Participations dans des entreprises.

³³ Soldes transférés ou reclassés provenant de titres de participation ou portages d'actions disponibles à la vente (DV) du fait de l'adoption de la norme IFRS 9.

23. PARTICIPATIONS DE LA TRÉSORERIE DÉSIGNÉES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT GLOBAL

La Trésorerie détient une participation stratégique dans le fonds de change « The Currency Exchange Fund N.V. ». La Banque peut avoir ainsi accès aux produits de couverture de change proposés par ce fonds. De ce fait, il a été jugé approprié de désigner cet investissement à la juste valeur par le biais du résultat global.

	2010 En millions d'euros	Au moment de la transition au 1 ^{er} janvier 2009 En millions d'euros
<i>Participation désignée à la juste valeur par le biais du résultat global</i>		
The Currency Exchange Fund N.V.	56	57

La Banque n'a perçu aucun dividende au titre de cette participation en 2010.

24. ACTIFS INCORPORELS

	Frais de développement de programmes informatiques 2010 En millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2009 En millions d'euros
<i>Coût</i>		
Au 1 ^{er} janvier	138	122
Acquisitions	11	16
Au 31 décembre	149	138
<i>Amortissement</i>		
Au 1 ^{er} janvier	(85)	(73)
Dotation	(17)	(12)
Au 31 décembre	(102)	(85)
Valeur comptable nette au 31 décembre	47	53

25. BIENS IMMOBILIERS, TECHNOLOGIE ET MATÉRIEL DE BUREAU

	Biens immobiliers 2010 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2010 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2010 En millions d'euros	Total 2010 En millions d'euros	Biens immobiliers 2009 En millions d'euros	Biens immobiliers en construction 2009 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2009 En millions d'euros	Total 2009 En millions d'euros
<i>Coût</i>								
Au 1 ^{er} janvier	40	3	27	70	40	2	26	68
Acquisitions	2	1	1	4	-	1	2	3
Transferts	1	(1)	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre	43	3	27	73	40	3	27	70
<i>Dépréciation</i>								
Au 1 ^{er} janvier	(12)	-	(19)	(31)	(9)	-	(18)	(27)
Dotation	(3)	-	(2)	(5)	(3)	-	(2)	(5)
Cession	-	-	1	1	-	-	1	1
Au 31 décembre	(15)	-	(20)	(35)	(12)	-	(19)	(31)
Valeur comptable nette au 31 décembre	28	3	7	38	28	3	8	39

Les biens immobiliers incluent les aménagements et installations.

26. EMPRUNTS

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Sommes dues à des institutions de crédit		
À court terme	(1 911)	(2 129)

27. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

L'encours des émissions de titres effectuées sur le marché et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après, à la fois dans la devise dans laquelle est libellée l'obligation et dans la devise obtenue une fois pris en compte le swap de couverture correspondant.

	Valeur corrigée du principal En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2010 En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2009 En millions d'euros
Couronne norvégienne	(128)	-	-
Couronne suédoise	(375)	-	-
Dollar australien	(1 392)	-	-
Dollar canadien	(58)	-	-
Dollar de Nouvelle-Zélande	(534)	-	-
Dollar des États-Unis	(8 911)	(14 286)	(10 980)
Euro	(1 859)	(5 725)	(4 126)
Leu roumain	(67)	(4)	(4)
Livre sterling	(2 909)	(1 919)	(1 315)
Nouveau dollar de Taiwan	(115)	-	-
Nouvelle lire turque	(1 080)	-	-
Peso mexicain	(112)	-	-
Rand sud-africain	(1 294)	-	-
Rouble russe	(1 546)	(1 094)	(1 020)
Yen japonais	(2 656)	(8)	(116)
Au 31 décembre	(23 036)	(23 036)	(17 715)

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation émise.

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	(5 674)	(5 149)
À long terme	(17 362)	(12 566)
Dettes représentées par un titre au 31 décembre	(23 036)	(17 715)

Pendant l'exercice la Banque a procédé au remboursement avant échéance d'obligations et de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 565 millions d'euros (2009 : 258 millions) d'où un gain net de 24 millions d'euros (2009 : 13 millions).

28. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de juste valeur	(768)	(549)
Juste valeur de dérivés désignés comme couvertures de flux	(3)	(15)
Juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction	(271)	(153)
Juste valeur d'autres dérivés détenus au titre du portefeuille des Opérations bancaires	(30)	(86)
Intérêts à payer	(188)	(174)
Autres	(143)	(203)
Au 31 décembre	(1 403)	(1 180)

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
<i>Répartition</i>		
À court terme	(340)	(540)
À long terme	(1 063)	(640)
Au 31 décembre	(1 403)	(1 180)

29. CAPITAL SOUSCRIT

	2010 Nombre d'actions	2010 Total En millions d'euros	2009 Nombre d'actions	2009 Total En millions d'euros
Capital autorisé	2 100 000	21 000	2 000 000	20 000
<i>dont</i>				
Souscription par les membres – capital initial	992 175	9 922	992 175	9 922
Souscription par les membres – première augmentation de capital	987 175	9 872	987 175	9 872
Souscription par les membres – deuxième augmentation de capital	99 978	999	–	–
Capital souscrit	2 079 328	20 793	1 979 350	19 794
Capital non souscrit	20 672	207	20 650	206
Au 31 décembre	2 100 000	21 000	2 000 000	20 000

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. En mai 2010, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation en deux étapes du capital autorisé de la Banque : une augmentation du capital libéré à hauteur de 1 milliard d'euros et une augmentation du capital sujet à appel à hauteur de 9 milliards d'euros, soit une augmentation cumulée de 10 milliards d'euros du capital autorisé (le terme « deuxième augmentation de capital » y faisant référence collectivement). Conformément à la résolution n° 126, la Banque a été autorisée à augmenter le capital autorisé à hauteur de 100 000 actions libérées, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, le portant ainsi à 21 milliards d'euros. Aux termes de la résolution n° 128, elle a pu augmenter le capital autorisé à hauteur de 900 000 actions sujettes à appel, d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, qui peuvent faire l'objet d'un rachat. Cette augmentation du capital sujet à appel prendra effet dès lors que les souscriptions reçues correspondront à 50 % au moins du capital sujet à appel nouvellement autorisé. Les souscriptions doivent être reçues le 30 avril 2011 au plus tard. Cela étant, le Conseil d'administration peut reporter cette date jusqu'au 31 décembre 2011 au plus tard.

Le règlement des actions libérées, émises au titre du capital autorisé initial et de la première augmentation de capital et souscrites par les membres, se fait sur une période de plusieurs années déterminée à l'avance. Le règlement des actions libérées émises au titre de la deuxième augmentation de capital s'est effectué par réallocation à d'autres fins du résultat net précédemment affecté aux excédents - conformément à l'Article 36.1 de l'Accord - notamment aux fins du règlement desdites actions libérées. Il a été approuvé en vertu de la résolution n° 126 du Conseil des gouverneurs datée du 14 mai 2010. Aux termes de l'Article 6.4 de l'Accord, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'Article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances y compris toutes les créances conditionnelles aient été liquidées.

Aux termes de l'Accord, tout membre peut se retirer de la Banque. Dans ce cas, cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré. Cette stabilité tient au fait que la Banque a pour membres 61 États et deux institutions intergouvernementales et a pour objet de faciliter, de l'Europe centrale à l'Asie centrale, le processus de transition dans les pays qui respectent certains critères politiques.

En outre se retirer de la Banque a des conséquences financières dissuasives. La valeur maximale du prix de rachat des actions de l'ancien membre de la Banque est égale au montant du capital qu'il a versé et il reste redevable du règlement de ses obligations directes et de ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts, prises de participations ou garanties contractées avant son retrait reste impayée. Si un membre venait à se retirer de la Banque, celle-ci pourrait imposer les conditions et dates de paiement des parts qu'elle rachèterait. Si, par exemple, ces rachats portaient préjudice à sa position financière, la Banque pourrait reporter ses paiements jusqu'au moment où le risque aurait disparu et cela, au besoin, indéfiniment. Lorsque la Banque aurait réglé un ancien membre celui-ci serait tenu de rembourser sur demande le montant dont le prix de rachat aurait été diminué s'il avait été tenu compte des pertes dont il était redevable au moment du paiement.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Chaque versement pouvait, à concurrence de 50 %, être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par le souscripteur payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de la première augmentation du capital s'est effectué en huit versements égaux annuels. En vertu de la résolution n° 126, le règlement des actions libérées émises pour les membres au titre de la deuxième augmentation du capital s'est effectué en un seul versement, immédiatement après l'approbation de cette résolution.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et non appelé souscrit par chaque membre, ainsi que le montant des parts non allouées et des droits de vote est présenté dans le tableau ci-après. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas acquitté une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

État des souscriptions au capital

Au 31 décembre 2010	Total Actions (nombre)	Voix ³⁴ pouvant être examinées (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Membres					
Albanie	2 101	1 658	21	15	6
Allemagne	178 956	178 956	1 790	1 257	533
Arménie	1 050	1 050	10	7	3
Australie	21 010	21 010	210	147	63
Autriche	47 903	47 903	479	336	143
Azerbaïdjan	2 101	1 958	21	15	6
Banque européenne d'investissement	63 031	63 031	630	442	188
Bélarus	4 202	4 202	42	29	13
Belgique	47 903	47 903	479	336	143
Bosnie-Herzégovine	3 550	3 550	35	25	10
Bulgarie	16 598	16 598	166	117	49
Canada	71 435	71 435	714	501	213
Chypre	2 101	2 101	21	15	6
Corée, République de	21 010	21 010	210	147	63
Croatie	7 660	7 660	77	54	23
Danemark	25 212	25 212	252	177	75
Égypte	2 101	1 851	21	15	6
Ex-République yougoslave de Macédoine	1 451	1 451	15	10	5
Espagne	71 435	71 435	714	501	213
Estonie	2 101	2 101	21	15	6
États-Unis	210 104	210 104	2 101	1 475	626
Finlande	26 263	26 263	263	184	79
France	178 956	178 956	1 790	1 257	533
Géorgie	2 101	468	21	15	6
Grèce	13 656	13 656	137	96	41
Hongrie	16 598	16 598	166	117	49
Irlande	6 303	6 303	63	44	19
Islande	2 101	2 101	21	15	6
Israël	13 656	13 656	137	96	41
Italie	178 956	178 956	1 790	1 257	533
Japon	178 956	178 956	1 790	1 257	533
Kazakhstan	4 832	4 832	48	34	14
Lettonie	2 101	2 101	21	15	6
Liechtenstein	420	417	4	3	1
Lituanie	2 101	2 101	21	15	6
Luxembourg	4 202	4 202	42	29	13
Malte	210	210	2	1	1
Maroc	1 050	1 050	10	7	3
Mexique	3 151	3 151	32	21	11
Moldova	2 101	1 404	21	15	6
Mongolie	210	210	2	1	1
Monténégro	420	420	4	3	1
Norvège	26 263	26 263	263	184	79
Nouvelle-Zélande	1 050	1 050	10	7	3
Ouzbékistan	4 412	4 044	44	31	13
Pays-Bas	52 105	52 105	521	366	155
Pologne	26 893	26 893	269	189	80
Portugal	8 824	8 824	88	62	26
République kirghize	2 101	768	21	15	6
République slovaque	8 965	8 965	90	63	27
République tchèque	17 928	17 928	179	126	53
Roumanie	10 085	10 085	101	71	30
Royaume-Uni	178 956	178 956	1 790	1 257	533
Russie	84 041	84 041	840	590	250
Serbie	9 822	9 822	98	69	29
Slovénie	4 407	4 407	44	31	13
Suède	47 903	47 903	479	336	143
Suisse	47 903	47 903	479	336	143
Tadjikistan	2 101	362	21	15	6
Turkménistan	210	149	2	1	1
Turquie	24 161	24 161	242	169	73
Ukraine	16 808	16 568	168	118	50
Union européenne	63 031	63 031	630	442	188
Capital souscrit par les membres	2 079 328	2 072 418	20 793	14 596	6 197

³⁴ Les droits de vote sont réduits en cas de non-paiement des montants dus par les membres au titre du capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 2 079 328 (2009 : 1 979 350).

30. RÉSERVES ET BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Réserve stratégique		
Au 1 ^{er} janvier	800	830
Transfert au capital libéré	(800)	-
Contribution au Fonds spécial des actionnaires de la BERD	-	(30)
Au 31 décembre	-	800
Réserve spéciale		
Au 1 ^{er} janvier	273	250
Commissions désignées	33	23
Au 31 décembre	306	273
Réserve pour pertes sur prêts		
Au 1 ^{er} janvier	778	405
Transfert des bénéfices non distribués	(25)	373
Au 31 décembre	753	778
Réserve générale – autre réserve		
<i>Réserve de réévaluation</i>		
Au 31 décembre 2009	1 130	495
Reclassement des actifs financiers conformément à la norme IFRS 9	(1 121)	-
Au 1^{er} janvier	9	495
Gains nets dus à la réévaluation de participations à la juste valeur par le biais du résultat global	(1)	-
Gains nets dus aux variations de la juste valeur	-	369
Pertes nettes passées en bénéfices nets après dépréciation	-	288
Gains nets passés en bénéfices nets après cession	-	(22)
Au 31 décembre	8	1 130
<i>Réserve de couverture – couvertures de flux</i>		
Au 1 ^{er} janvier	(15)	(52)
Gains dus aux variations de la juste valeur et comptabilisés dans les fonds propres	16	23
(Gains)/pertes radiées des fonds propres et inclus dans les frais administratifs	(1)	14
Au 31 décembre	-	(15)
<i>Autre</i>		
Au 1 ^{er} janvier	184	180
Impôt interne pour l'année	5	4
Au 31 décembre	189	184
Réserve générale – autre réserve au 31 décembre	197	1 299
Réserve générale – bénéfices non distribués		
Au 31 décembre 2009	3 167	4 444
Incidence de la modification du principe comptable afférent à la classification et à l'évaluation des actifs financiers (cf. « Principes comptables »)	1 337	-
Au 1^{er} janvier	4 504	4 444
Commissions désignées	(33)	(23)
Transfert au capital libéré	(199)	-
Transfert dans la réserve pour pertes sur prêts	25	(373)
Transfert depuis la réserve stratégique	-	30
Gains nets/(pertes nettes) après transferts du revenu net approuvés par le Conseil des gouverneurs	1 227	(911)
Réserve générale – bénéfices non distribués au 31 décembre	5 524	3 167
Total des réserves et des bénéfices non distribués au 31 décembre r	6 780	6 317

En 2008, la Banque a créé, dans ses fonds propres, une **réserve stratégique** qui doit permettre, en préservant une part du revenu net, de faire face aux futurs besoins en capital et à d'autres affectations et d'absorber tout impact négatif que pourraient avoir, jusqu'en 2010, des événements opérationnels ou financiers défavorables (fin de la période de l'ERC 3).

Conformément à l'article 16 de l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** qui doit lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Cette réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, en affectant 100 % des commissions désignées à cet effet que la Banque a reçues au titre de prêts, de garanties sur prêts et de garanties d'émission de titres. Elle sera ainsi dotée à concurrence du montant que le Conseil d'administration jugera suffisant. Conformément à l'Accord, un montant égal à 33 millions d'euros (2009 : 23 millions) de commissions désignées portées au compte de résultat a été déduit en 2010 du bénéfice de l'exercice et affecté à la réserve spéciale

En 2005, la Banque a créé, dans les capitaux propres, une **réserve pour pertes sur prêts** à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués, égale à la différence qui existe entre les pertes attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

La **réserve générale** comprend l'impôt interne payé conformément à l'Article 53 de l'Accord portant création de la BERD qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, l'impôt interne était de 79 millions d'euros (2009 : 75 millions).

La **réserve de couverture** inclut des contrats à terme en devises passés par la Banque pour couvrir une partie de ses estimations des futures dépenses d'exploitation en livres sterling. Au 31 décembre 2010, les gains latents au cours du marché sur les couvertures à terme évoqués ci-dessus (2009 : 15 millions d'euros) étaient négligeables. Ils seront comptabilisés dans les réserves jusqu'au moment où la dépense de couverture concernée sera engagée.

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Réserves et bénéfices non distribués		
Réserve stratégique	-	800
Réserve spéciale	306	273
Réserve pour pertes sur prêts	753	778
Plus-values latentes	1 953	1 584
Total des réserves soumises à restrictions	3 012	3 435
Réserves générales non soumises à restrictions	3 768	2 882
Au 31 décembre	6 780	6 317

Les réserves de la Banque sont utilisées pour déterminer, conformément à l'Accord, les parts du revenu net de la Banque qui seront affectées aux excédents ou à d'autres fins et celles qui seront le cas échéant distribuées aux actionnaires. À cette fin, la Banque utilise les réserves générales non soumises à restrictions.

L'Article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Il énonce : « Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne dix (10) pour cent au moins du capital social autorisé ». Ce seuil est actuellement de 2,1 milliards d'euros (2009 : 2 milliards).

Lors de l'Assemblée annuelle de 2010, le Conseil des gouverneurs a approuvé une augmentation du capital autorisé de la Banque prenant la forme d'une augmentation de 1 milliard d'euros du capital libéré et de 9 milliards d'euros du capital sujet à appel. En mai 2010, un montant de 1 milliard provenant du revenu net (soit 800 millions provenant de la réserve stratégique et 200 millions d'euros provenant des réserves générales non soumises à restriction) a été réaffecté au règlement des actions libérées.

En outre, le Conseil des gouverneurs a approuvé la réaffectation de 150 millions d'euros provenant du revenu net au Fonds spécial des actionnaires de la BERD. Ce montant a été porté, pour les besoins de l'information financière, au compte de résultat en dessous du bénéfice net.

31. ENGAGEMENTS NON UTILISÉS ET GARANTIES

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Analyse par instrument		
Engagements non utilisés		
Prêts	7 217	5 766
Prises de participations	1 712	1 625
Au 31 décembre	8 929	7 391
Garanties		
Garanties de financement des échanges ³⁵	369	260
Autres garanties ³⁶	96	65
Au 31 décembre	465	325
Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre	9 394	7 716

32. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE BAUX

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux qui abritent certains de ses bureaux locaux dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. Le bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché est révisé tous les cinq ans. La dernière révision a été effectuée en janvier 2007.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous.

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Montants payables		
Dans un délai d'un an	27	24
Dans un délai de un à cinq ans	98	92
Dans un délai supérieur à cinq ans	153	167
Au 31 décembre	278	283
Dépenses encourues pendant l'exercice	23	21

La Banque a conclu des accords de sous-location pour deux étages du bâtiment qui abrite son siège et pour l'immeuble auparavant occupé par son bureau local de Kiev. Le montant minimal des paiements à recevoir au titre de ces sous-locations et des revenus perçus pendant l'exercice est indiqué ci-dessous :

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Montants à recevoir		
Dans un délai d'un an	5	5
Dans un délai de un à cinq ans	16	19
Dans un délai supérieur à cinq ans	-	-
Au 31 décembre	21	24
Revenus reçus pendant l'exercice	5	5

³⁵ Les garanties de financement des échanges sont des lettres de crédit stand-by émises en faveur des banques confirmatrices qui assument le risque des banques émettrices dans les pays d'opérations de la Banque.

³⁶ Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

33. RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL

Régime de retraite à prestations déterminées

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite à prestations déterminées en utilisant la méthode des unités projetées. En application de l'IAS 19, cette évaluation est reconduite chaque année au 31 décembre. La plus récente de ces évaluations a été effectuée le 30 juin 2009. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Les montants comptabilisés dans l'état de situation financière sont les suivants :

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	199	166
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	(162)	(137)
	37	29
Pertes actuarielles non comptabilisées ³⁷	28	31
Charges constatées d'avance au 31 décembre	65	60
Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique « Autres actifs ») :		
Au 1 ^{er} janvier	60	31
Variations de change	2	3
Contributions versées	17	15
Versement au régime « derniers salaires » ³⁸	-	26
Total des dépenses indiquées ci-après	(14)	(15)
Au 31 décembre	65	60
Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :		
Coût actuel des prestations	(16)	(13)
Coûts des intérêts	(8)	(8)
Rendement attendu de l'actif ³⁹	11	7
Régularisation pour ancienneté ⁴⁰	-	1
Amortissement des pertes actuarielles	(1)	(2)
Total imputé aux dépenses de personnel	(14)	(15)

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2010	2009
Taux d'actualisation	5,30 %	5,60 %
Rendement attendu des actifs du plan	6,25 %	6,50 %
Future majoration des traitements	4,75 %	4,50 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 ans	15 ans

Les gains et pertes actuariels qui sortent d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

Affectation réelle de l'actif	2010		2009	
	En millions d'euros	Rendement attendu par an	En millions d'euros	Rendement attendu par an
Actions	118	8,20 %	92	8,40 %
Obligations indexées	69	3,70 %	59	4,10 %
Produits	11	4,20 %	9	4,40 %
Instruments dérivés	-	s.o	5	4,40 %
Monétaires	1	0,50 %	1	0,50 %
Total	199	6,25 %	166	6,50 %

L'approche utilisée pour déterminer le rendement attendu consiste à définir une hypothèse de rendement pour chacune des principales catégories d'actifs puis à pondérer ces rendements linéairement en fonction de l'affectation des actifs par le régime. Pour ce calcul, on part du principe que les rendements obligataires sont identiques à leurs rendements initiaux. Au 31 décembre 2010, ils s'établissaient à 4,2 % par an pour les obligations d'État et à 3,7 % par an pour les obligations d'État indexées. Le rendement attendu des actions est supposé être supérieur de 4,0 % au rendement des obligations d'État. On a posé l'hypothèse que les produits et les fonds d'arbitrage ont le même rendement attendu à long terme que les obligations d'État.

³⁷ Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la somme des écarts historiques relevés entre les hypothèses actuarielles utilisées pour produire ces informations et les résultats du plan. Les principales causes des pertes ont été un rendement des actifs du régime globalement inférieur aux prévisions et une baisse historique du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs du régime.

³⁸ Un versement unique de 26 millions d'euros (24 millions de livres sterling) a été effectué dans le régime « derniers salaires » le 31 mars 2009

³⁹ En 2010, le rendement de l'actif s'est établi à 20 millions d'euros (2009 : 25 millions).

⁴⁰ Le crédit d'ancienneté reflète le changement intervenu dans la structure de prestations du régime du fait d'un relèvement de l'âge de la retraite de 63 à 65 ans. L'estimation tient compte d'un retrait par 20 % des participants en activité de l'intégralité des prestations acquises à l'âge de 63 et de 64 ans.

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées		
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées au 1 ^{er} janvier	137	108
Coût des prestations	16	13
Coût des intérêts	8	8
Incidence des variations de change	6	8
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses	6	9
Prestations versées	(11)	(9)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées au 31 décembre	162	137

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros
Variations de la juste valeur des actifs du régime :		
Juste valeur d'ouverture des actifs du régime	166	100
Rendement attendu	11	7
Gains sur les actifs en cours d'exercice	9	18
Incidence des variations de taux de change	7	9
Contributions versées	17	41
Prestations versées	(11)	(9)
Valeur actualisée des actifs du régime au 31 décembre	199	166

	2010 En millions d'euros	2009 En millions d'euros	2008 En millions d'euros	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Historique des écarts positifs/négatifs entre résultats et prévisions					
Obligation au titre des prestations déterminées	162	137	108	126	136
Actifs du régime	199	166	100	154	153
Excédent/(déficit)	37	29	(8)	28	17
Écarts positifs/(négatifs) entre résultats et prévisions sur les passifs du régime :					
Montant	2	1	4	(4)	3
Pourcentage de la valeur actualisée des passifs du régime	1,2 %	1,1 %	3,9 %	(3,6 %)	1,4 %
Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime :					
Montant	9	18	(29)	6	3
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	4,5 %	11,0 %	(29,5 %)	3,9 %	1,3 %

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'imputation calculée au titre du régime de retraite à cotisations déterminées s'est établie à 9 millions d'euros (2009 : 9 millions) et a été incluse dans les « Frais administratifs ».

Autres prestations pour le personnel

Le 1^{er} juin 2008, la Banque a mis en place un plan de couverture médicale qui offre aux employés de plus de 50 ans quittant la Banque après plus de sept années de service une somme forfaitaire qui doit les aider à se doter d'une assurance médicale. La charge totale pour l'exercice calculée selon l'IAS 19 est de 1 million d'euros (2009 : 0,8 million).

34. PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

Personnel de direction

En 2010, les traitements et autres prestations à court terme versés au personnel de direction se sont élevés à 8 millions de livres sterling (2009 : 7 millions). Ils comprennent les prestations des employés temporaires, soit 7 millions de livres sterling (2009 : 6 millions) et les prestations accordées après la cessation de l'emploi, soit 1 million de livres sterling (2009 : 1 million).

En 2010, des contrats de conseil d'un montant total de 106 201 euros ont été adjugés à des proches parents de deux membres du personnel de direction. Le solde encore dû à ce titre s'élevait à 48 490 euros en fin d'exercice.

Le personnel de direction comprend le Président et les Vice-Présidents, les membres du Comité exécutif de la Banque, les directeurs généraux, les directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie.

Entreprises associées de capital-risque

La Banque possède plusieurs entreprises associées de capital-risque qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au 31 décembre 2010, selon des informations de gestion non auditées ou les états financiers audités les plus récents des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'un total d'actifs d'environ 66 milliards d'euros (2009 : 36,1 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à environ 44,6 milliards d'euros (2009 : 27,3 milliards). Au 31 décembre 2010, ces entreprises associées avaient enregistré des recettes de 19,9 milliards d'euros (2009 : 6,8 milliards) et réalisé un bénéfice net d'environ 2,1 milliards d'euros (2009 : 0,4 milliard).

En outre, la Banque a fourni à ces entreprises 128 millions d'euros (2009 : 108 millions) de financements sur lesquels elle a reçu, pendant l'exercice, 4 millions d'euros (2009 : 4 millions) d'intérêts.

Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés en vertu des règles et règlements propres à chacun d'entre eux. Au 31 décembre 2010, la Banque gérait 15 fonds spéciaux : 13 fonds spéciaux d'investissement, dont huit comportaient un volet de coopération technique, et deux fonds spéciaux de coopération technique.

La Banque intervient en tant que gérant et administrateur de ces fonds spéciaux. Elle perçoit, à ce titre, des commissions de gestion et de recouvrement des coûts, qui se sont élevées à 2 millions d'euros en 2010 (2009 : 0,3 million). En outre, après avoir reçu l'accord de ses membres, la Banque a réaffecté au Fonds spécial des actionnaires de la BERD 150 millions d'euros (2009 : 30 millions d'euros) provenant du revenu net précédemment alloué aux excédents.

La Banque paye pour les garanties émises par certains fonds spéciaux destinées à couvrir les expositions spécifiques dues à ses portefeuilles de prêts et de financement des échanges. En 2010, elle a versé 0,3 million d'euros (2009 : 0,3 million) de commissions de garantie. Au 31 décembre 2010, elle a comptabilisée une créance de 4 millions d'euros (2009 : 4 millions) pour tenir compte d'un recouvrement éventuel, lié à un projet de financement des échanges ayant fait l'objet d'une dépréciation.

Synthèse relative aux fonds spéciaux

Le Conseil des gouverneurs approuve séparément les états financiers de chaque fonds spécial. On trouvera ci-dessous un résumé des annonces de contribution par pays donateur, ainsi qu'un court descriptif de chacun de ces fonds spéciaux.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2010 des 15 Fonds spéciaux se sont élevés à 98 000 euros (2009 : 83 000 euros).

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

Fonds spécial pour la région des Balkans	Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ERY de Macédoine, du Monténégro, de la Roumanie et de la Serbie.
Fonds spécial d'investissement pour la Baltique	Soutenir le développement du secteur privé en aidant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.
Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale	Offrir un mécanisme de partage des risques pour les lignes de crédit aux PME, les programmes de microfinancement, le Mécanisme d'investissement direct et le Programme d'aide aux échanges commerciaux en Ouzbékistan, en République kirghize, au Tadjikistan et au Turkménistan.
Fonds spécial d'investissement climatique de la BERD (CIF)	Fournir des ressources afin de soutenir les actions en faveur des technologies à faible production de carbone, avec un fort potentiel en termes de réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre et d'autres activités liées au changement climatique.
Fonds spécial des actionnaires de la BERD	Aider la Banque à remplir son mandat de promotion de la transition vers l'économie de marché en ouvrant la voie aux futurs projets et en améliorant le climat d'investissement dans les pays d'opérations.
Fonds spécial de la BERD pour les PME	Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Géorgie, au Kazakhstan, en Moldova, au Monténégro, en Ouzbékistan, en République kirghize, en Roumanie, en Serbie, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine.
Fonds spécial de coopération technique de la BERD	Assurer le financement de projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.
Fonds spécial d'investissement pour les intermédiaires financiers	Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque.
Fonds spécial d'investissement de l'Italie	Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) dans certains pays d'opérations de la Banque.
Fonds spécial pour le financement municipal	Alléger les problèmes financiers des municipalités et de leurs entreprises de services collectifs pour des petits investissements d'infrastructure en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.
Fonds spécial pour l'Initiative de développement régional	Favoriser sur le long terme le développement socioéconomique durable en Azerbaïdjan et en Géorgie.
Fonds spécial pour le microcrédit en Roumanie	Améliorer l'accès au financement pour les micro et petites entreprises de Roumanie par le biais d'un mécanisme de microcrédit.
Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie et Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie	Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé en Russie.
Mécanisme spécial de financement des PME	Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

Annonces de contribution aux fonds spéciaux, par donateur

	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement climatique En milliers d'euros	Fonds spécial actionnaires de la BERD En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour les investisseurs intermédiaires financiers En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les investisseurs de l'Italie En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Fonds spécial pour le mécanisme de micro-crédit en Roumanie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissements En milliers d'euros
Actionnaires de la BERD	-	-	-	295 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	295 000
Allemagne	-	2 389	-	-	-	-	-	-	8 476	-	3 025	-	-	13 890
Autriche	276	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	276
British Petroleum (BP)	-	-	-	-	-	3 920	-	-	-	-	-	-	-	3 920
Canada	1 472	-	-	-	-	-	-	-	2 268	-	4 309	-	-	8 049
Danemark	750	571	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 321
États-Unis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
d'Amérique	-	-	-	-	37 139	847	-	-	6 039	-	29 695	-	-	73 720
Finlande	-	551	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	551
Fonds pour les technologies propres	-	-	-	53 555	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 555
Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds stratégique pour le climat	-	-	543	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	543
France	-	-	-	-	-	-	-	-	6 725	-	4 980	-	-	11 705
Islande	-	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27
Italie	-	-	-	-	-	-	21 024	-	-	-	1 360	-	-	30 073
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	7 689	-	3 295	-	-	22 676
Norvège	1 568	494	-	-	-	-	-	-	19 381	-	-	-	-	2 062
Pays-Bas	-	-	-	-	-	9 500	-	-	-	-	-	-	-	9 500
Roumanie/UE	-	-	-	-	-	-	-	18 020	-	-	-	-	-	18 020
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 824	247	-	13 071
Suède	-	1 007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 007
Suisse	4 218	6 199	-	-	-	-	-	-	2 236	-	1 244	-	-	13 897
Taipei chinois	1 495	-	-	-	-	19 745	-	-	-	-	-	-	-	21 240
Union européenne (UE)	-	-	-	-	-	-	-	33 000	-	-	196 673	-	-	229 673
Total au 31 décembre 2010	9 779	2 650	8 588	54 098	295 000	37 139	21 024	33 000	3 920	52 814	196 673	64 124	247	827 168

35. AUTRES ACCORDS

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de contributions pour l'appui technique et l'aide à l'investissement dans ses pays d'opérations. Ces aides portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords de contributions sont distinctes des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Au 31 décembre 2010, la Banque avait géré 205 fonds de coopération technique (2009 : 184) représentant un total de 1,7 milliard d'euros (2009 : 1,3 milliard). Sur les sommes annoncées, le montant des fonds reçus s'élevait au 31 décembre 2010 à 1,5 milliard d'euros (2009 : 1,2 milliard). À cette date, le montant total des fonds non engagés était de 562 millions d'euros (2009 : 224 millions). La Banque avait également administré, aux fins de projets spécifiques, 92 accords de coopération technique (2009 : 90) d'un montant global de 61 millions d'euros (2009 : 59 millions).

Aux fins de cofinancement de ses projets, la Banque a également administré 30 accords de coopération (2009 : 29) qui représentent, en matière d'investissement, des engagements d'un montant total de 258 millions d'euros (2009 : 250 millions) et deux fonds de pré-adhésion à l'UE (2009 : deux) d'un montant total de 35 millions d'euros (2009 : 35 millions).

Sur la proposition du G7, qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sécurité des centrales nucléaires dans les pays d'opérations, la Banque a créé, en mars 1993, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN). Le CSN reçoit, de pays donateurs, des contributions qui servent à financer des mesures immédiates d'amélioration de la sécurité. Au 31 décembre 2010, 17 donateurs (2009 : 17) avaient annoncé des contributions d'un montant total de 322 millions d'euros (2009 : 320 millions), sur la base des taux de change fixes définis dans les statuts du CSN.

Au Sommet de Denver, en juin 1997, le G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl. Créé le 7 novembre 1997, lorsque le Conseil d'administration en a approuvé le règlement, ce fonds est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit donateurs ont conclu des accords de contributions avec la Banque. Le Fonds a pour objet d'aider l'Ukraine à faire du sarcophage existant de Tchernobyl un système sûr et écologiquement stable. Au 31 décembre 2010, 24 donateurs (2009 : 24) avaient pris des engagements d'un montant total de 841 millions d'euros (2009 : 807 millions) sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement du Fonds.

En 1999, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque se sont fermement engagées à fermer et à mettre hors service, avant une date donnée, leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs de type RBMK et VVER 440/230. En retour, la Commission européenne a annoncé son intention de faciliter la mise hors service de ces réacteurs en octroyant d'importantes subventions sur une période de huit à dix ans et a invité la Banque à gérer trois fonds internationaux de déclassement. Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le règlement des fonds relatifs à Ignalina, à Kozloduy et à Bohunice. Il a également confirmé le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci permettront de financer des projets d'appui à la première phase de déclassement des réacteurs concernés, la restructuration, la réhabilitation et la modernisation des secteurs liés à la production, le transport et la distribution d'énergie ainsi que les améliorations de l'efficacité énergétique rendues nécessaires par la décision de fermer ces centrales nucléaires. Au 31 décembre 2010, 16 donateurs (2009 : 16) s'étaient engagés à subventionner le Fonds international pour le déclassement de la centrale d'Ignalina à hauteur de 697 millions d'euros (2009 : 677 millions) ; 11 donateurs (2009 : 11) à subventionner un fonds similaire pour la centrale de Kozloduy à hauteur de 658 millions d'euros (2009 : 583 millions) et neuf donateurs (2009 : neuf) à contribuer pour la centrale de Bohunice à hauteur de 435 millions d'euros (2009 : 375 millions) sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement de ces fonds.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une conférence avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et des institutions financières internationales actives dans la Dimension septentrionale. À cette conférence, il a été décidé de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS), destiné à renforcer et à coordonner le financement dans cette région d'importants projets environnementaux à dimension transfrontières. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le Règlement du Fonds de soutien au PEDS et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire du Fonds. Au 31 décembre 2010, 12 donateurs (2009 : 12) s'étaient engagés à verser une somme totale de 312 millions d'euros (2009 : 277 millions).

Les honoraires dus aux auditeurs de la Banque dans le cadre des audits 2010 des fonds de coopération technique et des fonds pour la sûreté nucléaire se sont élevés à 0,4 million d'euros (2009 : 0,4 million). Les auditeurs de la Banque n'ont pas perçu d'autres honoraires au titre des fonds de coopération technique en 2010. En 2009, les auditeurs de la Banque avaient perçu globalement 0,2 million d'euros dans le cadre des services d'examen et de conseil financés par les fonds de coopération technique. Cette somme représentait 0,3 % du total versé en 2009 par les fonds de coopération technique pour des services de conseil destinés à soutenir les investissements de la Banque dans les pays d'opérations. Ces contrats de conseil sont attribués conformément aux procédures normales de passation des marchés de la Banque.

36. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA PÉRIODE COUVERTE PAR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

Les évolutions observées sur les marchés financiers en 2011 se sont traduites par une augmentation de la juste valeur du portefeuille de participations de la Banque du fait des fluctuations des cours des titres cotés et des taux de change. Au 14 février 2011, la juste valeur du portefeuille de titres de participation, net des dérivés sur actions, était supérieure de 205 millions d'euros à celle constatée au 31 décembre 2010. Le 15 février 2011, le Conseil d'administration a soumis les états financiers de la Banque au Conseil des gouverneurs en vue de leur approbation lors de l'Assemblée annuelle de 2011.

Responsabilité en matière d'information financière externe

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière.

La Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (« la Banque ») est responsable de l'élaboration et garante de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers publiés par la Banque et de toutes les autres informations fournies dans le présent Rapport financier. Les états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui a bénéficié d'un accès illimité à l'ensemble de la documentation financière et des informations y afférentes, y compris les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction estime que l'ensemble des déclarations faites aux auditeurs externes lors de leur vérification sont correctes et pertinentes. Le rapport des auditeurs externes est présenté avec les états financiers vérifiés.

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière destinée à la publication, conformément aux normes internationales d'information financière. Le système de contrôle interne intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par la Direction et le Service d'audit interne et sont révisées en cas de nécessité, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

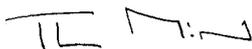
L'efficacité de tout système de contrôle interne est tributaire de limites intrinsèques, y compris le risque d'erreur humaine et le contournement des mécanismes de contrôle prépondérants. En conséquence, un système de contrôle interne, même efficace, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en matière d'états financiers. En outre, l'efficacité d'un système de contrôle interne peut évoluer en fonction des circonstances.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externes et internes rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

La Banque a effectué une évaluation de ses procédures de contrôle interne de l'information financière en 2010. L'évaluation de la Direction concerne les fonds spéciaux et les autres accords mentionnés aux pages 83 à 85 du *Rapport financier 2010*, ainsi que les plans de retraite. La nature de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la publication et à la communication de l'information concernant ces fonds, à l'exclusion des procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chaque fonds.

L'évaluation de la Banque est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document *Internal Control - Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Pendant l'exercice, la Direction a découvert deux cas présumés de fraude et de corruption. Elle a enquêté sur ces deux cas et jugé qu'ils n'avaient pas d'incidence sur les états financiers. Sur la base de ce jugement et de l'enquête menée sur les deux cas présumés de fraude et de corruption, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2010, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces sur l'information financière, telle qu'elle est publiée dans le *Rapport financier 2010*.

Les auditeurs externes de la Banque ont présenté une opinion concernant la fidélité des états financiers publiés dans le *Rapport financier 2010*. En outre, ils ont fourni un rapport d'attestation, présenté à la page 87, relatif à l'évaluation par la Direction des procédures de contrôle interne de l'information financière.



Thomas Mirow
Président



Manfred Schepers
Vice-Président chargé des finances, Directeur financier

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Londres
Le 15 février 2011

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'attention des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à un examen de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") publiée dans le document intitulé *Rapport financier 2010*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control - Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO). Il incombe à la Direction de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif sur l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

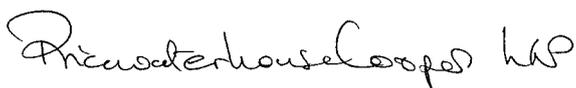
Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000*. Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la publication des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les états financiers.

Compte tenu de leurs limites intrinsèques, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré d'observation des principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque, publiée au chapitre Responsabilité en matière d'information financière externe du *Rapport financier 2010*, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control - Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO).

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance – compte tenu de l'attestation de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière – et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



PricewaterhouseCoopers LLP
Experts-comptables
Londres
Le 15 février 2011

Rapport des auditeurs indépendants aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), qui comprennent l'état de situation financière au 31 décembre 2010, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les principes comptables, le chapitre relatif à la gestion des risques et les notes annexes aux états financiers (les "états financiers").

Responsabilités du Président à l'égard des états financiers

Le Président est chargé d'établir et de présenter fidèlement les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales et de mettre en œuvre les procédures de contrôle interne qu'il juge nécessaires pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité des auditeurs

Notre tâche consiste à donner, après audit, notre opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous respections des principes d'éthique et que nous préparions et réalisons notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude significative.

Un audit consiste notamment à obtenir des éléments probants étayant les montants et informations présentés dans les états financiers. Les procédures choisies le sont à l'appréciation des auditeurs, y compris pour ce qui est d'évaluer les risques d'inexactitude significative, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou d'une erreur. Ce faisant, les auditeurs examinent les procédures de contrôle interne que l'entité applique pour établir et présenter ses états financiers afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances. Un audit consiste également à évaluer le bien-fondé des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations produites par la direction et la présentation globale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit nous permettent, par leur quantité et leur qualité, de donner une opinion.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards significatifs, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2010 ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette même date conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales.

Autres responsabilités en matière d'information

Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers du *Rapport financier 2010* n'est pas en accord avec les états financiers, si la Banque n'a pas tenu de livres comptables en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance des autres éléments d'information publiés dans le *Rapport financier 2010* et examinons leur conformité avec les états financiers. Nous examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les états financiers. Ces autres éléments d'information sont exclusivement : chiffres clés, résultats financiers, rapports et informations complémentaires et synthèse relative aux fonds spéciaux. Les autres informations ne relèvent pas de notre responsabilité.

Autres questions

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.

PricewaterhouseCoopers LLP
Experts-comptables
Londres
Le 15 février 2011

**Banque européenne pour la reconstruction
et le développement**

One Exchange Square
Londres EC2A 2JN
Royaume-Uni

Standard téléphonique

Téléphone : +44 20 7338 6000
Télécopie : +44 20 7338 6100
SWIFT : EBRDGB2L

Demandes d'information

Pour les demandes d'information et
les questions générales, veuillez utiliser le
formulaire disponible sur www.ebrd.com/inforequest

Demandes de renseignements sur les projets

Téléphone : +44 20 7338 7168
Télécopie : +44 20 7338 7380
Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Publications de la BERD

Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Site internet

www.ebrd.com

Bureau de contrôle

Glenn Bruce
Terry Cullen
Wendy Kang
Nigel Kerby

Rédaction

Tara Hawes
Lucy Plaskett
Jane Ross

Conception graphique et gestion de l'impression

Alan Bates Design
Daniel Kelly, Gaëlle Alliot

Traduction

Philippe Gaillard, Hélène Prost, Isabelle Rosselin
Soutien à la traduction : Olga Lioutyi, Catherine Bellanger
Relecture d'épreuves : Eric C. Ortega

Imprimé en Angleterre par Fulmar, dans le cadre d'un programme de recyclage des déchets et du papier. Le *Rapport financier 2010* est imprimé sur Cocoon Silk 50, papier sans chlore, certifié FSC, fabriqué sans utilisation d'acide et recyclé à 50 %. Les encres utilisées sont sans danger pour l'environnement et biodégradables. La couverture est imprimée sur Cocoon Offset, papier recyclé à 100 %. L'imprimerie Fulmar est neutre en carbone.



7782 Rapport financier 2010 (F/500)

© Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être reproduit ou transmis sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, y compris par voie de photocopie ou d'enregistrement, sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Le stockage de tout élément de la présente publication dans un système de recherche d'information, quel qu'il soit, doit également faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes d'autorisation sont à adresser à : permissions@ebrd.com